

INSTITUT  
DE LA STATISTIQUE  
DU QUÉBEC

[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

### Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2018



Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090  
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Ce document est disponible seulement  
en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2019  
ISBN 978-2-550-84239-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm).

Juin 2019

# Avant-propos

Selon sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise (article 2). L'ISQ doit également informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4).

L'accomplissement de ce dernier mandat est basé sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différents acteurs du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

À la suite de l'édition 2018 de l'ERG, une comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administra-

tion québécoise avec celles des autres salariés québécois, sur la base d'un panier d'emplois représentatifs, a été publiée en novembre 2018.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018* présente un éventail complet de données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (le secteur privé ventilé selon la taille de l'entreprise et la syndicalisation ainsi que le secteur public et ses composantes). Les données concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants présentent des résultats par emploi et niveau de compétence selon la CNP dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le directeur général,

*Florea D.*

Daniel Florea

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « qualité » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier, directeur
Ont collaboré à la réalisation :	Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Roxanne Gingras et Vladimir Racila, validation des données Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données Andrée-Ann Sénéchal, mise en page Julie Boudreault, révision linguistique

## Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG)–Collecte 2018*:

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience ; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Ann Doucet (chargée de projet), Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, David Chapados, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Pharet Pheng et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie – Mario Haché et Chantal Caouette ; la Direction des technologies de l'information – Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, bureau 400  
Montréal (Québec) H3B 4J8  
Téléphone : 514 876-4384  
Télécopieur : 514 876-1767  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## Signes conventionnels

Ce rapport utilise les symboles suivants :

...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle

## Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

## Notice bibliographique suggérée

RACILA, Vladimir (2019). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec–Collecte 2018*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 188 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-erg-2018.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-erg-2018.pdf)].

# Table des matières

Liste des tableaux.....	7
Liste des figures .....	9
Introduction .....	11
Faits saillants.....	13
Résultats selon le niveau de compétence .....	13
Résultats par emploi .....	14
<b>Chapitre 1 Les concepts et la méthodologie .....</b>	<b>19</b>
1.1 Cadre conceptuel.....	20
1.1.1 Concept de rémunération globale .....	20
1.1.2 Mesure de la rémunération globale .....	20
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales.....	21
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement.....	22
1.1.5 Classification nationale des professions.....	22
1.2 Méthodologie et approche de collecte.....	23
1.2.1 Plan d'échantillonnage.....	23
1.2.2 Collecte des données.....	25
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence .....	28
1.2.4 Traitement et analyse des données .....	30
<b>Chapitre 2 Les résultats.....</b>	<b>34</b>
2.1 Portrait des répondants .....	35
2.2 Présentation des tableaux .....	38
<b>Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018 .....</b>	<b>167</b>
<b>Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats.....</b>	<b>176</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>177</b>



# Liste des tableaux

Tableau 1	Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2018.....	16
Tableau 2	Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2018.....	17

## Chapitre 1

Tableau 1.2.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2018.....	25
Tableau 1.2.2	Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2018.....	29
Tableau 1.2.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2018.....	32

## Chapitre 2

Tableau 2.1.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2018.....	35
Tableau 2.1.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2017.....	37

### Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale

#### Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2018

Tableau 2.2.1	Ensemble des employés.....	40
Tableau 2.2.2	Secteur privé.....	52
Tableau 2.2.3	Secteur privé, employés syndiqués.....	60
Tableau 2.2.4	Secteur privé, employés non syndiqués.....	65
Tableau 2.2.5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés.....	71
Tableau 2.2.6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus.....	76
Tableau 2.2.7	Secteur de la fabrication.....	83
Tableau 2.2.8	Secteur public.....	88
Tableau 2.2.9	Administration municipale.....	97
Tableau 2.2.10	Secteur universitaire.....	102
Tableau 2.2.11	Administration fédérale.....	106

Tableau 2.2.12	Administration québécoise.....	110
Tableau 2.2.13	Secteur « entreprises publiques » .....	116
<b>Tableaux 2.3 – échelles salariales</b>		
<b>Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018</b>		
Tableau 2.3.1	Ensemble des employés .....	122
Tableau 2.3.2	Secteur privé .....	128
Tableau 2.3.3	Employés syndiqués .....	132
Tableau 2.3.4	Employés non syndiqués .....	135
Tableau 2.3.5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés.....	138
Tableau 2.3.6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus.....	141
Tableau 2.3.7	Selon une échelle, secteur de la fabrication .....	144
Tableau 2.3.8	Selon une échelle, secteur public .....	147
Tableau 2.3.9	Administration municipale .....	152
Tableau 2.3.10	Secteur universitaire .....	155
Tableau 2.3.11	Administration fédérale .....	158
Tableau 2.3.12	Administration québécoise.....	160
Tableau 2.3.13	Secteur « entreprises publiques » .....	163

## Annexe 1

Tableau A1.1	Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018 .....	167
--------------	---	-----

# Liste des figures

Figure 1	Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018.....	13
Figure 2	Rémunération globale par heure travaillée selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018.....	14
Figure 3	Heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018.....	14

## Chapitre 1

Figure 1.2.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2018.....	26
Figure 1.2.2	Procédure de codification CNP, Québec, 2018.....	27

## Chapitre 2

Figure 2.1.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2018.....	35
Figure 2.1.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2018 .....	36
Figure 2.1.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2018.....	36



# Introduction

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2018 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures normales de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération par emploi et par niveau de compétence de la CNP dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats ; on y présente la population estimée, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2018 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.



# Faits saillants

Cette section présente des résultats de rémunération globale pour l'ensemble des employés et pour chaque niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2018. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein<sup>1</sup>.

## Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, on considère l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

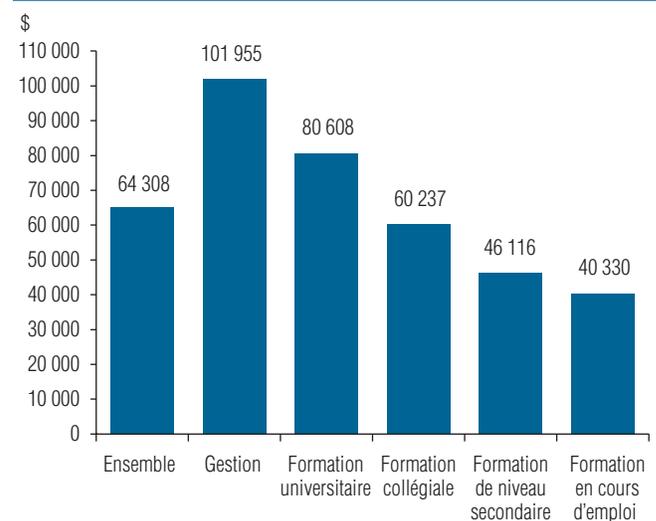
Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2018 est de 64 308 \$ (voir figure 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire moyen pour les emplois nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi est de 40 330 \$, alors que les gestionnaires gagnent 101 955 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents. La différence la plus grande (21 347 \$) est observée entre les emplois de gestion et les emplois de professionnels (formation universitaire).

La rémunération globale par heure travaillée dans l'ensemble du Québec est de 48,43 \$ (voir figure 2). Il n'est pas surprenant que les emplois n'exigeant qu'une

formation en cours d'emploi présentent la rémunération globale la plus basse (29,02 \$), alors que les gestionnaires bénéficient de la plus grande (75,27 \$). La différence la plus élevée (18,02 \$) est observée entre les emplois de professionnels et ceux nécessitant une formation collégiale.

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures normales de travail est de 37,4 par semaine (voir figure 3). La semaine de travail la plus courte se trouve dans les emplois nécessitant une formation universitaire (36,2 h), tandis que les emplois caractérisés habituellement par une formation en cours d'emploi présentent la semaine la plus longue (38,7 h), comparable à celle des emplois de formation de niveau secondaire (38,4 h).

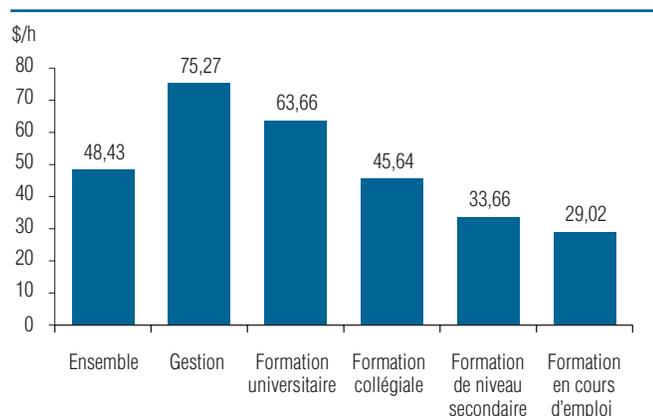
Figure 1  
Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

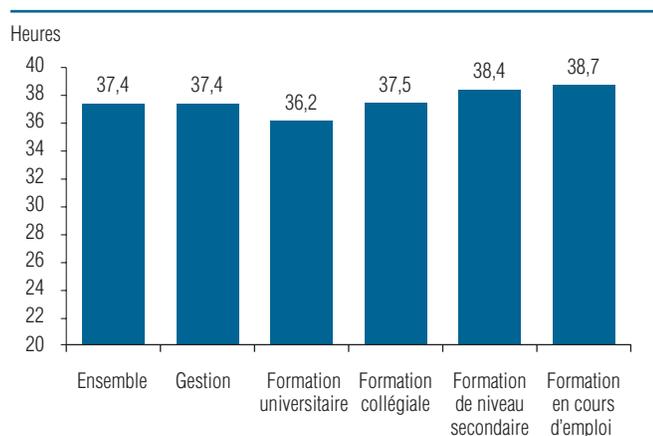
1. Employés dont le contrat de travail est à durée indéterminée et la semaine normale de travail, de 30 heures et plus.

Figure 2  
Rémunération globale par heure travaillée selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018.*

Figure 3  
Heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2018



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018.*

## Résultats par emploi

La CNP est un système qui classe les emplois selon différents degrés de précision. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Les trois professions ayant les salaires les plus élevés et les trois ayant les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence. Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante). Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles. Enfin, une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site Web de l'ISQ, détermine si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Dans le groupe de la gestion, le salaire annuel moyen varie de 54 826 \$ chez les directeurs dans le domaine du commerce de détail et de gros<sup>2</sup> à 134 502 \$ chez les directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche (voir tableau 1). Les directeurs dans le domaine du commerce de détail et de gros ont également la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (35,68 \$), alors que les directeurs des services d'utilité publique affichent la plus élevée (101,27 \$)<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les salaires annuels moyens varient de 56 421 \$ chez les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire à 125 509 \$ chez les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire<sup>4</sup>. Ce dernier emploi montre aussi la rémunération globale par heure travaillée la plus élevée (94,56 \$), alors que les chefs d'orchestre, les compositeurs et les arrangeurs présentent la plus faible (44,39 \$).

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

3. Cet emploi est présenté dans le tableau 2. Le salaire moyen de cet emploi est de 122 802 \$ et le nombre d'heures de travail par semaine, de 36,7.

4. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

Pour ce qui est des emplois exigeant une formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 36 828 \$ pour les superviseurs des ventes dans le commerce de détail et 86 170 \$ pour les surveillants des opérations du transport ferroviaire. Les superviseurs des ventes dans le commerce de détail affichent aussi la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (25,31 \$), alors que ce sont les juges de paix, les officiers et les officières de justice<sup>5</sup> qui présentent la plus élevée (65,32 \$).

Relativement aux emplois nécessitant une formation de niveau secondaire, les salaires annuels moyens varient de 29 465 \$ pour les vendeurs dans le commerce de détail (les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte) à 61 990 \$ pour les conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues). Le premier emploi affiche également la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (20,19 \$), alors que la plus élevée est notée chez les conducteurs de machinerie d'entretien public et le personnel assimilé (48,67 \$).

Quant aux emplois exigeant une formation en cours d'emploi, les salaires annuels se situent entre 29 666 \$ chez les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins et 61 541 \$ chez les manœuvres dans le transport ferroviaire et routier. Le premier emploi présente aussi la rémunération globale la plus faible (20,17 \$), tandis que les manœuvres à l'entretien des travaux publics, la plus élevée (45,80 \$).

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,5 h chez les commis et les assistants dans les bibliothèques<sup>6</sup> et 41,5 h chez les pompiers<sup>7</sup>. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures normales de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par les valeurs les plus élevées ou, au contraire, les plus basses, tous niveaux de compétence confondus.

Tous les emplois les plus rémunérés présentés sont liés au groupe de la gestion, à l'exception des professeurs et des chargés de cours au niveau universitaire. Tous les emplois de ce groupe nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les emplois les moins rémunérés, cinq appartiennent au niveau de compétence D, qui exige habituellement une formation en cours d'emploi (le deuxième chiffre du code CNP est 6 ou 7). Trois emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C; le deuxième chiffre du code CNP est 4 ou 5), alors que les deux emplois restants nécessitent une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B; le deuxième chiffre du code CNP est 2 ou 3). Huit des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est 6).

5. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 74 782 \$ et le nombre d'heures de travail, de 34,9.

6. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 44 555 \$ et la rémunération globale, de 39,82 \$/h.

7. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 78 621 \$ et la rémunération globale, de 58,59 \$/h.

Tableau 1

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
<b>Ensemble</b>		<b>64 308</b>	<b>37,4</b>	<b>48,43</b>
<b>Gestion</b>		<b>101 955</b>	<b>37,4</b>	<b>75,27</b>
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises <sup>1</sup>	127 729	37,5	89,34
0211	Directeurs des services de génie	128 279	37,8	91,52
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	134 502	39,2	92,01
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros <sup>2</sup>	54 826	39,6	35,68
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	62 481	39,8	40,09
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	71 166	39,1	48,40
<b>Formation universitaire</b>		<b>80 608</b>	<b>36,2</b>	<b>63,66</b>
2115	Autres professionnels des sciences physiques <sup>3</sup>	106 617	36,4	83,21
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire <sup>4</sup>	125 509	36,0	94,56
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	111 352	35,8	88,43
2123	Agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture	67 309	36,8	49,47
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	56 421	35,0	44,79
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	63 001	38,8	44,39
<b>Formation collégiale</b>		<b>60 237</b>	<b>37,5</b>	<b>45,64</b>
2275	Contrôleurs de la circulation ferroviaire et régulateurs de la circulation maritime	85 949	39,6	63,24
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	84 319	39,6	59,92
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	86 170	39,8	64,69
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	36 828	38,0	25,31
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	39 164	39,6	25,98
7332	Réparateurs et préposés à l'entretien d'appareils	41 696	37,7	32,13
<b>Formation de niveau secondaire</b>		<b>46 116</b>	<b>38,4</b>	<b>33,66</b>
7451	Débardeurs	59 223	39,7	46,82
7521	Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	61 990	38,9	47,91
7522	Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	61 317	39,6	48,67
1414	Réceptionnistes	38 398	37,4	27,79
6421	Vendeurs – commerce de détail <sup>5</sup>	29 465	37,2	20,19
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	32 359	38,8	21,68
<b>Formation en cours d'emploi</b>		<b>40 330</b>	<b>38,7</b>	<b>29,02</b>
7621	Manceuvres à l'entretien des travaux publics	53 942	38,3	45,80
7622	Manceuvres dans le transport ferroviaire et routier	61 541	39,9	44,47
8614	Manceuvres des mines	60 064	39,1	44,88
6611	Caissiers	36 762	38,2	26,21
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	29 666	38,3	20,17
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 333	38,1	25,58

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique, etc.

3. Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs des sciences physiques, non classés ailleurs.

4. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

5. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018.*

Tableau 2

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	122 327	37,6	88,24
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises <sup>1</sup>	127 729	37,5	89,34
0211	Directeurs des services de génie	128 279	37,8	91,52
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	120 110	37,0	89,93
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	121 865	37,5	88,92
0512	Directeurs – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	118 225	38,0	81,69
0711	Directeurs de la construction	120 008	37,6	88,02
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	134 502	39,2	92,01
0912	Directeurs des services d'utilité publique	122 802	36,7	101,27
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire <sup>2</sup>	125 509	36,0	94,56
1414	Réceptionnistes	38 398	37,4	27,79
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	36 828	38,0	25,31
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	39 164	39,6	25,98
6421	Vendeurs – commerce de détail <sup>3</sup>	29 465	37,2	20,19
6611	Caissiers	36 762	38,2	26,21
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	29 666	38,3	20,17
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	38 734	37,2	28,95
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 333	38,1	25,58
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	38 697	38,3	29,06
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	32 359	38,8	21,68

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

2. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

3. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Chapitre 1

# Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans le glossaire de ce document.

## 1.1 Cadre conceptuel

### 1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées<sup>1</sup>.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

$$\begin{array}{rcccl}
 \text{Rémunération} & & \text{Rémunération} & + & \text{Rémunération} & & \text{Rémunération} \\
 \text{globale par} & & \text{directe} & & \text{indirecte} & & \text{annuelle} \\
 \text{heure travaillée} & = & & & & = & \\
 & & \text{Heures} & & \text{Heures} & & \text{Heures de} \\
 & & \text{normales} & - & \text{chômées} & & \text{présence} \\
 & & \text{de travail} & & \text{payées} & & \text{au travail}
 \end{array}$$

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures normales correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de

présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles normales.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

### 1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

### 1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures normales hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures normales hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

### 1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail<sup>2</sup>. C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007<sup>3</sup>. L'ERG 2018 a porté sur 43 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

### 1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016<sup>4</sup>.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut ([www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)).
4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : [noc.esdc.gc.ca/Francais/CNP/Bienvenue.aspx?ver=16](http://noc.esdc.gc.ca/Francais/CNP/Bienvenue.aspx?ver=16).

du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

## 1.2 Méthodologie et approche de collecte

### 1.2.1 Plan d'échantillonnage

#### *Population visée et base d'échantillonnage*

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans la population de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de la population visée par l'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de la population de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Estimation de la population des municipalités* de l'ISQ.

#### *Stratification*

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant la population de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

#### **Privé/public**

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de la population visée en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public<sup>5</sup>. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

#### *Secteur d'activité économique*

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la manière suivante<sup>6</sup>:

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services<sup>7</sup> (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
  - éducation (commissions scolaires et cégeps);
  - universités;
  - santé et services sociaux;
  - entreprises publiques.

#### *Taille de l'entreprise*

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

#### *Degré d'échantillonnage*

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan d'échantillonnage.

Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan d'échantillonnage.

#### *Taille, répartition et sélection de l'échantillon*

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2018, la taille de l'échantillon est de 374 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction d'échantillonnage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction d'échantillonnage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées admissibles. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 270 entreprises répondantes des 295 échantillonnées admissibles, 348 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation,

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012.

7. Il s'agit des secteurs suivants: services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation<sup>8</sup>). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction d'échantillonnage. Moins la fraction d'échantillonnage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.2.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de

rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2018, le groupe de rotation J a été remplacé par le groupe M, sélectionné lui aussi dans le bloc 1.

## 1.2.2 Collecte des données

### Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients,

Tableau 1.2.1

### Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2018

Groupe de rotation	ERG 2012	ERG 2013	ERG 2014	ERG 2015	ERG 2016	ERG 2017	ERG 2018
Groupe E (bloc 2)	Allégé						
Groupe F (bloc 3)	Mise à jour	Allégé					
Groupe G (bloc 1)	Standard	Allégé	Allégé				
Groupe H (bloc 2)		Standard	Allégé	Allégé			
Groupe I (bloc 3)			Standard	Allégé	Allégé		
Groupe J (bloc 1)				Standard	Allégé	Allégé	
Groupe K (bloc 2)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe L (bloc 3)						Standard	Allégé
Groupe M (bloc 1)							Standard

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant: Karine Charbonneau (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.2.1.

### Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue face à face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

### Entrevue téléphonique

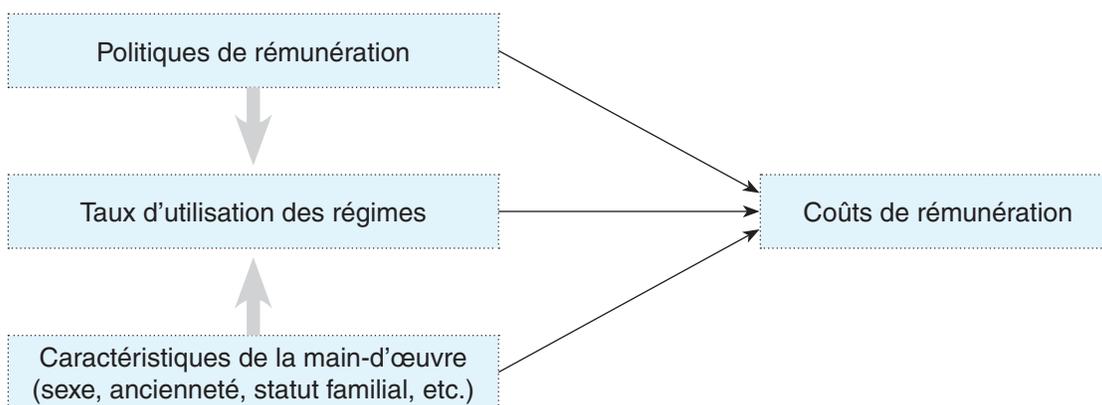
D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

### Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures normales de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi,

Figure 1.2.1

### Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2018



code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

### Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)<sup>9</sup>. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement<sup>10</sup>.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

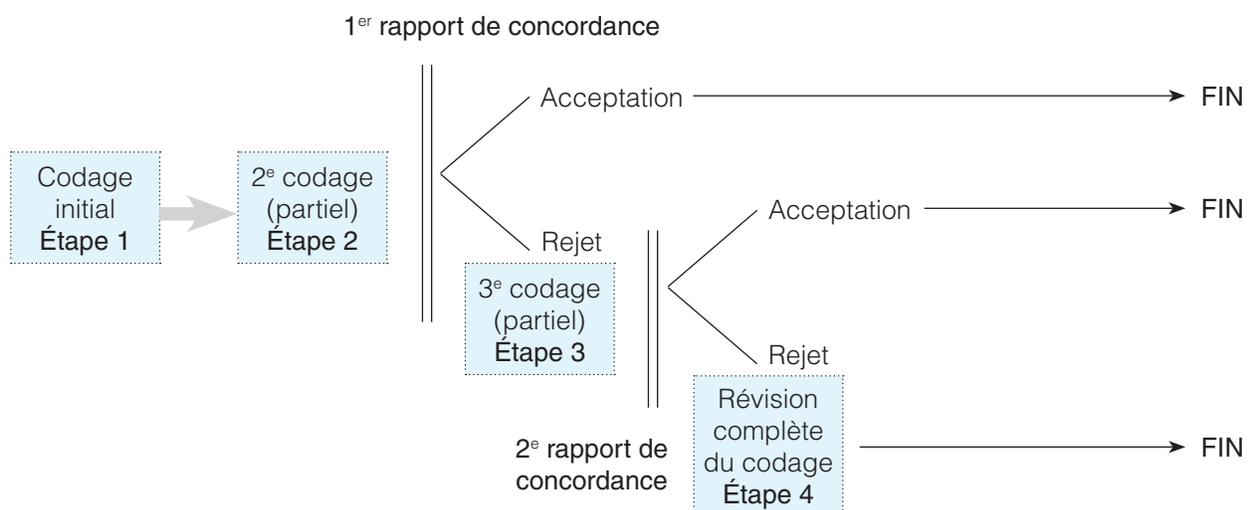
Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères<sup>11</sup>.

### Entrevue face à face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue face à face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Figure 1.2.2

### Procédure de codification CNP, Québec, 2018



9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2018, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;
- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

### *Validation et assurance qualité des données*

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2.2

**Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2018**

Volet rémunération directe	
<b>Salaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire</li> <li>• Hebdomadaire</li> <li>• Annuel</li> </ul>	<b>Remboursement de congés de maladie non utilisés</b>
<b>Mode de rémunération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite</li> <li>• Échelles salariales minimum/maximum au mérite</li> <li>• Taux au rendement</li> <li>• Taux avec progression</li> <li>• Taux fixes</li> <li>• Taux variables</li> </ul>	<b>Rémunération variable à court terme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des bénéfices de l'entreprise</li> <li>• Boni au mérite</li> <li>• Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)</li> <li>• Boni d'équipe</li> <li>• Commission (vendeurs seulement)*</li> <li>• Partage des gains de productivité</li> <li>• Boni discrétionnaire</li> <li>• Autres régimes</li> </ul>
Volet rémunération indirecte	
<b>Régimes de retraite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime de retraite à cotisations déterminées</li> <li>• Régime de retraite à prestations déterminées</li> <li>• Régime d'épargne à cotisations déterminées</li> </ul>	<b>Assurances collectives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance salaire de courte durée</li> <li>• Assurance invalidité de longue durée</li> <li>• Assurance vie</li> <li>• Assurance maladie</li> <li>• Assurance soins dentaires</li> <li>• Assurance soins optiques</li> </ul>
<b>Régimes étatiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité du travail</li> <li>• Assurance emploi</li> <li>• RAMQ</li> <li>• RQAP</li> <li>• RRQ</li> </ul>	<b>Compensation pour congés familiaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés de maternité</li> <li>• Congés parentaux</li> <li>• Congés de paternité</li> <li>• Congés d'adoption</li> </ul>
Volet heures de travail	
<b>Heures régulières hebdomadaires de travail</b>	
<b>Heures chômées payées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés annuels</li> <li>• Congés fériés et mobiles</li> <li>• Congés sociaux et libérations syndicales</li> <li>• Périodes de repos et de repas<sup>1</sup></li> <li>• Congés de maladie</li> <li>• Horaire réduit<sup>1</sup></li> <li>• Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100%)</li> </ul>	

\* Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2018.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

### 1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2018 sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail portent sur les employés permanents à temps plein; ce sont celles en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2015 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation K, l'année 2016 pour celles du groupe de rotation L et l'année 2017 pour celles du groupe M. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2018, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2017 pour les entreprises des groupes de rotation K et L.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés permanents à temps plein et sont celles en vigueur en 2016, en 2017 ou en 2018 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017; ce sont également les employés permanents à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

### 1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

### *Ajustement des données des groupes de rotation K et L*

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation L (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Le processus de collecte de l'an 2 n'est plus réalisé, puisque les enquêtes précédentes ont démontré que l'opération de pairage des fichiers électroniques s'avérait souvent complexe et exigeait beaucoup de temps et de ressources. De plus, ce processus apporte peu de valeur ajoutée comparativement à l'utilisation des taux d'augmentation des salaires et des échelles par groupes d'employés ou d'emplois.

Les unités de collecte du groupe de rotation K (troisième année du cycle de collecte) ainsi que les unités de collecte du groupe de rotation L ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Dans ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chaque modèle. Dans toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour. Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes K, L et M), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

### *Non-réponse partielle et imputation des données*

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2016, 2017 ou 2018, mais les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2018.

Pour le groupe de rotation M, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte (présence et coût) dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans trois entreprises. Dans les dossiers restants du groupe de rotation M et pour tous les dossiers des groupes L et K, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages qui sont généralement les plus coûteux ont fait l'objet d'une collecte des débours, soit les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques. Pour les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée sur les données les plus récentes disponibles pour chacun des secteurs. Elle a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à un dossier présent dans le groupe de rotation G, H ou I. Cette donnée historique, propre au dossier, a alors été utilisée. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

### *Pondération*

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée par l'enquête. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population de l'enquête.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

### Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan d'échantillonnage.

### Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans la population définie de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de la population de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

### Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)<sup>12</sup> constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

### Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2018, le taux d'admissibilité à l'enquête varie de 65 % dans le secteur privé à 100 % dans les administrations municipale, québécoise et fédérale. Quant au taux de réponse, il varie de 87 % à 100 % selon le secteur. Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée pour moins de 0,3 % des unités de collecte.

Tableau 1.2.3

#### Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2018

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Le tableau 1.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (\* ou \*\*). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV ≤ 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

### *Confidentialité des données*

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Chapitre 2

# Les résultats

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2018.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures normales de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

## 2.1 Portrait des répondants

Constituée de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, la population estimée de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2018 compte environ 924 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 295 entreprises admissibles. De ce nombre, 270 entreprises, regroupant 348 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1.1 et tableau 2.1.1).

Figure 2.1.1

**Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2018**

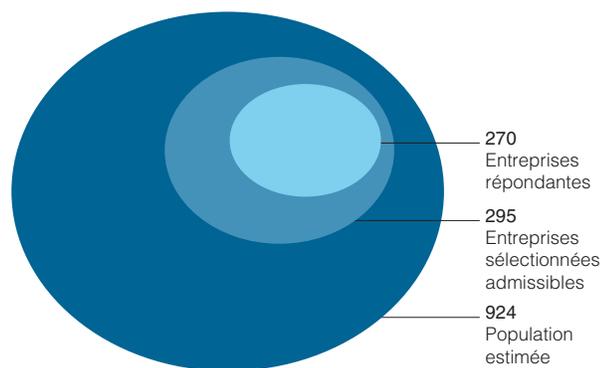


Tableau 2.1.1

**Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2018**

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	270	348	720 244
Secteur privé	198	268	260 119
Secteur public	72	80	460 125

La population visée par l'enquête touche une population totale d'environ 1 008 400 employés permanents à temps plein pour l'ensemble du Québec : 53,5 % se retrouvent dans le secteur privé et 46,5 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 720 244 employés permanents à temps plein. Ce nombre représente 71,4 % de la population estimée. Le tableau 2.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 73,3 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 36,1 % de l'ensemble.

La figure 2.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 59 (pour un poids de 29,8 % de ce secteur).

La figure 2.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 50,0 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 30,7 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 19,3 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.1.2  
**Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2018**

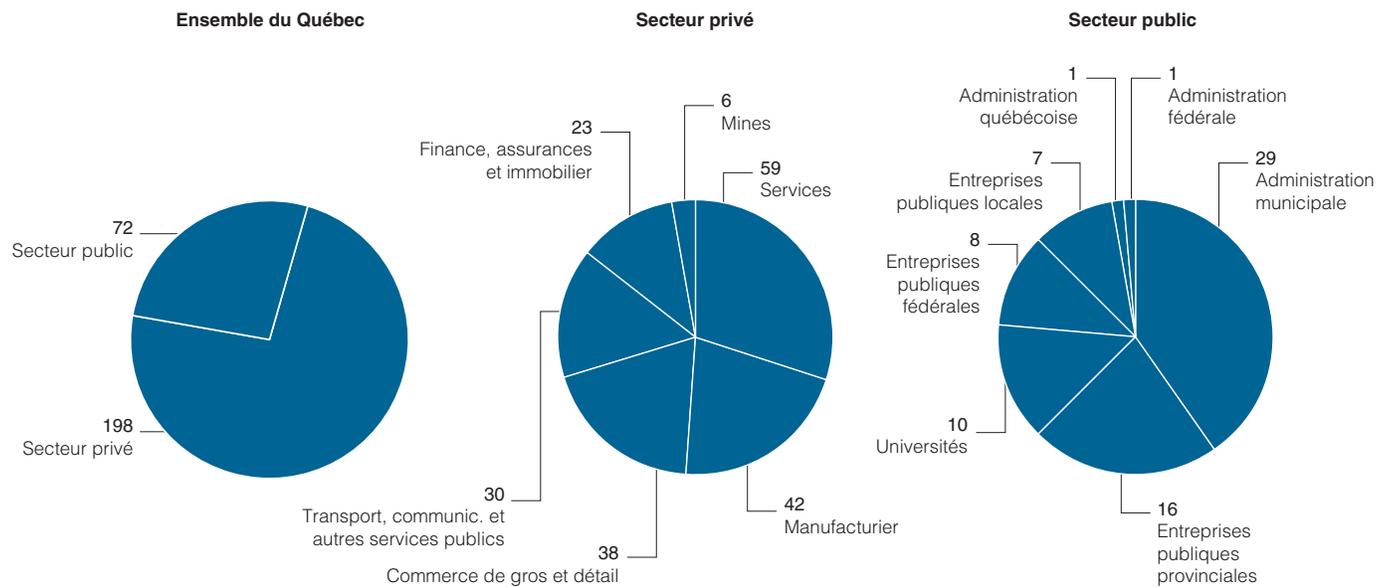
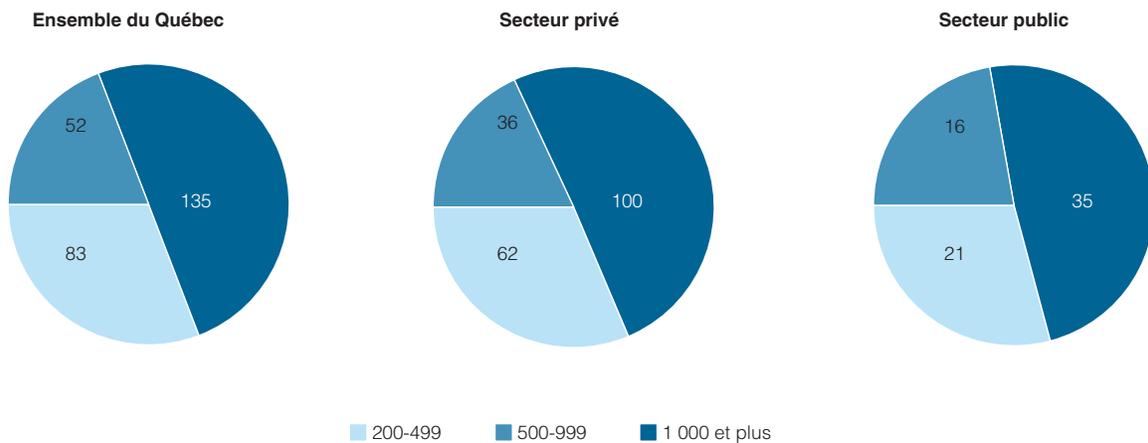


Figure 2.1.3  
**Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2018**



Le tableau 2.1.2 présente la répartition des employés permanents à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 98,1 % des emplois (soit 84 895 des 86 549), regroupant 99,3 % des employés et des employées (soit 715 532 des 720 244), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 53,5 % dans le secteur privé contre 73,6 % dans le secteur public, soit un écart de 20,1 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,1 % contre 5,5 %).

Tableau 2.1.2

**Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2018**

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
<b>Ensemble du Québec</b>				
Gestion	46 494	6,5	15 688	18,1
Formation universitaire	255 818	35,5	25 082	29,0
Formation collégiale	222 032	30,8	27 336	31,6
Formation de niveau secondaire	157 405	21,9	13 727	15,9
Formation en cours d'emploi	33 783	4,7	3 062	3,5
Ensemble des groupes <sup>1</sup>	720 244	100,0	86 549	100,0
<b>Secteur privé</b>				
Gestion	21 117	8,1	9 890	16,5
Formation universitaire	58 112	22,3	17 290	28,9
Formation collégiale	81 121	31,2	18 783	31,4
Formation de niveau secondaire	82 694	31,8	10 593	17,7
Formation en cours d'emploi	15 279	5,9	2 200	3,7
Ensemble des groupes <sup>1</sup>	260 119	100,0	59 837	100,0
<b>Secteur public</b>				
Gestion	25 377	5,5	5 798	21,7
Formation universitaire	197 706	43,0	7 792	29,2
Formation collégiale	140 911	30,6	8 553	32,0
Formation de niveau secondaire	74 711	16,2	3 134	11,7
Formation en cours d'emploi	18 504	4,0	862	3,2
Ensemble des groupes <sup>1</sup>	460 125	100,0	26 712	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la Classification nationale des professions équivalent.

## 2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2018 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures normales de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux 2.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 2.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures normales hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

## **Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale**

Tableau 2.2.1

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
<b>Gestion</b>									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 650	114 544	37,0	59,48	49,53	57,17	66,98	85,83
0113	Directeurs et directrices des achats	1 830	114 262	37,4	58,63	51,03	56,31	64,43	84,65
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 650	112 072	36,7	58,70	48,10	55,81	66,80	86,42
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	9 720	111 250	37,2	57,50	44,37	55,00	67,47	81,42
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	109 108	36,0	58,28	43,42	54,70	68,99	84,32
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 330	100 649	37,3	51,93	40,12	48,55	61,06	74,02
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	122 327	37,6	62,59	52,85	59,79	70,55	88,24
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	127 729	37,5	65,42	51,11	63,89	76,72	89,34
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	104 815	37,8	53,32	45,47	50,58	59,07	78,26
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	107 650	37,5	55,13	46,66	52,80	61,65	82,06
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	95 919	38,6	47,63	41,91	46,63	50,46	66,85
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	10 030	124 584	37,5	63,76	55,35	62,65	71,75	90,26
0211	Directeurs et directrices des services de génie	4 610	128 279	37,8	65,25	56,35	65,75	72,92	91,52
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	120 110	37,0	62,61	52,09	61,34	70,11	89,93
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	4 090	121 865	37,5	62,45	54,82	60,56	69,24	88,92
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	99 578	35,5	53,68	46,32	50,26	57,88	82,15
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 420	101 165	35,0	55,39	48,86	52,93	57,50	84,53
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	950	118 159	35,0	64,74	54,87	58,92	72,19	94,16
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 850	95 968	35,0	52,55	x	x	x	81,08
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	620	107 415	35,1	58,71	47,47	57,67	66,60	90,92
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	990	110 715	38,5	55,74	46,03	53,61	63,41	91,87
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	300	108 114	39,6	52,76	47,32	48,99	54,86	86,83
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	980	115 399	37,2	59,56	51,79	58,87	66,66	86,09
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	140	112 349	35,6	60,54	54,41	61,40	64,96	95,12

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	630	118 225	38,0	59,64	50,98	58,23	67,43	81,69
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	200	108 901	35,7	58,65	50,97	58,55	65,54	94,73
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 240	112 802	38,3	56,53	45,04	54,91	68,08	78,41
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	12 080	54 826	39,6	26,54	19,23	23,63	30,31	35,68
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	66 962	39,6	32,52	23,08	31,60	38,36	43,12
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	62 481	39,8	30,24	22,08	26,64	35,86	40,09
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	77 802	39,3	38,02	30,42	36,85	42,96	50,63
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	71 166	39,1	35,17	x	x	x	48,40
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 460	101 052	37,6	51,69	40,27	47,60	60,71	75,03
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	120 008	37,6	61,38	49,86	58,80	68,04	88,02
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 000	96 766	37,6	49,50	38,77	45,67	58,01	72,06
0731	Directeurs et directrices des transports	830	108 937	38,1	55,19	44,78	55,90	64,52	77,47
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	134 502	39,2	65,81	55,45	63,63	72,98	92,01
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 770	112 352	38,8	55,75	43,68	54,97	66,53	78,95
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 610	111 326	39,0	54,91	43,03	53,80	65,80	76,95
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	122 802	36,7	64,33	56,10	65,78	72,15	101,27
<b>Formation universitaire</b>									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	10 220	77 780	36,7	40,76	32,23	40,29	48,57	58,44
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	32 770	78 294	36,7	41,02	33,75	41,02	47,20	59,85
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	9 500	78 471	36,7	41,14	34,49	41,48	46,86	60,52
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	14 560	81 113	36,7	42,45	35,10	42,41	48,62	61,96
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	8 700	73 382	36,7	38,49	31,01	38,00	44,85	55,59
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	82 999	37,2	42,96	33,80	42,66	50,48	61,70
2112	Chimistes	..	70 997	37,7	36,31	29,26	33,99	43,44	50,81
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	80 158	37,7	40,76	29,64	41,73	49,21	53,51
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	106 617	36,4	56,41	x	x	x	83,21
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 490	77 185	36,7	40,35	32,93	39,32	46,22	58,02

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	77 440	36,9	40,23	32,30	38,18	46,94	57,65
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	380	80 808	35,8	43,35	39,28	44,01	48,05	64,47
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	67 309	36,8	35,40	29,31	36,49	41,94	49,47
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	86 845	37,3	44,75	34,59	43,32	53,54	61,88
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	95 270	38,5	47,47	39,38	46,47	55,44	69,20
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 340	85 305	35,7	45,86	40,51	46,56	51,85	68,81
2151	Architectes	370	91 408	35,6	49,13	44,01	48,41	54,41	73,63
2152	Architectes paysagistes	..	74 896	36,4	39,54	27,96	39,42	50,44	56,52
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	590	84 308	35,3	45,86	39,96	46,72	50,71	70,11
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	210	85 818	36,5	45,21	39,37	43,96	51,26	67,30
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	82 640	35,3	44,95	35,90	43,01	51,57	64,77
217	Professionnels et professionnelles en informatique	37 130	82 473	36,8	42,98	36,92	43,35	48,48	61,37
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	91 631	37,2	47,38	38,66	47,96	54,91	65,80
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	10 010	78 778	37,5	40,28	34,25	40,76	45,42	57,81
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	29 520	72 642	36,2	38,43	35,89	36,94	44,12	57,46
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 020	75 450	34,9	41,45	37,42	43,05	46,33	60,13
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 600	111 266	35,8	59,43	47,21	61,59	75,85	84,56
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 420	125 509	36,0	66,84	56,90	67,55	76,58	94,56
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	2 190	56 421	35,0	30,92	28,55	28,58	31,50	44,79
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	11 370	77 908	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	57 460	76 564	35,0	41,91	...	...	...	68,56
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 540	77 721	34,9	42,69	...	...	...	62,20
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 100	111 352	35,8	59,61	49,56	61,38	70,67	88,43
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 410	76 015	35,2	41,42	...	...	...	61,25
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	23 830	81 991	35,9	43,76	37,76	44,01	48,41	65,94

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 000	94 520	36,9	49,19	43,63	51,80	54,37	73,82
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	2 130	82 830	35,2	45,11	42,02	46,46	48,50	69,62
5111	Bibliothécaires	1 880	83 061	35,2	45,32	42,02	47,10	48,50	69,89
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	86 842	34,9	47,66	x	x	x	69,54
5113	Archivistes	240	80 759	35,8	43,33	37,70	43,17	48,53	67,51
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	3 020	71 195	37,2	36,83	30,53	37,73	42,26	54,03
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	69 762	38,4	34,75	28,10	34,65	40,13	49,18
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	520	67 694	36,8	35,42	27,65	35,60	40,90	52,02
5123	Journalistes	..	74 799	36,0	39,88	35,66	40,36	46,60	59,62
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	1 170	71 266	37,4	36,64	29,71	38,98	41,04	54,23
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	1 190	89 582	39,0	43,94	37,60	44,36	49,28	59,90
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	1 160	90 180	39,0	44,22	37,94	44,52	49,29	60,24
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	..	63 001	38,8	31,26	x	x	x	44,39
<b>Formation collégiale</b>									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	9 960	61 776	38,2	30,98	25,44	29,21	34,73	44,71
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 070	54 277	36,2	28,66	24,76	25,44	32,12	42,23
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	62 099	37,2	32,01	27,49	30,54	35,63	46,79
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	54 791	37,0	28,61	x	x	x	41,97
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	4 100	65 453	39,3	32,01	25,63	30,08	36,74	45,15
122	Personnel administratif et de réglementation	39 640	60 586	36,5	31,78	29,00	30,09	34,36	48,08
1221	Agents et agentes d'administration	20 980	56 527	36,1	29,99	28,07	29,07	31,62	45,70
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 690	68 286	35,5	36,95	31,15	37,83	43,57	54,39
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 790	54 291	37,1	28,27	23,03	27,39	33,22	40,81
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	70 715	36,5	37,41	28,91	38,01	45,78	54,59

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
1225	Agents et agentes aux achats	6 310	70 997	38,0	35,90	29,06	34,48	42,99	52,98
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	58 702	37,7	29,98	25,30	29,17	34,26	43,21
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	190	74 782	34,9	41,21	34,97	37,86	46,94	65,32
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	25 610	48 336	35,5	26,15	22,95	24,37	29,13	39,09
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	21 870	48 172	35,6	25,97	22,74	24,37	28,84	38,78
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	58 986	34,6	32,72	29,05	34,75	36,19	48,48
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 180	42 334	35,0	23,17	...	...	...	35,46
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 580	55 578	35,7	29,83	26,97	29,07	31,47	44,35
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 410	53 015	35,5	28,64	26,76	29,07	29,99	42,62
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	57 831	37,0	30,12	x	x	x	43,32
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	12 210	55 237	36,1	29,44	24,94	29,00	32,37	42,75
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	7 750	52 543	36,3	27,86	24,59	28,34	30,49	40,00
221	Personnel technique des sciences physiques	..	60 591	38,2	30,44	25,43	30,86	34,01	44,79
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	58 059	38,0	29,41	24,68	29,65	31,66	42,81
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	72 101	39,3	35,13	31,46	34,96	38,52	53,51
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 390	60 250	37,2	31,09	28,58	29,50	33,36	48,60
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	810	58 158	37,5	29,70	28,14	29,40	33,09	45,83
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	65 278	38,0	33,04	25,96	31,92	39,54	46,84
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	13 320	74 055	38,4	37,12	30,19	36,65	43,57	56,10
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	61 803	37,1	32,03	24,00	31,16	39,25	46,09
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	68 784	37,6	35,14	28,75	34,24	39,54	50,97
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 610	66 445	36,9	34,51	28,39	32,58	39,99	51,02
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	73 577	39,1	36,17	29,38	35,32	43,82	49,56
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	70 984	40,5	33,73	x	x	x	50,86

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	320	85 949	39,6	41,52	37,01	43,99	46,29	63,24
228	Personnel technique en informatique	15 370	54 407	37,2	28,18	23,25	28,90	32,23	40,39
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	12 280	53 949	35,6	29,14	24,26	30,78	32,93	43,34
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 220	57 415	35,2	31,32	31,25	32,93	34,50	47,53
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 310	46 041	36,0	24,57	x	x	x	37,65
322	Personnel technique en soins dentaires	230	59 220	35,6	31,86	...	...	...	48,38
323	Personnel technique en soins de santé	8 340	52 740	36,3	27,85	...	...	...	42,82
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	18 520	56 735	36,2	29,99	25,97	30,92	32,93	44,78
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 460	60 442	35,7	32,42	28,34	31,68	36,33	48,82
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 200	82 730	38,2	41,76	36,40	41,47	48,80	67,29
4312	Pompiers et pompières	4 690	78 621	41,5	36,30	35,38	37,08	38,77	58,59
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 820	55 842	35,0	30,59	28,11	31,37	32,31	47,45
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 800	55 913	35,0	30,65	28,16	31,37	32,31	47,57
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	50 225	37,3	26,07	x	x	x	38,36
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	58 540	39,0	28,81	22,30	28,01	34,26	39,39
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	87 313	35,6	47,03	x	x	x	65,00
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	59 662	38,4	29,74	21,65	27,98	34,94	40,25
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	45 373	37,6	23,51	x	x	x	32,53
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	930	52 546	35,6	28,41	25,56	28,70	29,63	42,53
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	13 150	36 828	38,0	18,44	14,46	16,99	20,20	25,31
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	66 693	38,8	33,03	25,65	31,39	38,46	44,37
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	68 501	39,1	33,71	26,10	31,53	39,47	45,35

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	59 713	37,8	30,38	23,82	28,56	35,03	40,47
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	13 550	53 284	36,7	27,93	22,58	25,57	30,18	40,85
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	54 567	35,5	29,52	24,53	27,05	32,04	42,72
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	9 260	52 650	37,3	27,18	21,54	25,00	29,42	40,00
631	Superviseurs et superviseuses de services	6 090	55 849	38,7	27,74	21,63	26,77	33,33	39,04
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 010	59 931	37,8	30,44	25,52	30,44	35,01	44,32
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	2 660	45 502	38,8	22,49	21,22	22,39	24,18	32,61
6321	Chefs	..	56 286	39,3	27,47	22,75	28,42	32,05	38,47
6322	Cuisiniers et cuisinières	2 120	42 790	38,6	21,24	...	...	...	31,09
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	42 553	39,6	20,57	17,66	19,16	25,35	28,42
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	39 164	39,6	18,94	17,00	18,38	19,16	25,98
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	48 429	39,6	23,39	...	...	...	32,78
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	53 960	38,5	26,75	23,19	24,51	33,20	38,13
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	82 040	38,8	40,55	34,88	43,50	43,85	61,21
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	68 669	39,7	33,19	26,46	35,30	39,14	49,98
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	69 693	39,4	33,96	30,04	37,21	37,38	52,02
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	72 091	39,4	35,05	33,56	36,56	37,00	57,34
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	64 737	38,6	32,25	27,01	30,51	38,07	49,24
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	920	57 862	38,6	28,73	24,36	27,29	32,85	45,05
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	64 396	39,6	31,22	26,46	29,57	36,65	46,25
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	66 272	37,9	33,68	x	x	x	52,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	57 197	39,1	28,04	23,30	26,46	31,14	43,60
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	69 969	39,6	33,82	28,69	33,98	35,76	55,55
729	Autre personnel des métiers de la construction	340	54 816	38,7	27,20	21,59	27,89	31,52	43,13
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	320	54 344	38,7	26,94	21,59	25,72	31,17	42,78

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 750	78 290	39,2	38,36	32,93	39,90	44,37	57,81
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 550	84 319	39,6	40,93	35,93	41,62	46,59	59,92
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 160	73 682	38,8	36,49	24,36	39,90	43,25	57,30
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	70 064	36,4	37,09	31,86	38,84	41,74	53,33
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	120	86 170	39,8	41,46	35,50	40,73	46,52	64,69
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	730	73 705	39,6	35,70	31,17	37,19	41,18	53,97
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9 600	68 408	39,8	32,98	27,08	33,04	38,66	49,78
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	6 530	66 651	39,8	32,12	26,05	31,21	36,19	48,46
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	70 963	39,9	34,09	29,77	34,99	38,78	50,57
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 070	60 956	39,0	30,00	24,36	32,61	33,94	45,43
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 780	60 828	39,1	29,89	24,35	32,61	33,94	45,15
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	290	62 169	38,5	30,99	30,90	32,59	33,94	48,19
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	55 345	39,5	26,83	24,00	26,71	28,88	37,63
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	41 696	37,7	21,38	x	x	x	32,13
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	57 006	39,6	27,60	25,25	26,99	29,33	38,57
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	54 904	41,0	25,75	x	x	x	38,38
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	90 289	40,0	43,28	x	x	x	66,56
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	70 650	40,0	33,82	32,07	33,60	37,48	52,06
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 335	37,2	27,52	23,03	26,34	32,92	40,29
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	53 293	36,4	28,00	21,77	27,23	32,98	41,30
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 515	40,4	25,50	23,06	24,23	27,08	36,52
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	97 332	39,3	47,50	43,26	48,28	50,13	66,78

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	67 507	39,3	32,79	...	...	...	49,22
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	65 466	40,0	31,46	...	...	...	46,76
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 520	71 665	40,0	34,49	26,83	33,21	41,38	49,63
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	75 770	39,5	36,83	x	x	x	52,98
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	82 739	40,0	39,71	36,82	42,45	42,74	63,90
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 670	73 214	38,6	36,50	29,56	35,48	43,50	57,61
<b>Formation de niveau secondaire</b>									
141	Personnel au travail général de bureau	26 870	43 540	36,1	23,17	21,02	22,74	25,97	34,89
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	24 620	43 850	36,0	23,39	21,02	22,74	25,97	35,40
1414	Réceptionnistes	1 790	38 398	37,4	19,77	16,69	19,34	21,91	27,79
1415	Commis des services du personnel	400	47 131	36,3	24,90	19,47	25,37	29,48	36,91
1416	Commis des services judiciaires	50	46 888	34,9	25,75	x	x	x	40,07
142	Commis en bureautique et en éditique	1 700	41 145	36,9	21,54	18,27	21,41	24,03	31,04
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	12 610	44 637	37,1	23,18	19,66	22,61	25,78	33,55
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 210	44 436	37,5	22,88	18,80	22,08	26,00	32,39
1432	Commis à la paye	..	47 351	37,7	24,30	20,19	22,97	27,03	34,80
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 340	43 670	36,7	22,81	20,04	22,49	25,43	33,83
1435	Agents et agentes de recouvrement	2 130	45 916	36,6	24,18	21,12	23,31	25,61	35,38
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 230	43 434	35,1	23,76	22,02	24,37	26,91	36,78
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	760	44 555	34,5	24,78	22,15	24,37	26,08	39,82
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	42 292	36,5	22,23	15,78	20,54	27,52	32,48
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	30	46 846	37,8	23,70	20,66	24,10	27,09	37,04
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	19 210	47 946	38,6	23,81	18,76	23,17	29,14	34,60
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 830	43 069	39,0	21,12	15,30	19,95	27,60	30,08
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	4 860	48 635	38,2	24,39	20,49	22,37	28,92	36,66
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	53 780	38,6	26,78	21,85	25,92	30,67	38,07
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	2 430	45 646	38,8	22,55	17,98	21,78	25,89	32,08
1525	Répartiteurs et répartitrices	2 080	54 731	38,3	27,56	22,59	27,18	32,52	41,40
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	57 119	38,4	28,45	22,60	29,38	34,29	41,25

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
341	Personnel de soutien des services de santé	15 460	40 041	36,2	21,17	...	...	...	32,78
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 450	69 133	39,5	33,49	30,23	31,69	37,26	50,68
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	..	29 465	37,2	15,10	12,09	13,75	16,93	20,19
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	33 399	37,0	17,22	14,27	16,69	18,99	24,49
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	47 786	39,2	23,31	16,01	24,61	29,56	33,45
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	41 497	39,4	20,14	17,43	17,49	22,98	26,99
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	20 890	43 573	37,1	22,64	18,20	22,11	25,95	32,99
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	..	42 088	36,2	22,34	19,42	21,99	24,80	33,09
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	14 430	44 238	37,6	22,77	17,48	22,21	26,43	32,95
656	Autre personnel des services personnels	..	38 119	36,9	19,87	x	x	x	29,78
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 730	45 985	38,7	22,85	...	...	...	34,79
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	15 990	44 794	39,6	21,72	17,55	21,17	25,09	31,20
7451	Débardeurs et débardeuses	..	59 223	39,7	28,59	...	...	...	46,82
7452	Manutentionnaires	15 860	44 675	39,6	21,66	17,50	21,06	25,09	31,08
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	21 000	53 184	40,8	25,13	20,15	26,81	29,79	36,96
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	49 435	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	..	56 870	39,7	27,33	x	x	x	42,07
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	90	44 227	38,7	21,92	x	x	x	32,62
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	53 319	38,9	26,28	26,81	27,97	29,40	40,45
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	61 853	39,1	30,31	27,16	29,50	34,52	48,06
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	61 990	38,9	30,47	26,00	29,50	37,48	47,91
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	920	61 317	39,6	29,66	27,89	29,44	31,68	48,67
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	54 331	39,9	26,08	19,70	25,62	29,24	37,53
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	66 175	40,6	31,14	x	x	x	45,01
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	65 707	39,9	31,52	x	x	x	50,03

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	43 246	39,8	20,84	16,41	19,68	24,42	29,21
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	54 009	39,9	26,06	21,33	24,53	28,51	37,06
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	48 771	39,6	23,56	20,35	24,19	26,30	34,16
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	42 069	36,9	22,07	15,86	21,77	28,71	31,19
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	32 359	38,8	16,19	x	x	x	21,68
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	49 874	39,0	24,43	x	x	x	37,62
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	62 314	39,5	30,14	26,86	29,63	34,69	46,51
<b>Formation en cours d'emploi</b>									
6611	Caissiers et caissières	..	36 762	38,2	18,40	13,54	16,15	24,81	26,21
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	29 832	38,3	14,88	12,55	14,27	16,03	20,31
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	29 666	38,3	14,80	12,55	14,27	16,03	20,17
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	38 734	37,2	20,04	x	x	x	28,95
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6 050	35 333	38,1	17,66	x	x	x	25,58
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	44 889	38,5	22,32	18,39	21,75	26,70	34,72
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	16 880	40 878	38,6	20,30	18,32	18,83	22,24	30,18
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	6 770	38 697	38,3	19,38	...	...	...	29,06
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	49 847	39,7	24,05	...	...	...	35,28
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	9 110	41 518	38,7	20,58	18,07	20,00	23,04	30,41
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	1 210	39 528	38,4	19,79	19,01	19,19	20,60	29,41
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	810	39 486	38,3	19,85	...	...	...	29,82
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	39 612	38,5	19,68	16,42	18,22	23,79	28,62
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	2 530	51 416	39,3	25,08	22,30	23,28	27,29	37,22
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	50 623	39,5	24,50	22,30	23,28	25,86	36,31
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	53 240	38,8	26,43	19,81	25,54	34,03	39,35
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 060	55 203	38,6	27,42	26,07	27,28	30,03	45,56

Tableau 2.2.1 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	1 710	53 942	38,3	27,00	25,80	26,59	29,35	45,80
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	340	61 541	39,9	29,53	x	x	x	44,47
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	51 208	39,2	25,07	23,05	27,12	27,66	38,55
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	53 399	39,0	26,25	...	...	...	41,28
8614	Manœuvres des mines	..	60 064	39,1	29,30	x	x	x	44,88
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 995	39,3	20,49	17,31	20,00	22,40	29,02

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.2

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
<b>Gestion</b>									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 510	119 144	38,1	60,16	48,29	57,63	69,23	83,00
0113	Directeurs et directrices des achats	1 150	119 234	38,3	59,84	50,69	58,58	67,65	83,02
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 090	115 704	37,9	58,69	45,24	55,74	70,01	82,00
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 950	109 879	37,3	56,59	43,44	54,00	66,52	79,80
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	123 501	37,8	62,69	52,23	60,15	71,05	87,21
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	127 582	37,5	65,31	50,90	63,95	77,52	88,79
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	105 961	37,8	53,82	45,35	51,62	60,05	79,30
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	107 749	37,5	55,13	x	x	x	81,99
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	7 210	126 637	38,1	63,81	53,90	62,70	72,25	87,63
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	130 068	38,4	65,00	55,08	64,84	73,58	89,09
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	120 898	37,4	62,45	48,75	60,57	70,65	85,88
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 760	124 195	38,0	62,76	53,66	61,54	70,51	86,32
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	111 922	37,4	57,50	x	x	x	81,93
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	94 775	35,0	51,94	47,62	53,71	55,29	74,66
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	..	99 700	35,0	54,59	x	x	x	77,29
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	78 652	34,8	43,47	x	x	x	65,94
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	..	107 699	39,8	51,91	x	x	x	73,99
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	520	118 495	38,4	59,12	50,38	57,59	67,09	79,97
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	500	119 114	38,5	59,30	50,38	57,51	67,18	80,07
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 170	112 819	38,4	56,40	44,67	54,76	68,14	78,12
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	65 799	39,8	31,82	23,01	30,42	37,92	42,09
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	61 141	39,8	29,54	x	x	x	39,08
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	77 380	39,6	37,49	x	x	x	49,69
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	104 499	38,7	52,22	40,38	48,47	60,77	72,44
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	121 620	38,1	61,44	44,11	57,93	67,76	82,82

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	100 432	38,8	50,04	38,02	46,75	58,90	70,00
0731	Directeurs et directrices des transports	540	105 608	39,0	52,08	40,68	50,42	61,51	70,46
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 650	111 676	38,9	55,15	43,04	54,32	65,96	77,43
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	125 262	37,4	64,22	x	x	x	96,82
<b>Formation universitaire</b>									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	5 940	75 086	37,7	38,37	29,94	36,75	45,51	53,21
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	19 810	75 554	37,3	39,01	31,41	37,56	45,56	55,27
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 720	74 638	37,5	38,33	30,96	36,87	45,07	53,91
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	9 800	78 893	37,1	40,86	33,35	39,28	47,25	58,38
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	5 290	70 187	37,4	36,20	28,41	34,51	42,27	50,83
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	72 758	38,0	36,84	28,93	33,99	43,49	50,06
2112	Chimistes	..	68 422	38,2	34,51	27,73	33,22	39,61	47,72
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	70 136	37,9	35,50	28,08	34,01	40,59	48,13
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	70 108	37,7	35,66	28,09	34,62	40,46	48,07
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	83 621	38,1	42,12	32,81	39,91	49,13	56,63
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	93 109	38,8	46,06	x	x	x	66,81
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	73 552	37,8	37,32	28,87	33,54	42,15	50,40
2151	Architectes	..	83 671	36,7	43,53	x	x	x	60,66
2152	Architectes paysagistes	..	67 642	37,5	34,44	x	x	x	45,74
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	75 499	37,8	38,31	x	x	x	50,52
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	73 369	39,0	36,16	29,19	32,76	38,50	51,35
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	81 693	35,3	44,38	34,69	41,95	51,38	63,60
217	Professionnels et professionnelles en informatique	..	82 755	37,6	42,26	35,42	41,91	48,78	58,45
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	90 763	37,4	46,66	37,98	46,80	54,44	64,27
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	74 863	37,7	38,09	31,67	38,16	44,14	51,91
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	75 412	37,0	39,06	36,20	39,68	45,54	56,68
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	70 477	34,2	39,39	35,62	40,57	41,88	52,75

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	1 100	63 950	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	..	76 933	35,5	41,58	x	x	x	56,91
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	700	105 618	36,6	55,15	44,02	53,55	65,97	77,97
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	79 061	35,3	43,09	x	x	x	61,42
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	2 300	81 125	37,1	42,01	31,85	40,90	50,29	60,39
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	330	85 131	38,1	42,91	33,54	42,68	50,85	61,12
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	65 713	35,9	35,19	x	x	x	53,59
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 940	67 547	37,3	34,91	27,18	34,67	41,71	49,63
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	69 405	38,6	34,39	28,09	34,25	39,61	48,46
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	370	63 701	36,9	33,28	25,80	33,19	39,31	48,16
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	61 410	38,0	31,18	22,26	29,67	36,58	43,17
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	89 952	39,1	44,00	36,89	42,95	50,43	58,56
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	90 704	39,1	44,36	37,00	43,43	50,43	58,96
<b>Formation collégiale</b>									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 630	63 601	38,7	31,58	26,01	30,10	35,64	44,60
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	..	64 462	38,0	32,61	x	x	x	45,21
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	61 725	37,4	31,63	27,34	30,36	35,08	45,98
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	49 765	37,9	25,22	x	x	x	35,67
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	..	62 648	38,5	31,21	x	x	x	43,93
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 840	64 669	39,5	31,49	25,34	29,74	35,75	44,03
122	Personnel administratif et de réglementation	9 660	60 536	38,1	30,46	24,62	29,08	34,67	43,33

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
1221	Agents et agentes d'administration	3 360	54 373	37,5	27,84	23,85	27,36	31,06	39,59
1222	Adjoints et adjointes de direction	430	69 087	37,8	35,10	30,43	32,72	39,01	50,00
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 270	51 165	37,9	25,98	21,99	24,97	28,92	36,41
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	63 810	37,2	33,02	23,06	33,95	40,14	46,79
1225	Agents et agentes aux achats	..	68 225	38,8	33,72	27,18	32,45	39,05	48,15
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	59 136	38,9	29,22	23,99	27,13	34,12	40,97
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	8 720	52 510	36,6	27,63	22,47	27,12	32,61	39,31
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	7 410	51 183	36,9	26,64	21,88	26,28	30,83	37,78
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	60 453	34,6	33,51	30,61	35,99	36,19	49,00
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	61 962	37,5	31,71	25,07	28,61	35,01	45,70
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	53 906	37,4	27,59	23,52	27,41	30,77	39,81
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	8 180	54 913	36,7	28,82	24,03	28,02	32,16	41,14
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	4 190	51 529	37,4	26,49	22,86	26,15	29,77	36,88
221	Personnel technique des sciences physiques	..	60 585	38,6	30,15	25,03	30,86	33,89	44,15
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	57 706	38,3	28,92	24,11	29,35	31,66	41,82
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	72 535	39,5	35,24	x	x	x	53,61
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	58 024	39,6	28,13	26,26	29,14	29,89	40,07
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	57 900	39,5	28,12	27,52	29,14	29,89	40,42
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	64 596	38,7	32,08	24,60	31,22	38,11	44,17
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	72 892	39,2	35,65	x	x	x	53,54
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	60 280	37,7	30,62	22,70	28,56	37,13	42,61
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	67 423	39,3	33,01	27,37	32,56	37,93	44,68
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	68 460	38,5	34,22	27,05	32,81	40,82	48,06
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	76 814	38,9	37,86	x	x	x	51,34
228	Personnel technique en informatique	10 480	53 028	38,2	26,73	20,98	26,17	31,27	37,44
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	43 466	37,9	22,01	18,02	21,02	25,17	29,82

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	61 863	35,9	33,03	25,97	32,91	37,78	46,85
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	67 638	35,9	36,15	28,78	35,14	40,12	51,47
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	65 400	41,2	30,62	x	x	x	45,26
4312	Pompiers et pompières	..	62 477	41,3	29,13	x	x	x	43,57
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	60 531	36,2	32,04	x	x	x	47,50
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	58 113	39,3	28,37	20,97	26,77	35,03	37,74
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	59 443	38,8	29,35	21,47	26,45	34,77	39,00
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	38 067	39,6	18,53	x	x	x	24,16
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	44 903	37,9	22,87	18,23	23,04	25,90	31,15
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	66 653	38,8	32,99	x	x	x	44,32
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	68 498	39,1	33,71	x	x	x	45,33
631	Superviseurs et superviseuses de services	..	52 515	38,7	26,07	20,50	26,16	30,66	36,30
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 900	59 201	37,9	30,02	25,09	30,15	34,25	43,59
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	43 888	38,9	21,60	15,95	21,99	26,43	29,85
6321	Chefs	..	54 557	39,3	26,61	21,70	27,77	30,44	36,90
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	38 560	38,7	19,10	15,02	17,98	23,00	26,31
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	54 420	38,5	26,99	x	x	x	38,17
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	80 095	39,6	38,72	31,38	41,60	43,85	56,04
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	69 008	39,8	33,30	26,46	36,56	39,14	49,95
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	70 143	39,4	34,16	x	x	x	52,31
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	73 736	39,9	35,43	x	x	x	57,53
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	62 489	39,0	30,73	26,46	29,00	34,71	45,43
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	63 387	39,5	30,70	27,22	31,07	34,43	43,50

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	63 155	39,7	30,56	25,15	26,77	38,01	44,40
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	75 832	37,3	39,06	x	x	x	60,14
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	58 696	39,6	28,41	x	x	x	42,25
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	79 311	40,1	37,91	x	x	x	63,24
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	63 019	38,8	31,19	x	x	x	47,06
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	62 016	39,1	30,49	x	x	x	45,92
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	2 040	78 619	39,6	38,12	30,69	39,03	45,93	53,93
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	83 647	39,8	40,28	33,45	41,71	47,05	57,11
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	77 488	40,0	37,17	x	x	x	52,03
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	70 163	36,4	37,10	x	x	x	52,85
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	60 495	39,8	29,07	22,76	26,49	31,84	40,82
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8 140	69 138	39,9	33,25	27,04	33,25	39,63	49,77
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	67 297	39,8	32,38	x	x	x	48,71
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	73 497	40,0	35,24	28,30	37,52	43,87	50,74
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	52 223	39,7	25,24	20,62	24,08	27,84	34,79
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	52 451	39,8	25,32	20,78	24,30	27,96	34,87
7322	Débosseleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	48 070	38,8	23,93	x	x	x	33,19
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	52 501	39,5	25,46	23,46	26,46	27,07	34,82
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	54 385	39,6	26,32	24,44	26,71	27,07	35,92
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	54 660	37,2	28,17	x	x	x	40,94
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	54 857	36,5	28,73	x	x	x	42,26
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 576	41,1	25,08	x	x	x	34,68
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	63 121	40,4	30,01	...	...	...	43,39

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 380	71 102	40,0	34,20	26,68	32,84	40,59	49,00
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	69 237	40,0	33,22	x	x	x	49,06
<b>Formation de niveau secondaire</b>									
141	Personnel au travail général de bureau	7 930	41 808	37,7	21,33	17,71	20,55	23,69	30,07
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 260	42 632	37,6	21,78	18,35	20,99	24,02	30,86
1414	Réceptionnistes	..	37 828	38,1	19,09	16,28	18,06	21,22	26,22
1415	Commis des services du personnel	..	43 657	37,0	22,55	17,65	20,70	25,37	32,42
142	Commis en bureautique et en éditique	..	39 304	37,9	20,03	16,58	18,62	22,77	28,02
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	10 900	43 759	37,5	22,46	19,23	21,96	25,17	32,18
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 420	43 238	38,0	21,93	18,21	21,28	24,68	30,44
1432	Commis à la paye	..	45 835	38,2	23,10	20,02	21,98	25,79	32,56
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 200	43 483	36,8	22,68	19,89	22,38	25,30	33,63
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	44 985	37,5	23,07	x	x	x	33,22
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	38 907	36,3	20,40	13,37	17,73	24,96	29,25
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	39 836	37,0	20,58	15,42	18,25	24,80	29,37
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	35 823	38,4	18,03	14,87	16,71	19,82	25,57
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	14 960	46 667	39,1	22,87	17,19	21,90	28,07	32,55
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 370	42 244	39,0	20,69	15,01	19,17	26,29	29,28
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	50 012	39,6	24,23	18,80	23,65	30,28	35,36
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	53 768	38,7	26,71	x	x	x	37,84
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	2 250	45 110	39,1	22,10	17,63	20,87	25,26	31,22
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	51 463	39,5	25,08	20,85	22,90	28,79	35,74
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	52 818	38,5	26,35	21,15	25,04	31,15	36,97
341	Personnel de soutien des services de santé	..	32 149	36,2	16,97	13,99	15,26	21,80	24,06
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	44 128	39,1	21,65	x	x	x	29,89
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	40 963	39,7	19,77	x	x	x	26,17
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	18 380	42 306	37,4	21,78	17,85	21,31	25,06	31,46
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	..	42 525	38,0	21,54	16,81	20,59	25,49	30,74
656	Autre personnel des services personnels	..	31 167	37,4	16,00	x	x	x	22,13
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	56 452	38,6	28,17	x	x	x	41,32

Tableau 2.2.2 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
					\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	48 518	41,5	22,53	18,40	20,99	26,81	31,55
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	49 009	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	44 365	38,6	22,08	x	x	x	31,12
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	67 890	40,2	32,35	x	x	x	46,55
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	67 910	40,2	32,36	x	x	x	46,56
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	55 008	39,9	26,43	x	x	x	36,98
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	42 684	39,9	20,52	16,31	19,68	23,89	28,57
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	41 834	37,0	21,94	15,20	21,48	28,71	30,76
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	30 548	39,2	15,03	x	x	x	19,72
<b>Formation en cours d'emploi</b>									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	32 151	37,7	16,23	11,48	13,56	20,92	22,21
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	38 848	37,6	19,79	18,02	19,81	21,65	28,09
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	6 860	40 466	38,5	20,15	17,29	18,81	23,71	28,52
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 320	40 907	38,8	20,19	17,06	18,07	23,64	28,69
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	40 229	38,1	20,34	16,48	20,29	24,10	28,67
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	40 788	38,9	20,04	x	x	x	28,45
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	51 207	40,0	24,45	20,40	22,30	26,00	34,77
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	53 566	40,3	25,35	21,60	22,30	26,69	36,50
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	46 923	39,3	22,81	x	x	x	31,62
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	54 219	39,7	26,15	x	x	x	36,82
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 970	39,3	20,47	17,31	20,00	22,40	29,00

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.3

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86 848	35,4	47,19	x	x	x	74,71
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77 735	36,2	41,41	33,99	39,58	46,63	63,41
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85 543	34,6	47,52	40,02	52,45	54,42	76,15
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	74 804	36,7	39,14	33,99	38,44	42,97	59,37
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79 035	36,0	42,39	x	x	x	64,65
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 151	35,9	41,23	36,54	40,41	44,74	62,54
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88 713	35,5	47,86	x	x	x	70,28
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	70 278	35,4	38,13	33,58	37,76	40,40	56,04
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	79 042	37,4	40,47	x	x	x	60,04
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	68 242	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	97 178	34,4	54,16	x	x	x	89,58
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	91 312	33,6	52,24	...	...	...	93,03
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	73 500	35,6	39,76	34,67	40,69	46,60	58,32
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	73 618	37,8	37,28	...	...	...	53,31
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	63 749	35,8	34,49	23,90	39,14	39,63	49,39
5123	Journalistes	77 227	35,0	42,24	37,34	43,32	46,60	62,83
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	64 395	38,6	32,06	x	x	x	45,67
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	52 094	38,8	25,97	20,50	25,38	29,05	38,40
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	54 801	37,2	28,37	x	x	x	42,78
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	66 213	34,8	36,69	x	x	x	57,51
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	49 153	39,9	23,64	x	x	x	34,77
122	Personnel administratif et de réglementation	60 487	36,4	31,82	28,48	29,91	34,51	49,27
1221	Agents et agentes d'administration	57 259	35,8	30,70	28,99	29,68	33,65	46,87
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	65 480	38,0	32,93	29,38	30,29	37,54	52,75
1225	Agents et agentes aux achats	62 914	37,5	32,28	27,17	29,93	36,07	50,26
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 640	35,3	29,75	24,76	28,29	34,03	47,05
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 463	35,3	29,65	24,77	28,15	33,88	46,90

Tableau 2.2.3 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	59 986	37,5	30,66	28,15	28,95	34,07	47,73
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	60 103	37,8	30,34	28,15	28,78	34,07	47,65
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 637	36,3	29,40	26,67	29,38	31,30	44,58
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59 086	36,6	30,92	29,23	29,91	33,35	47,64
221	Personnel technique des sciences physiques	67 467	38,5	33,51	30,86	31,66	34,96	51,14
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63 571	38,0	32,03	...	...	...	47,45
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77 099	38,6	38,37	36,06	38,01	40,51	58,09
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	79 898	39,3	38,93	x	x	x	61,70
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	74 021	37,3	38,13	32,79	40,49	41,44	62,29
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73 029	37,7	37,20	35,18	38,01	38,35	56,76
228	Personnel technique en informatique	57 983	37,4	29,75	24,98	29,05	33,64	46,15
323	Personnel technique en soins de santé	49 223	37,0	25,60	21,03	28,34	29,72	37,54
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 189	35,0	32,42	31,06	32,91	32,93	46,70
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	60 304	36,3	31,88	28,32	30,98	34,32	50,21
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	64 409	38,2	32,46	26,13	34,26	36,53	46,49
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	47 179	38,2	23,98	x	x	x	34,17
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 936	36,9	22,94	x	x	x	31,61
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	68 782	37,4	35,44	x	x	x	55,13
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	78 245	37,1	40,53	x	x	x	64,03
631	Superviseurs et superviseuses de services	53 887	39,3	26,34	...	...	...	37,65
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	53 671	37,4	27,58	x	x	x	41,09
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	47 420	38,8	23,46	x	x	x	33,57
6321	Chefs	60 563	39,0	29,71	x	x	x	43,44
6322	Cuisiniers et cuisinières	41 781	38,7	20,78	15,73	22,18	24,78	29,44
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	36 351	39,4	17,67	x	x	x	24,46
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	56 379	38,4	27,93	x	x	x	40,98
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	70 052	39,8	33,74	26,46	37,01	39,14	50,63
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	71 805	39,4	34,93	33,65	37,38	38,01	53,73

Tableau 2.2.3 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 426	39,1	30,67	26,46	29,00	34,52	45,17
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	64 521	39,6	31,16	x	x	x	44,87
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	63 068	39,7	30,53	x	x	x	44,55
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	76 254	37,3	39,34	x	x	x	60,82
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	60 572	39,8	29,18	...	...	...	43,62
729	Autre personnel des métiers de la construction	66 901	38,8	33,14	x	x	x	50,64
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	66 541	39,1	32,72	x	x	x	49,99
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72 805	39,9	34,99	33,67	34,80	37,85	49,21
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68 772	39,8	33,11	x	x	x	47,74
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	72 936	39,8	35,11	29,10	35,12	40,80	53,32
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	70 962	39,8	34,21	27,33	35,12	40,29	52,44
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	76 979	40,1	36,83	x	x	x	53,41
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	57 135	39,7	27,66	22,44	25,59	34,66	39,32
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	57 662	39,8	27,82	23,14	25,59	34,66	39,55
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	55 491	39,2	27,12	...	...	...	37,74
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 485	39,2	27,13	...	...	...	37,76
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	71 359	40,1	34,09	...	...	...	52,77
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 662	36,3	27,35	x	x	x	40,29
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	70 422	40,1	33,67	x	x	x	51,15
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59 733	40,0	28,63	25,34	26,27	29,35	43,83
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	83 146	40,1	39,87	36,82	41,39	42,74	64,34
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	72 963	39,8	35,10	31,57	33,54	39,10	52,52
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	49 931	36,6	26,10	21,03	25,96	29,38	39,27
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 820	36,5	26,61	21,40	26,31	30,50	40,10
1414	Réceptionnistes	41 917	37,4	21,71	17,98	19,57	27,25	31,23
1415	Commis des services du personnel	59 348	37,2	30,58	x	x	x	51,32
142	Commis en bureautique et en éditique	43 217	37,4	22,21	18,60	18,71	24,03	31,98
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	51 477	36,0	27,37	23,81	26,31	29,79	42,06

Tableau 2.2.3 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	54 633	36,8	28,42	24,10	26,88	32,25	44,42
1432	Commis à la paye	56 626	36,1	30,18	24,21	27,95	36,83	44,69
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	47 260	35,2	25,74	23,71	25,61	27,86	39,44
1435	Agents et agentes de recouvrement	50 322	35,8	27,03	x	x	x	40,77
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	59 946	36,6	31,39	27,21	30,64	35,84	51,47
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	57 495	37,0	29,77	x	x	x	49,66
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	46 611	35,3	25,26	22,11	24,03	27,23	40,31
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53 722	39,0	26,41	20,69	26,29	32,31	39,73
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45 885	39,0	22,57	18,36	20,75	27,74	32,58
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60 804	39,5	29,49	24,94	30,28	33,38	45,52
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	61 643	37,3	31,75	x	x	x	50,09
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53 198	39,4	25,85	21,93	25,09	34,07	39,81
1525	Répartiteurs et répartitrices	57 452	38,6	28,73	22,54	29,38	32,52	44,33
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	63 182	38,8	31,13	29,38	31,15	32,31	45,40
341	Personnel de soutien des services de santé	32 323	36,1	17,11	x	x	x	24,40
651	Personnel des services des aliments et des boissons	31 080	36,5	16,35	15,89	16,74	17,76	23,15
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	47 013	39,4	22,90	x	x	x	31,69
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	41 167	39,7	19,87	17,43	17,49	22,81	26,33
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	45 300	36,7	23,67	17,85	24,44	28,30	35,33
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 578	37,6	23,86	x	x	x	35,33
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	47 088	39,7	22,72	18,29	23,37	26,30	33,16
7451	Débardeurs et débardeuses	59 365	39,7	28,64	x	x	x	47,32
7452	Manutentionnaires	46 900	39,7	22,63	18,22	23,11	26,30	32,95
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 116	41,5	24,76	20,48	26,18	28,36	35,59
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	54 947	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	57 160	40,0	27,40	...	...	...	42,02
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	72 547	40,3	34,54	...	...	...	50,35
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	72 598	40,3	34,57	...	...	...	50,39
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	56 014	40,0	26,86	22,52	25,62	33,67	37,54
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 913	40,0	32,06	x	x	x	51,19
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	45 772	39,7	22,14	x	x	x	31,93

Tableau 2.2.3 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			Rému- nération globale	
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>		3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h				
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	55 002	39,7	26,70	21,09	25,46	29,78	38,42
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	47 282	39,5	22,91	20,33	21,22	26,08	32,53
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	49 511	35,6	26,60	x	x	x	40,90
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	64 480	39,6	31,17	26,51	34,37	34,69	48,84
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	39 964	38,4	19,93	16,94	20,69	23,64	28,71
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	42 067	38,1	21,09	17,87	19,06	23,92	30,06
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 482	37,5	20,74	17,60	23,26	23,92	29,48
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	43 325	38,5	21,50	17,89	18,19	23,71	30,80
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	41 467	36,8	21,64	x	x	x	31,13
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	42 322	35,1	23,14	x	x	x	33,80
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	40 602	38,5	20,11	x	x	x	28,70
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	57 357	40,4	27,09	22,30	25,83	31,64	39,67
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	57 188	40,8	26,77	22,30	25,83	31,64	39,06
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	57 921	39,0	28,18	x	x	x	41,79
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	65 832	39,8	31,66	x	x	x	45,17
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 075	39,1	20,18	15,70	20,00	23,12	28,64

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.4

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	119 144	38,1	60,16	48,29	57,63	69,23	83,00
0113	Directeurs et directrices des achats	119 234	38,3	59,84	50,69	58,58	67,65	83,02
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	115 704	37,9	58,69	45,24	55,74	70,01	82,00
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	109 879	37,3	56,59	43,44	54,00	66,52	79,80
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	123 501	37,8	62,69	52,23	60,15	71,05	87,21
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	127 582	37,5	65,31	50,90	63,95	77,52	88,79
0211	Directeurs et directrices des services de génie	130 068	38,4	65,00	55,08	64,84	73,58	89,09
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	120 898	37,4	62,45	48,75	60,57	70,65	85,88
031	Directeurs et directrices des soins de santé	111 922	37,4	57,50	x	x	x	81,93
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	94 775	35,0	51,94	47,62	53,71	55,29	74,66
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	99 700	35,0	54,59	x	x	x	77,29
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	78 652	34,8	43,47	x	x	x	65,94
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	107 699	39,8	51,91	x	x	x	73,99
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	54 013	39,7	26,09	19,06	23,30	28,99	34,90
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	65 799	39,8	31,82	23,01	30,42	37,92	42,09
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	61 141	39,8	29,54	x	x	x	39,08
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	77 380	39,6	37,49	x	x	x	49,69
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 432	38,8	50,04	38,02	46,75	58,90	70,00
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	111 676	38,9	55,15	43,04	54,32	65,96	77,43
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	125 262	37,4	64,22	x	x	x	96,82
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74 961	37,7	38,27	x	x	x	53,01
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 446	37,3	38,89	31,22	37,43	45,52	54,89
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74 232	37,6	37,99	30,72	36,56	44,46	53,19
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	79 134	37,1	40,96	33,32	39,31	47,51	58,32
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	69 815	37,4	35,94	28,21	34,43	42,10	50,28
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82 871	37,6	42,28	35,38	41,97	48,83	58,37
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	90 773	37,4	46,65	x	x	x	64,24
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 995	37,7	38,08	31,62	38,21	44,20	51,80

Tableau 2.2.4 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	71 691	36,5	37,62	x	x	x	53,29
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	63 094	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	106 349	36,8	55,23	x	x	x	77,07
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	80 337	37,4	41,22	31,06	39,58	47,74	58,25
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	64 549	38,2	32,46	25,00	31,37	38,15	45,67
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	68 986	38,6	34,10	27,92	33,96	39,99	48,00
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	63 671	37,6	32,53	25,86	31,91	35,99	47,43
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 272	38,0	31,14	x	x	x	43,05
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	63 997	38,7	31,77	26,20	30,24	35,77	44,81
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	65 024	38,1	32,86	26,51	32,82	38,37	45,34
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 668	37,5	31,56	x	x	x	45,85
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65 315	39,5	31,81	x	x	x	44,42
122	Personnel administratif et de réglementation	60 539	38,3	30,36	24,43	28,92	34,69	42,94
1221	Agents et agentes d'administration	54 006	37,8	27,48	23,46	26,92	30,66	38,75
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	50 452	37,9	25,63	21,77	24,61	28,41	35,62
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	63 570	37,3	32,88	x	x	x	46,50
1225	Agents et agentes aux achats	68 489	38,9	33,79	27,26	32,55	39,11	48,05
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52 359	36,7	27,48	22,28	27,09	32,46	38,80
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 918	37,0	26,40	21,69	26,04	30,63	37,11
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	62 566	37,4	32,03	23,52	28,06	37,24	45,09
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	51 582	37,3	26,55	21,42	26,05	28,87	36,91
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	54 806	36,7	28,74	23,88	27,61	32,27	40,65
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 609	37,5	25,95	22,20	25,38	29,18	35,64
221	Personnel technique des sciences physiques	56 138	38,6	27,97	22,34	27,16	32,48	39,75
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	54 480	38,5	27,21	22,13	26,27	31,59	38,83
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 666	38,7	31,61	24,09	30,26	37,63	43,16
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66 565	39,0	32,68	25,96	31,27	38,98	46,29
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	58 672	37,8	29,74	22,07	27,43	35,58	40,42
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	66 944	39,4	32,65	26,83	31,87	37,56	43,74

Tableau 2.2.4 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	67 903	38,6	33,87	x	x	x	47,39
228	Personnel technique en informatique	51 784	38,4	25,97	19,95	25,34	30,59	35,36
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	43 354	37,9	21,92	x	x	x	29,59
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	62 412	36,1	33,16	25,71	32,07	38,80	46,87
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	68 179	35,9	36,47	28,79	35,42	40,13	51,56
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	57 121	39,5	27,73	20,38	26,06	33,54	36,47
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	61 243	38,8	30,14	22,37	27,80	35,30	39,69
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	46 195	39,2	22,77	x	x	x	30,57
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	35 711	37,6	18,00	14,00	16,00	20,11	24,40
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	66 558	38,9	32,89	25,63	31,39	38,29	43,87
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	68 112	39,1	33,44	25,86	31,39	38,89	44,65
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	60 369	37,8	30,69	23,97	29,31	35,90	40,66
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	53 256	36,8	27,89	22,49	25,40	30,16	40,63
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	54 371	35,5	29,40	24,53	26,83	31,84	42,48
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	52 660	37,4	27,13	21,46	24,79	29,20	39,75
631	Superviseurs et superviseuses de services	52 356	38,7	26,04	19,60	26,31	30,98	36,14
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	59 504	37,9	30,16	x	x	x	43,73
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	41 406	39,1	20,29	15,16	19,85	23,00	27,42
6321	Chefs	50 998	39,6	24,77	x	x	x	33,39
6322	Cuisiniers et cuisinières	36 100	38,8	17,82	14,02	16,78	22,37	24,06
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	47 923	39,9	23,00	...	...	...	31,44
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	52 108	38,6	25,87	x	x	x	34,92
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	56 595	38,7	28,03	25,02	28,32	29,32	41,65
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	56 646	39,0	27,90	x	x	x	40,92
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63 548	38,4	31,69	26,79	33,76	36,37	49,72
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	61 506	39,3	29,95	x	x	x	41,25
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 276	39,8	30,96	x	x	x	42,54
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	50 174	38,4	24,93	x	x	x	35,82

Tableau 2.2.4 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	79 035	39,5	38,35	30,40	39,51	46,14	54,27
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84 022	39,8	40,46	x	x	x	57,34
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	97 099	40,0	46,52	x	x	x	66,43
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 237	40,0	27,91	23,80	27,60	30,61	39,88
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	59 307	40,0	28,39	x	x	x	40,81
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	50 734	39,3	24,80	x	x	x	33,56
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	48 363	39,7	23,34	20,43	23,34	25,47	31,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	48 570	39,7	23,45	20,61	23,42	25,53	31,43
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	49 945	39,8	24,03	22,42	25,24	26,71	32,41
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53 229	40,1	25,47	24,00	25,90	26,71	34,05
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	62 203	39,5	30,24	x	x	x	42,43
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	97 700	39,3	47,72	43,30	48,67	50,13	67,03
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	71 956	40,0	34,62	27,12	33,29	41,43	49,37
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	79 555	39,4	38,69	31,03	41,20	45,87	55,73
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	65 115	40,1	31,14	x	x	x	45,28
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	39 961	37,9	20,24	17,29	19,94	22,49	28,11
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 621	37,9	20,60	17,75	20,34	22,77	28,74
1414	Réceptionnistes	37 195	38,2	18,69	16,26	17,76	20,42	25,49
1415	Commis des services du personnel	40 277	37,0	20,81	x	x	x	28,50
142	Commis en bureautique et en éditique	36 693	38,2	18,57	15,52	17,23	20,85	25,48
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	42 684	37,7	21,77	18,89	21,48	24,29	30,90
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	41 697	38,1	21,05	17,79	20,54	23,71	28,69
1432	Commis à la paye	44 928	38,4	22,51	19,70	21,98	25,55	31,63
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	43 124	36,9	22,39	19,68	22,00	24,90	33,12
1435	Agents et agentes de recouvrement	43 157	38,1	21,72	19,57	21,48	23,54	30,86
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	33 886	36,2	17,78	13,08	16,55	20,53	24,18
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	36 221	37,0	18,69	x	x	x	25,44
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	33 919	38,9	16,75	14,72	16,47	18,67	23,32
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	33 741	39,0	16,65	14,62	16,47	18,20	23,18

Tableau 2.2.4 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43 320	39,1	21,19	16,09	20,40	25,22	29,25
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40 645	39,0	19,87	14,45	18,01	25,14	27,87
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	39 873	39,6	19,29	15,04	19,48	22,11	26,20
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	51 958	39,1	25,55	20,91	24,58	29,29	35,26
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	42 099	39,0	20,70	17,15	19,66	23,72	28,07
1525	Répartiteurs et répartitrices	48 141	40,0	23,06	19,88	22,11	25,29	31,33
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	48 394	38,3	24,31	21,07	22,73	27,19	33,39
341	Personnel de soutien des services de santé	30 485	37,3	15,62	14,25	14,78	16,34	21,01
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	27 614	36,9	14,27	11,95	13,29	15,53	18,84
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	37 874	38,3	18,94	x	x	x	25,85
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 764	39,7	19,21	x	x	x	25,18
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	40 979	37,7	20,94	17,77	20,48	23,60	29,79
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	42 164	36,7	22,05	19,43	21,75	24,37	32,39
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	40 193	38,3	20,20	16,77	19,58	22,77	28,17
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 603	41,5	19,65	17,50	19,00	20,99	26,45
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	44 251	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	48 923	40,1	23,39	21,92	22,40	23,69	31,42
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	44 443	38,7	21,82	x	x	x	30,99
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	41 151	40,0	19,72	x	x	x	26,96
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	29 921	39,4	14,65	x	x	x	19,13
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	37 736	38,4	18,83	16,02	17,92	21,60	27,05
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6611	Caissiers et caissières	33 940	38,2	16,87	x	x	x	23,16
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	29 396	37,7	14,83	12,30	13,53	15,70	19,83
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	29 219	37,7	14,75	12,30	13,50	15,50	19,71
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	39 123	38,9	19,36	x	x	x	26,29
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	28 108	37,3	14,32	11,25	12,24	15,00	18,96
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	36 016	39,4	17,54	13,07	17,05	21,33	24,49
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	36 170	39,3	17,63	12,44	16,44	22,24	24,78
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	38 247	40,3	18,27	x	x	x	25,23
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	41 009	39,4	19,95	x	x	x	28,17
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	40 753	39,2	19,95	17,36	20,15	21,85	26,50

Tableau 2.2.4

**Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	42 641	38,8	21,08	19,07	20,88	21,92	28,58
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	39 307	39,6	19,09	x	x	x	24,96
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	30 370	39,3	14,81	x	x	x	20,12
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	43 821	39,8	21,09	18,29	20,42	21,97	29,73

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.5

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	114 956	38,6	57,65	45,45	54,06	60,44	76,42
0113	Directeurs et directrices des achats	111 937	38,8	55,33	x	x	x	72,53
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	114 539	38,2	57,70	47,24	55,74	63,26	75,62
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	91 754	38,7	45,65	36,22	41,87	54,14	63,99
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	111 189	39,7	54,33	44,07	51,10	65,10	70,44
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	127 137	38,2	64,26	51,55	61,29	72,63	86,92
0211	Directeurs et directrices des services de génie	126 002	39,2	61,56	52,32	59,56	68,05	82,38
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	125 792	36,9	66,45	x	x	x	92,44
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	129 494	38,7	64,20	53,80	61,75	71,03	85,30
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	99 284	35,0	54,36	x	x	x	77,31
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	120 197	38,5	59,66	50,58	60,71	65,10	80,53
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	120 236	38,8	59,19	50,24	60,18	63,79	79,35
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	110 026	39,4	53,64	41,89	50,07	65,98	69,96
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	92 377	38,9	45,75	36,57	43,19	51,38	62,07
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	91 424	38,8	45,31	36,51	43,18	50,83	61,50
0731	Directeurs et directrices des transports	97 617	39,2	48,16	34,61	43,07	58,27	62,38
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	104 713	39,5	51,19	37,52	49,69	64,58	69,23
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	78 294	37,9	39,61	31,94	36,84	43,36	53,13
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	69 150	38,1	34,93	26,89	33,30	41,30	47,25
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	67 917	37,8	34,66	27,27	33,00	40,08	47,31
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	79 660	38,2	40,09	32,90	39,89	45,74	54,30
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	60 630	38,4	30,46	24,58	28,44	33,86	40,90
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	72 421	37,7	36,87	x	x	x	50,59
2112	Chimistes	70 939	37,6	36,25	x	x	x	49,67
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	59 969	39,7	29,00	x	x	x	38,41
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85 676	39,0	42,01	33,35	40,73	48,06	56,28
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	78 217	38,9	38,57	x	x	x	52,84
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	70 170	39,9	33,55	x	x	x	46,64
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 437	38,3	37,86	30,11	36,45	44,83	49,84

Tableau 2.2.5 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	70 501	38,6	35,07	27,90	33,33	43,12	46,11
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81 385	36,8	42,46	x	x	x	61,99
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 199	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	91 413	37,0	47,43	x	x	x	63,98
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 903	38,0	37,08	x	x	x	50,70
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	63 130	36,6	33,39	24,89	31,97	37,95	46,88
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	55 569	37,7	28,27	x	x	x	37,56
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	91 295	39,8	43,87	35,31	42,44	50,55	55,03
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	92 920	39,8	44,65	35,31	43,27	51,44	56,00
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	58 805	38,8	29,18	24,14	28,18	33,43	39,88
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	62 133	37,7	32,01	x	x	x	42,76
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	60 814	37,3	31,45	27,30	30,21	36,82	43,83
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	59 066	39,4	28,84	24,15	28,17	32,62	39,27
122	Personnel administratif et de réglementation	55 271	38,1	27,89	23,00	26,75	31,19	38,11
1221	Agents et agentes d'administration	54 170	37,1	28,12	23,06	28,71	29,68	39,18
1222	Adjoints et adjointes de direction	62 957	37,6	32,06	x	x	x	44,40
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	46 780	38,8	23,14	20,32	22,86	24,94	31,71
1225	Agents et agentes aux achats	57 047	38,8	28,31	23,58	26,46	31,62	38,29
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52 195	35,5	28,35	21,55	28,84	36,19	40,05
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	45 880	36,2	24,30	19,03	22,49	28,73	33,45
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	46 406	36,7	24,39	x	x	x	34,19
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	46 134	36,7	24,18	x	x	x	33,86
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 308	37,6	26,69	22,53	25,01	30,96	37,25
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 165	37,8	25,53	21,01	23,89	29,06	34,66
221	Personnel technique des sciences physiques	48 843	38,2	24,47	21,07	23,34	25,56	34,03
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47 641	38,2	23,92	20,98	23,12	25,44	33,27

Tableau 2.2.5 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	76 970	39,3	37,30	x	x	x	51,05
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 829	38,4	31,85	x	x	x	44,04
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	58 204	38,6	28,89	x	x	x	40,51
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	59 891	38,4	29,77	21,32	29,13	36,86	42,43
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	71 138	39,0	35,15	x	x	x	47,07
228	Personnel technique en informatique	51 046	38,2	25,79	18,97	24,98	31,02	34,89
323	Personnel technique en soins de santé	45 135	35,2	24,42	x	x	x	34,92
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	69 460	35,5	37,64	x	x	x	52,41
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	65 819	39,3	32,01	23,63	29,58	39,29	42,05
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 571	39,7	24,44	19,11	22,84	27,31	31,74
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	62 426	39,5	30,32	23,96	29,37	34,55	39,12
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	63 091	39,6	30,62	24,44	29,61	34,56	39,46
631	Superviseurs et superviseuses de services	49 689	39,0	24,52	18,29	24,96	29,69	32,99
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	51 407	38,6	25,51	18,16	24,67	29,95	34,54
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	53 977	39,5	26,14	x	x	x	37,95
6322	Cuisiniers et cuisinières	47 263	39,2	23,12	x	x	x	33,62
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	51 097	38,1	25,63	x	x	x	35,40
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	58 676	39,3	28,35	x	x	x	37,87
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	65 537	40,0	31,41	24,36	34,41	37,38	45,86
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 821	39,3	31,40	x	x	x	44,10
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	74 420	39,9	35,64	x	x	x	50,71
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 515	38,8	26,85	x	x	x	37,49
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68 788	38,6	34,26	25,48	30,30	42,00	47,47
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	78 037	39,9	37,51	28,05	37,64	44,65	51,43
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 962	39,2	27,36	21,98	25,52	33,10	37,59
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	56 008	39,2	27,42	x	x	x	37,63
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	48 064	39,6	23,30	20,61	23,90	25,80	30,39

Tableau 2.2.5 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	48 523	39,6	23,53	20,85	24,03	25,81	30,70
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	50 042	39,8	24,07	x	x	x	32,83
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53 713	40,0	25,76	22,21	25,77	27,06	35,39
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	60 673	37,3	31,04	x	x	x	43,63
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	63 210	40,2	30,15	24,49	28,34	34,76	41,85
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	62 817	39,8	30,22	x	x	x	42,50
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	39 497	38,1	19,88	16,71	18,79	21,73	27,13
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 535	38,2	20,39	17,07	19,80	22,39	27,85
1414	Réceptionnistes	37 564	38,1	18,92	16,37	18,02	19,60	25,77
142	Commis en bureautique et en éditique	34 036	38,8	16,93	x	x	x	22,70
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	41 882	38,5	20,92	17,72	20,45	23,55	28,28
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	40 635	38,6	20,27	17,28	19,50	22,84	27,19
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	41 529	37,3	21,26	18,85	20,69	23,01	31,10
1435	Agents et agentes de recouvrement	47 209	39,2	23,14	x	x	x	30,48
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	31 193	35,4	16,78	x	x	x	22,75
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	37 079	37,7	19,05	x	x	x	25,99
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42 513	39,2	20,83	16,15	20,33	24,58	28,17
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	37 796	39,3	18,49	14,35	16,85	21,03	24,97
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50 038	39,4	24,29	20,29	22,95	26,95	34,13
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	47 965	39,2	23,51	x	x	x	31,03
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	41 070	39,0	20,18	16,15	18,46	23,62	27,23
1525	Répartiteurs et répartitrices	46 020	40,0	22,07	20,98	22,49	23,42	30,54
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	49 184	37,6	25,19	x	x	x	34,09
341	Personnel de soutien des services de santé	40 555	36,3	21,42	x	x	x	32,89
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	53 544	38,4	26,77	x	x	x	38,16
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	46 643	39,8	22,34	x	x	x	31,66
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	38 694	38,2	19,45	16,10	18,20	22,42	26,30
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	38 429	38,5	19,16	15,64	17,71	22,19	25,55
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	33 507	37,9	16,94	x	x	x	22,31
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 249	41,7	19,38	18,09	19,12	20,68	26,01

Tableau 2.2.5 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	45 793	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	59 536	40,0	28,55	x	x	x	39,60
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	42 486	39,9	20,40	x	x	x	29,04
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	35 879	39,5	17,54	x	x	x	23,94
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 518	39,0	22,39	19,36	23,26	23,92	32,10
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	47 045	40,0	22,57	x	x	x	31,35
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	45 963	39,4	22,34	18,32	22,98	23,64	31,86
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	43 515	38,8	21,44	x	x	x	31,37
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	44 443	39,3	21,63	x	x	x	29,73
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	43 871	39,7	21,20	x	x	x	29,88
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 359	38,8	20,94	17,65	19,61	23,82	29,63

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.6

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	120 056	38,0	60,71	48,92	58,26	71,00	84,47
0113	Directeurs et directrices des achats	120 797	38,1	60,81	x	x	x	85,33
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	115 972	37,8	58,92	44,64	55,50	70,71	83,50
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	111 954	37,1	57,84	44,95	54,93	67,38	81,69
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	100 712	37,1	52,08	40,88	48,83	60,32	74,28
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	124 604	37,7	63,44	52,95	60,98	71,40	88,82
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	126 561	38,1	63,75	54,17	62,92	72,11	87,74
0211	Directeurs et directrices des services de génie	130 408	38,4	65,28	55,51	65,44	73,69	89,67
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	118 018	37,7	60,10	x	x	x	82,13
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	123 483	37,9	62,57	53,66	61,33	70,33	86,47
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	75 589	34,9	41,61	x	x	x	63,56
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	118 043	38,4	58,98	50,09	56,60	67,60	79,83
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	118 833	38,4	59,33	50,42	56,62	67,86	80,25
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	113 771	38,0	57,35	45,53	55,69	68,61	81,05
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	53 778	39,7	25,94	19,30	23,36	28,63	35,00
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	69 599	39,7	33,71	x	x	x	44,81
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	107 294	38,7	53,72	41,82	50,73	62,75	74,86
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	103 118	38,8	51,45	38,73	47,84	60,22	72,56
0731	Directeurs et directrices des transports	108 169	39,0	53,34	42,13	52,54	62,46	73,13
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	131 535	39,1	64,50	54,21	62,53	72,17	90,83
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	114 172	38,8	56,56	44,82	55,12	66,94	80,42
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	113 899	38,8	56,34	44,60	54,92	66,15	79,92
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74 751	37,7	38,24	29,63	36,73	45,54	53,22
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76 395	37,1	39,55	32,00	38,08	45,99	56,37
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	75 805	37,4	38,97	31,33	37,75	45,64	55,07
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78 828	37,0	40,92	33,36	39,23	47,39	58,74
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 989	37,2	37,28	29,86	35,77	43,52	52,79
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	72 863	38,1	36,83	x	x	x	49,89

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h					
2112	Chimistes	66 987	38,5	33,52	x	x	x	46,64
2113	Géoscientifiques et océanographes	79 112	37,7	40,28	29,10	41,13	47,97	52,68
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	78 883	37,4	40,47	x	x	x	55,92
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	71 377	37,7	36,30	x	x	x	49,43
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	70 544	37,6	35,97	x	x	x	48,59
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83 386	37,9	42,14	32,77	39,76	49,32	56,67
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93 661	38,8	46,34	38,81	45,46	53,02	67,34
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	73 797	37,6	37,60	x	x	x	50,69
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 237	38,4	37,68	x	x	x	54,24
217	Professionnels et professionnelles en informatique	83 980	37,5	43,00	36,41	42,51	49,32	59,95
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	76 326	37,4	39,10	33,22	39,04	44,41	53,96
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	63 344	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	106 805	36,6	55,79	x	x	x	79,15
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	82 142	37,0	42,62	x	x	x	61,63
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 933	38,0	43,43	x	x	x	62,02
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	68 884	37,5	35,36	27,79	35,57	42,35	50,45
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	74 051	38,9	36,44	x	x	x	52,08
5123	Journalistes	77 583	35,3	42,25	x	x	x	61,43
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 354	38,4	30,77	x	x	x	43,06
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	89 363	38,8	44,06	37,56	43,21	49,92	60,21
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	89 757	38,8	44,23	37,72	43,45	49,97	60,30
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	69 592	37,5	35,49	x	x	x	55,56
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	64 668	38,7	32,11	26,71	30,62	36,11	45,66
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	64 771	38,1	32,69	26,61	32,70	38,44	45,54
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 830	37,5	31,65	27,35	30,41	34,81	46,23
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66 241	39,5	32,23	25,70	30,22	36,35	45,38
122	Personnel administratif et de réglementation	61 896	38,1	31,13	25,15	29,68	35,57	44,69
1221	Agents et agentes d'administration	54 416	37,6	27,78	23,91	27,20	31,34	39,67

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
1222	Adjoints et adjointes de direction	70 758	37,9	35,93	x	x	x	51,51
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	51 677	37,8	26,31	22,12	25,16	29,38	36,97
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	63 947	37,2	33,16	x	x	x	46,98
1225	Agents et agentes aux achats	72 098	38,9	35,59	29,12	34,22	40,58	51,59
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52 653	37,1	27,31	22,88	26,92	31,13	38,99
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	52 593	37,1	27,26	22,84	26,86	31,06	38,92
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	66 757	37,7	33,96	x	x	x	49,16
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	57 577	37,7	29,20	x	x	x	42,54
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 348	36,5	29,18	24,57	28,33	32,30	41,82
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 795	37,3	26,68	23,09	26,43	29,84	37,32
221	Personnel technique des sciences physiques	63 184	38,6	31,40	28,05	31,66	34,96	46,41
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60 475	38,4	30,29	27,32	31,02	31,66	44,20
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	72 359	39,5	35,15	32,28	34,96	38,52	53,72
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64 697	38,7	32,11	24,83	31,25	38,09	44,18
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 579	39,3	37,34	32,50	38,17	43,27	56,82
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	60 337	37,6	30,74	22,75	28,36	37,02	42,64
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	67 167	39,3	32,86	x	x	x	44,51
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	67 586	38,4	33,88	x	x	x	48,04
228	Personnel technique en informatique	53 404	38,2	26,91	21,30	26,32	31,31	37,93
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	57 065	36,2	30,12	x	x	x	43,43
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	55 466	39,3	27,12	19,72	26,05	33,98	36,24
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62 563	38,4	31,08	21,85	28,45	37,14	41,70
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	42 055	39,0	20,67	x	x	x	28,09
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	35 894	37,9	18,01	14,40	16,51	20,09	24,78
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	71 634	38,0	36,14	x	x	x	50,83
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	77 188	38,2	38,67	x	x	x	55,32
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	60 617	37,5	31,12	24,05	29,08	36,43	41,79
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	54 403	36,7	28,55	22,84	26,08	30,99	41,75

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h			\$/h		
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	58 377	35,3	31,75	25,45	29,40	34,87	46,13
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	52 926	37,2	27,38	21,72	24,98	29,48	40,23
631	Superviseurs et superviseuses de services	52 941	38,7	26,30	20,53	26,16	30,80	36,80
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	60 855	37,7	30,98	26,73	30,89	34,91	45,61
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	41 188	38,8	20,38	x	x	x	27,76
6322	Cuisiniers et cuisinières	36 561	38,6	18,18	x	x	x	24,69
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	40 968	39,4	19,88	17,50	19,16	19,47	27,99
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	39 494	39,4	19,17	17,42	19,02	19,16	26,73
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	46 966	39,4	22,75	x	x	x	33,33
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	61 084	39,3	29,70	x	x	x	43,57
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	82 622	39,6	39,95	x	x	x	58,20
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	69 839	39,7	33,75	27,31	36,56	39,14	50,94
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 427	39,0	30,71	x	x	x	45,47
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 384	39,6	31,58	x	x	x	44,42
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	62 440	39,7	30,24	x	x	x	44,00
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	76 450	37,2	39,48	x	x	x	61,02
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	59 167	39,7	28,59	x	x	x	42,77
729	Autre personnel des métiers de la construction	68 949	38,2	34,55	x	x	x	53,67
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 084	38,4	34,41	x	x	x	53,63
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	80 954	39,8	39,04	32,09	39,87	46,23	55,43
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84 814	39,8	40,86	34,88	42,13	47,41	58,31
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	70 836	39,9	34,01	28,20	34,96	40,05	51,36
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	68 953	39,9	33,11	27,08	32,42	39,15	50,35
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	53 521	39,7	25,85	20,48	24,30	30,27	36,18
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	53 685	39,8	25,88	20,72	24,30	30,27	36,20
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	53 501	39,4	26,02	x	x	x	35,64
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	54 617	39,5	26,51	25,25	26,71	27,07	36,10

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h		\$/h			
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	70 703	40,1	33,82	32,07	33,60	37,92	52,25
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	95 710	39,5	46,44	43,05	46,78	49,92	66,05
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	73 615	39,9	35,49	27,78	33,63	43,63	51,31
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	79 518	39,8	38,36	x	x	x	55,85
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	84 715	39,8	40,80	36,82	42,45	42,74	66,58
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	71 081	40,0	34,08	x	x	x	50,95
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	42 488	37,5	21,76	18,27	20,98	24,09	30,96
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	43 113	37,5	22,10	18,79	21,32	24,34	31,58
1414	Réceptionnistes	38 042	38,1	19,23	16,10	18,27	21,97	26,59
142	Commis en bureautique et en éditique	40 330	37,7	20,63	x	x	x	29,11
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	44 252	37,2	22,86	19,66	22,29	25,51	33,26
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	44 776	37,6	22,90	19,29	22,19	25,74	32,46
1432	Commis à la paye	45 717	38,4	22,95	x	x	x	32,34
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	43 593	36,8	22,76	20,08	22,46	25,39	33,78
1435	Agents et agentes de recouvrement	44 344	37,0	23,05	19,65	22,30	25,81	34,08
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	43 148	36,7	22,40	x	x	x	32,78
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	40 843	36,8	21,13	x	x	x	30,65
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	35 643	38,5	17,93	x	x	x	25,29
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	35 442	38,5	17,82	x	x	x	25,14
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48 229	39,1	23,64	18,00	23,11	29,31	34,23
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	44 092	38,9	21,61	15,54	20,54	28,46	31,12
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50 008	39,6	24,23	18,32	23,65	30,28	35,53
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	57 678	38,5	28,86	24,19	28,63	32,79	42,71
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	46 325	39,1	22,68	18,26	21,81	26,00	32,44
1525	Répartiteurs et répartitrices	54 419	39,2	26,72	20,35	25,38	30,74	38,65
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	54 773	38,9	26,98	x	x	x	38,48
341	Personnel de soutien des services de santé	27 597	36,2	14,56	x	x	x	19,48
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	28 645	37,2	14,67	12,08	13,39	16,34	19,58
651	Personnel des services des aliments et des boissons	29 188	35,9	15,47	12,25	16,19	17,76	20,96
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	42 978	39,1	21,02	x	x	x	28,93
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	40 943	39,7	19,76	x	x	x	26,15

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
				\$	h	\$/h		
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	43 243	37,2	22,38	18,79	21,79	25,76	32,88
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	41 927	36,2	22,24	19,34	21,79	24,65	32,83
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44 153	37,9	22,48	17,98	21,79	26,33	32,90
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	65 539	38,8	32,61	x	x	x	49,12
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 763	39,6	22,63	18,63	23,85	25,63	32,89
7452	Manutentionnaires	46 631	39,6	22,57	18,57	23,67	25,34	32,75
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	50 085	41,5	23,31	18,94	22,65	27,95	32,96
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	49 956	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	53 714	39,9	25,77	23,91	26,81	29,67	39,23
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	68 327	40,3	32,54	x	x	x	46,92
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	68 351	40,3	32,56	x	x	x	46,93
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 979	40,0	32,11	x	x	x	51,39
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	42 766	39,9	20,57	x	x	x	28,38
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	54 078	39,9	26,10	x	x	x	37,11
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 867	39,6	23,63	20,35	21,32	28,28	35,16
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	29 583	39,2	14,58	x	x	x	18,95
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	53 746	39,1	26,27	x	x	x	41,32
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	64 282	39,8	30,93	27,11	34,19	34,69	48,12
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6611	Caissiers et caissières	33 200	38,2	16,54	13,02	15,97	17,44	23,11
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	30 018	38,2	15,02	12,50	14,27	16,40	20,58
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	29 874	38,2	14,95	12,50	14,27	16,28	20,47
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	42 120	37,9	21,35	x	x	x	30,54
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	31 559	37,8	15,86	x	x	x	21,67
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 682	38,3	19,37	15,63	18,07	23,10	27,25
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 393	37,2	18,85	x	x	x	26,02
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	39 848	38,6	19,74	16,29	18,07	23,27	28,02
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	39 025	37,9	19,94	x	x	x	27,69

Tableau 2.2.6 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	39 636	37,0	20,94	x	x	x	28,74
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	51 803	40,0	24,70	x	x	x	35,22
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	54 206	40,4	25,60	x	x	x	37,00
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	47 274	39,3	22,99	x	x	x	31,82
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 893	39,4	20,38	16,74	20,03	21,97	28,88

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.7

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	124 853	38,6	62,31	47,47	60,12	72,02	87,13
0113	Directeurs et directrices des achats	123 244	38,8	60,99	50,98	59,92	68,10	86,39
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	131 726	38,6	65,46	52,00	63,19	76,07	92,12
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	129 247	39,1	63,69	52,94	60,01	72,51	89,76
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	130 009	39,1	64,00	53,52	60,45	72,54	90,14
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	143 554	38,5	71,19	x	x	x	102,45
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	130 249	38,6	64,82	53,35	64,73	75,01	93,09
0211	Directeurs et directrices des services de génie	135 479	38,7	67,39	56,60	68,05	76,61	98,52
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	110 065	38,4	55,17	42,87	55,10	62,83	75,70
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	132 473	38,7	65,72	56,66	65,55	75,08	92,58
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	125 660	38,8	62,22	49,95	62,35	71,05	87,20
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	106 596	40,7	50,08	x	x	x	66,57
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 801	39,1	49,63	40,17	47,13	57,92	69,26
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	99 413	39,0	49,10	39,86	45,79	57,85	68,68
0731	Directeurs et directrices des transports	105 452	39,4	51,67	x	x	x	71,84
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	124 281	38,4	62,06	x	x	x	88,81
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	116 150	39,1	57,19	46,87	55,48	67,09	80,01
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80 397	38,1	40,66	32,04	38,80	47,25	57,46
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 556	38,3	40,04	31,16	38,74	47,40	56,84
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77 239	38,4	38,74	30,73	36,50	46,43	55,38
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 758	38,0	43,43	34,31	43,13	50,24	62,30
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 997	38,6	35,94	27,64	34,29	43,07	49,72
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	67 274	38,6	33,61	x	x	x	46,29
2112	Chimistes	64 844	38,7	32,26	x	x	x	44,14
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	78 225	38,5	39,11	31,18	36,39	46,10	54,25
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	80 657	38,1	40,68	33,99	36,78	47,18	56,03
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85 006	38,7	42,24	33,45	40,72	49,02	59,86
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	95 771	39,1	47,04	39,23	45,98	54,53	68,65
217	Professionnels et professionnelles en informatique	86 662	38,4	43,36	35,06	42,79	50,42	61,02
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84 473	38,0	42,49	x	x	x	57,70
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72 273	37,8	36,70	28,30	33,33	44,58	49,79
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	77 269	39,6	37,51	35,49	36,69	38,33	58,03

Tableau 2.2.7 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire  \$/h				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	72 076	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	110 814	37,9	55,98	47,81	53,62	63,54	78,18
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90 242	38,7	44,87	34,16	43,81	52,12	66,44
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 251	38,4	42,76	32,88	43,85	47,64	64,21
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	71 921	39,1	35,14	28,11	35,14	41,34	50,28
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	72 433	39,1	35,41	28,11	35,50	41,51	50,52
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	72 219	39,0	35,53	x	x	x	51,07
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	68 157	39,4	33,24	26,76	31,46	38,77	47,24
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	53 872	38,1	27,23	x	x	x	38,63
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	64 294	37,3	33,19	28,79	32,12	35,54	46,15
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	68 877	39,7	33,37	26,43	31,07	39,48	47,52
122	Personnel administratif et de réglementation	68 211	39,1	33,48	27,47	32,44	38,46	48,32
1221	Agents et agentes d'administration	56 824	38,8	28,13	23,03	27,25	31,67	40,37
1222	Adjoints et adjointes de direction	70 552	39,4	34,53	30,46	32,07	37,86	48,59
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	54 228	38,6	27,11	20,82	24,71	30,83	38,62
1225	Agents et agentes aux achats	71 730	39,2	35,12	28,71	33,48	40,55	50,92
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	64 077	38,3	32,03	x	x	x	45,20
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 227	38,2	28,31	22,38	28,18	33,14	40,92
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 321	38,3	28,35	22,31	28,36	33,16	40,98
125	Sténographes judiciaires, transcripateurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	53 317	38,4	26,49	x	x	x	39,75
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 265	38,4	26,47	x	x	x	39,74
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53 413	38,0	26,98	23,21	25,20	30,20	37,88
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53 026	38,0	26,78	23,21	25,19	30,05	37,57
221	Personnel technique des sciences physiques	60 068	38,7	29,80	24,46	30,26	31,71	44,03
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	57 288	38,5	28,58	23,39	29,14	31,66	41,31
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	73 506	39,5	35,68	34,96	35,22	38,52	57,19
222	Personnel technique des sciences de la vie	59 808	39,9	28,73	28,30	29,46	29,89	41,82
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	59 628	39,9	28,66	x	x	x	41,77
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 653	38,9	35,25	28,15	35,96	41,22	50,92

Tableau 2.2.7 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 610	39,4	37,25	32,01	36,75	43,27	57,27
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	64 286	38,6	31,94	24,16	29,88	38,56	45,33
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 672	38,8	34,53	27,50	33,92	39,46	49,88
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	69 377	39,1	34,26	25,54	32,78	40,56	48,87
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	111 956	39,9	53,75	x	x	x	77,35
228	Personnel technique en informatique	60 467	38,6	30,13	24,70	28,84	33,80	42,91
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	76 740	37,7	39,03	32,32	39,66	43,18	53,99
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	77 356	37,8	39,30	x	x	x	53,50
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66 789	39,6	32,01	23,11	28,07	35,46	44,16
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	76 176	38,8	37,71	27,72	36,92	45,99	52,46
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	79 774	38,9	39,43	28,88	37,93	47,24	54,87
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	54 486	38,6	27,34	x	x	x	37,84
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 226	39,4	31,33	26,88	30,18	34,79	43,47
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	62 246	38,9	30,74	27,45	30,10	33,15	42,62
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	55 799	41,0	26,20	x	x	x	36,72
6322	Cuisiniers et cuisinières	54 649	41,1	25,62	x	x	x	35,80
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	74 887	39,9	36,00	29,90	32,31	42,58	52,35
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 760	39,6	31,42	26,25	30,15	37,38	47,76
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	70 559	39,4	34,39	...	...	...	52,58
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	72 993	39,9	35,08	...	...	...	57,28
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	61 876	39,6	30,04	25,08	26,46	34,92	43,84
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	62 225	39,6	30,17	25,10	26,46	37,02	44,01
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	70 553	39,0	34,77	x	x	x	51,99
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	58 323	39,9	28,06	...	...	...	42,33
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	79 227	39,9	38,02	x	x	x	63,85
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	83 105	39,0	40,85	35,25	41,36	47,39	59,16
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 046	39,6	41,20	35,00	41,98	47,62	59,54
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	66 383	39,9	31,93	26,66	31,21	35,12	48,85

Tableau 2.2.7 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 930	39,8	31,73	26,46	30,64	35,12	48,22
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	63 298	40,2	30,19	x	x	x	44,64
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65 128	38,9	32,04	27,74	30,14	30,61	49,64
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	64 175	38,8	31,61	27,66	30,14	30,61	48,47
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	53 974	39,6	26,13	24,44	26,71	27,07	35,50
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53 967	39,6	26,13	24,44	26,71	27,07	35,50
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	72 677	39,7	35,10	x	x	x	54,11
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	66 775	40,1	31,86	...	...	...	51,56
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	54 940	37,3	28,26	24,24	27,22	32,98	41,13
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	53 714	41,7	24,70	x	x	x	34,23
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	70 816	40,0	34,05	26,70	32,79	39,71	48,83
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	75 953	39,5	36,91	x	x	x	53,13
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	85 248	40,1	40,77	x	x	x	68,26
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	70 393	40,1	33,71	29,14	32,59	36,54	50,61
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	47 721	39,0	23,56	18,89	22,12	27,04	33,54
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	48 923	38,8	24,24	19,80	23,38	27,56	34,78
1414	Réceptionnistes	40 462	39,5	19,71	16,89	18,96	21,49	26,63
1415	Commis des services du personnel	63 978	38,9	31,63	x	x	x	49,17
142	Commis en bureautique et en éditique	47 344	37,5	24,42	x	x	x	34,74
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 393	38,2	24,92	21,19	23,71	27,30	35,66
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	49 126	38,3	24,63	21,13	23,31	27,03	35,47
1432	Commis à la paye	52 615	37,1	27,49	x	x	x	38,74
1435	Agents et agentes de recouvrement	48 762	37,7	24,95	21,77	23,94	27,92	34,54
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	46 885	38,2	23,73	x	x	x	35,42
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	40 536	38,0	20,53	x	x	x	30,18
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	40 362	37,9	20,54	x	x	x	30,31
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52 422	39,3	25,60	20,54	25,43	29,62	37,80
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	47 896	39,2	23,41	19,06	22,82	29,31	34,37
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	58 805	39,6	28,48	23,89	27,79	33,38	44,05
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	55 242	38,7	27,43	22,54	27,06	29,81	38,77
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	52 070	39,8	25,14	x	x	x	36,82
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 022	40,0	28,30	x	x	x	43,09
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	52 471	38,7	26,23	x	x	x	37,13

Tableau 2.2.7 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	37 492	36,9	19,13	x	x	x	26,21
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	53 585	40,8	25,18	19,53	24,99	28,69	37,02
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 744	38,6	23,34	20,28	22,59	25,71	31,89
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	48 361	39,7	23,35	19,57	23,38	27,54	34,40
7452	Manutentionnaires	48 146	39,7	23,24	19,50	23,38	27,54	34,15
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	57 528	40,4	27,40	23,98	27,93	31,83	40,17
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	57 498	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	57 999	39,5	28,04	x	x	x	44,29
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	55 949	40,5	26,47	x	x	x	38,96
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	55 815	40,5	26,41	x	x	x	38,84
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	65 656	39,9	31,48	x	x	x	50,08
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	40 885	39,9	19,67	x	x	x	27,16
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	54 009	39,9	26,06	21,33	24,53	28,51	37,06
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	49 094	39,6	23,72	20,55	24,19	26,59	34,40
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	49 967	39,0	24,46	x	x	x	37,68
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	64 328	39,5	31,13	26,46	34,37	34,69	48,76
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	44 208	39,5	21,49	x	x	x	32,68
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	48 890	39,5	23,70	20,11	22,81	25,56	34,90
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	43 820	39,6	21,15	x	x	x	30,91
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	47 105	39,6	22,77	x	x	x	32,02
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 619	39,4	24,58	20,11	22,32	29,17	36,66
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	50 009	39,9	24,01	22,13	22,30	25,83	35,92
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 005	39,9	23,48	21,94	22,30	25,83	34,74
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	61 638	39,0	30,11	x	x	x	50,35
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 416	39,3	20,70	17,56	20,07	22,67	29,34

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.8

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
<b>Gestion</b>									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 140	108 430	35,5	58,57	50,07	56,49	63,99	90,07
0113	Directeurs et directrices des achats	690	106 252	36,0	56,69	51,76	55,71	59,87	87,61
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 560	109 107	35,7	58,70	51,31	55,89	64,43	90,45
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	760	127 268	35,9	68,22	55,00	64,71	76,41	101,58
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	470	116 705	36,2	62,12	54,81	57,45	68,84	93,59
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	60	130 513	37,2	67,39	60,59	63,40	69,62	100,25
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	70	97 867	37,3	50,32	45,69	47,76	51,27	71,87
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	2 820	119 340	36,0	63,62	57,03	62,37	70,46	97,70
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 100	122 542	35,6	66,04	58,91	65,88	72,78	100,27
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	400	118 278	36,0	62,99	56,87	62,98	67,12	100,13
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 330	117 009	36,3	61,81	55,36	60,56	65,88	94,86
031	Directeurs et directrices des soins de santé	1 940	96 120	35,0	52,61	x	x	x	82,22
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 220	101 414	35,0	55,52	48,86	52,93	57,50	84,92
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	950	118 225	35,0	64,79	x	x	x	94,23
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 700	95 815	35,0	52,46	48,58	52,83	56,12	81,24
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	570	109 837	35,1	59,99	x	x	x	93,09
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	970	110 766	38,4	55,80	x	x	x	92,21
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	290	108 675	39,6	53,06	x	x	x	87,82
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	460	111 881	35,8	60,07	52,73	59,12	65,82	93,91
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	120	114 544	36,0	61,01	52,69	58,95	68,48	89,14
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	70	112 301	35,8	60,32	53,35	59,32	64,98	88,12
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	97 056	36,6	50,57	42,27	49,49	58,95	74,03
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	20	106 536	38,2	53,36	x	x	x	77,17
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	10	84 938	34,5	47,00	x	x	x	69,63
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	890	95 023	35,8	50,76	40,02	47,21	60,59	80,17
0711	Directeurs et directrices de la construction	150	116 827	36,7	61,27	52,38	61,05	69,09	99,24

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	740	90 527	35,6	48,59	39,08	44,85	56,35	76,09
0731	Directeurs et directrices des transports	290	115 247	36,2	61,09	54,58	61,54	65,88	92,36
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120	121 925	36,5	64,36	56,13	63,45	72,12	102,94
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	120	121 925	36,5	64,36	x	x	x	102,94
<b>Formation universitaire</b>									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 280	81 516	35,4	44,08	35,91	42,33	51,10	66,58
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	12 960	82 484	35,9	44,08	39,27	44,01	48,80	67,47
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 780	82 259	35,9	43,91	37,57	44,01	48,34	67,69
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	4 770	85 679	35,9	45,72	41,05	44,35	49,30	69,90
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 410	78 338	35,7	42,03	37,12	42,58	46,98	63,74
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	1 970	94 163	36,4	49,64	42,34	48,83	55,09	75,91
2112	Chimistes	270	83 461	35,5	45,02	41,90	44,01	50,19	67,61
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 350	83 133	35,7	44,43	37,35	44,01	48,49	67,52
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	920	85 341	36,1	45,16	36,28	44,01	51,17	69,21
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	4 270	96 587	35,2	52,67	46,80	53,54	61,03	80,15
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 580	108 950	37,0	56,35	x	x	x	85,88
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 050	88 480	35,2	48,16	43,63	48,41	52,61	74,48
2151	Architectes	320	92 393	35,5	49,85	x	x	x	75,41
2152	Architectes paysagistes	70	85 357	34,9	46,89	x	x	x	74,35
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	500	85 931	34,9	47,25	42,32	48,17	51,32	74,27
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	160	89 840	35,7	48,14	43,63	47,92	53,57	73,31
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	160	86 614	35,1	47,34	42,60	47,98	53,51	70,01
217	Professionnels et professionnelles en informatique	13 880	81 999	35,6	44,18	39,01	43,63	48,04	66,85
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	280	100 945	35,1	55,17	52,71	54,49	56,29	83,97
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 580	85 798	37,2	44,21	39,54	44,05	49,76	69,34
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	28 800	72 573	36,2	38,42	35,89	36,94	44,12	57,48
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	4 960	76 514	35,0	41,89	37,83	44,12	46,33	61,71
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 420	125 509	36,0	66,84	56,90	67,55	76,58	94,56

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	10 270	79 404	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	55 870	76 553	35,0	41,92	x	x	x	68,94
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 400	113 014	35,5	60,90	50,56	62,61	70,96	91,75
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 340	75 997	35,2	41,42	x	x	x	61,24
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	21 530	82 084	35,8	43,95	38,38	44,01	48,41	66,59
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	670	99 159	36,4	52,29	49,47	51,82	57,23	80,81
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	2 110	82 979	35,2	45,20	x	x	x	69,76
5113	Archivistes	230	81 560	35,7	43,80	x	x	x	68,28
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 080	77 764	36,9	40,30	36,22	40,52	42,79	62,42
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	77 118	35,1	42,13	40,13	41,07	45,48	66,26
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	150	77 477	36,5	40,67	37,39	39,88	45,84	61,90
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	640	79 553	36,9	41,23	40,23	40,50	47,10	64,47
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	230	88 068	38,6	43,67	...	...	...	65,74
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	230	88 089	38,6	43,67	...	...	...	65,74
<b>Formation collégiale</b>									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	3 330	58 146	37,3	29,79	25,44	27,19	34,29	44,95
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 270	47 860	35,0	26,16	x	x	x	40,12
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	220	65 338	35,5	35,28	27,76	35,09	40,13	54,58
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	40	66 750	34,8	36,68	x	x	x	59,17
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	270	76 680	37,4	39,54	34,20	39,52	43,45	62,94
122	Personnel administratif et de réglementation	29 980	60 603	36,0	32,20	29,00	30,30	33,95	49,80
1221	Agents et agentes d'administration	17 610	56 939	35,8	30,40	29,00	29,07	31,62	46,99

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 260	68 134	35,0	37,31	32,67	39,22	43,57	55,34
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	520	61 987	35,1	33,92	31,23	34,64	36,33	53,11
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	82 619	35,2	44,98	40,96	44,86	50,44	69,53
1225	Agents et agentes aux achats	2 480	75 295	36,7	39,29	32,98	39,98	44,22	61,39
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	100	57 721	35,0	31,69	28,03	31,28	34,97	49,14
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	16 890	46 181	34,9	25,38	23,05	23,77	25,96	38,96
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	14 460	46 630	34,9	25,63	22,74	24,37	27,00	39,34
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	280	52 320	34,5	29,11	26,37	28,44	31,10	46,01
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 150	42 352	35,0	23,19	x	x	x	35,52
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 090	52 695	34,8	28,99	28,08	29,07	29,45	43,67
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 050	52 715	34,9	29,00	28,08	29,07	29,45	43,66
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	4 030	55 893	34,9	30,70	27,68	29,82	32,37	46,29
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	3 570	53 733	35,0	29,46	26,67	29,82	31,68	44,09
221	Personnel technique des sciences physiques	410	60 644	35,1	33,14	28,43	31,92	34,84	51,56
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	390	60 811	35,1	33,23	28,42	31,92	34,84	51,68
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	57 705	35,0	31,60	x	x	x	49,43
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 980	60 701	36,7	31,69	28,58	30,03	33,82	50,58
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	500	58 315	36,4	30,65	28,51	30,71	33,09	49,67
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 190	67 368	35,8	36,00	28,58	35,57	42,82	56,26
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 720	77 064	36,4	40,94	x	x	x	63,57
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	770	66 936	34,9	36,80	32,89	37,07	39,54	59,46
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 870	70 262	35,8	37,46	30,75	35,79	43,23	58,94
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	880	64 764	35,6	34,75	28,58	32,02	38,35	53,83
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	590	80 339	39,2	39,47	x	x	x	61,38
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	120	95 091	36,3	50,06	48,19	50,81	54,93	76,26
228	Personnel technique en informatique	4 890	57 366	35,1	31,30	29,84	30,45	33,09	47,57

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	10 390	55 854	35,2	30,44	26,89	32,93	33,31	46,11
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 240	45 963	36,0	24,53	x	x	x	37,60
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	17 740	56 511	36,2	29,86	25,97	30,92	32,93	44,69
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	940	56 470	35,6	30,36	27,26	28,34	33,56	47,26
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 090	82 884	38,2	41,86	x	x	x	67,51
4312	Pompiers et pompières	4 590	78 984	41,5	36,46	x	x	x	58,95
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 790	55 763	35,0	30,57	x	x	x	47,45
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 770	55 834	35,0	30,63	x	x	x	47,57
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 040	60 524	37,6	30,84	27,57	31,28	32,81	47,97
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	560	61 191	36,1	32,47	28,34	30,81	36,70	50,29
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	790	55 325	35,0	30,29	x	x	x	46,32
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	750	54 343	35,1	29,72	27,57	29,63	30,74	45,51
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	20	81 093	34,9	44,47	x	x	x	66,90
631	Superviseurs et superviseuses de services	780	78 399	38,5	39,06	36,57	40,68	40,89	58,90
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	100	73 655	37,0	38,23	35,93	39,50	40,89	59,01
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 270	47 254	38,6	23,46	...	...	...	35,82
6321	Chefs	70	67 128	39,2	32,91	28,17	33,32	35,74	48,82
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 200	46 038	38,6	22,88	...	...	...	35,01
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60	48 575	38,8	23,95	x	x	x	37,66
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 270	85 352	37,6	43,67	...	...	...	71,18
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	450	63 108	38,7	31,34	29,10	32,59	33,94	50,55
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	120	61 018	38,9	30,12	x	x	x	46,37
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	90	65 535	37,5	33,51	x	x	x	56,49

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 900	68 862	37,8	35,03	29,41	35,32	41,02	56,90
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	840	57 348	38,6	28,55	24,36	25,89	32,53	45,20
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	400	68 557	39,3	33,45	31,16	33,19	35,32	52,68
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	690	56 180	38,5	28,00	x	x	x	44,38
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	650	56 131	38,8	27,77	x	x	x	44,63
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	110	59 333	39,0	29,16	x	x	x	46,58
729	Autre personnel des métiers de la construction	280	52 986	38,6	26,32	x	x	x	42,22
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	270	52 838	38,6	26,24	x	x	x	42,14
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 710	77 896	38,7	38,64	36,12	39,90	42,34	62,84
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	380	86 381	38,7	42,92	39,16	41,53	45,39	69,31
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	810	72 042	38,2	36,19	x	x	x	59,85
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	10	68 372	35,5	36,95	x	x	x	62,06
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	460	81 538	39,5	39,63	37,19	39,43	41,33	62,31
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 460	64 346	39,2	31,46	28,51	31,66	35,32	49,80
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	510	59 022	39,0	28,99	x	x	x	45,36
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	430	65 600	39,7	31,67	30,05	31,16	35,32	50,19
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	1 960	65 914	38,7	32,70	32,18	33,19	34,06	52,06
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 720	65 956	38,7	32,69	32,59	33,19	34,06	52,05
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	240	65 610	38,4	32,72	x	x	x	52,13
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	370	65 395	39,5	31,71	30,05	33,19	33,87	47,94
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	310	66 894	39,5	32,42	32,61	33,19	34,72	48,99
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	170	46 098	36,7	23,98	x	x	x	36,63
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100	41 251	35,3	22,38	x	x	x	33,64

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70	53 385	38,8	26,39	x	x	x	40,74
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	110	70 665	39,3	34,66	28,12	29,52	41,38	55,11
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	130	90 008	39,1	44,17	41,38	43,50	45,99	71,73
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	1 960	74 654	38,1	37,68	x	x	x	61,13
<b>Formation de niveau secondaire</b>									
141	Personnel au travail général de bureau	18 930	44 266	35,4	23,94	21,02	22,74	26,33	37,14
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 360	44 266	35,4	23,93	21,02	22,74	26,33	37,12
1414	Réceptionnistes	380	40 528	34,9	22,29	...	...	...	34,52
1415	Commis des services du personnel	140	53 261	35,1	29,05	26,49	29,06	31,39	45,71
142	Commis en bureautique et en éditique	560	44 871	35,0	24,60	...	...	...	37,96
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 710	50 224	34,7	27,78	23,31	26,12	32,02	43,52
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	790	51 139	34,7	28,21	24,87	27,78	31,84	44,94
1432	Commis à la paye	140	55 894	34,6	31,04	28,89	31,24	33,06	49,33
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	..	49 249	35,4	26,72	25,09	25,42	29,38	40,23
1435	Agents et agentes de recouvrement	640	48 076	34,6	26,77	x	x	x	41,20
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	830	45 605	34,5	25,36	22,36	24,37	27,03	40,84
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	740	44 599	34,5	24,83	x	x	x	39,93
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	70	53 241	34,5	29,59	26,53	30,15	32,89	48,22
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	20	57 990	35,5	31,32	x	x	x	49,23
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	50 208	37,8	25,43	x	x	x	41,47
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 260	52 438	37,0	27,12	21,74	27,17	31,45	42,62
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	460	54 521	38,6	27,10	...	...	...	41,92
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 150	46 889	36,5	24,58	...	...	...	38,55
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70	54 062	36,2	28,59	x	x	x	44,17
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	180	52 341	35,8	28,12	25,30	27,40	31,71	44,56
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 010	58 156	37,0	30,15	25,91	30,94	33,51	48,04
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	390	65 478	38,4	32,53	28,34	34,29	34,52	49,96
341	Personnel de soutien des services de santé	13 600	41 123	36,2	21,75	...	...	...	34,03
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 690	39 659	35,0	21,72	...	...	...	33,29
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	540	62 603	39,9	30,06	x	x	x	48,27

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 990	46 870	36,9	23,80	x	x	x	36,40
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 510	52 834	35,1	28,91	25,09	26,30	34,48	45,88
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 370	52 968	35,0	29,06	25,09	26,30	34,97	46,25
656	Autre personnel des services personnels	120	47 995	36,2	25,38	x	x	x	41,69
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 340	42 957	38,7	21,32	x	x	x	32,86
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8 850	59 594	39,8	28,71	27,97	29,40	30,42	45,10
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	640	55 017	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	50	44 120	38,8	21,80	x	x	x	33,84
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 490	56 982	38,1	28,67	27,89	29,50	30,42	49,43
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 590	54 517	37,3	28,09	...	...	...	49,86
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	910	61 294	39,6	29,67	x	x	x	x
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	52 435	40,1	25,10	x	x	x	39,12
843	Personnel en agriculture et en horticulture	..	51 680	38,8	25,54	x	x	x	41,99
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	240	63 943	37,7	32,56	30,05	33,19	33,46	55,33
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	110	45 657	36,2	24,15	21,64	23,38	25,49	38,15
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	90	43 647	35,8	23,36	x	x	x	36,06
<b>Formation en cours d'emploi</b>									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 650	39 415	38,7	19,50	...	...	...	30,08
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	500	51 424	39,4	25,06	23,80	26,70	28,05	41,75
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 020	41 160	38,7	20,40	...	...	...	31,35
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 800	42 068	38,6	20,92	19,49	20,00	22,03	32,03
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	720	39 049	38,5	19,41	...	...	...	29,93
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	130	37 055	37,6	18,89	x	x	x	29,02
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 360	51 597	38,7	25,63	...	...	...	39,49
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 010	48 414	38,9	23,86	...	...	...	36,16
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	350	60 745	38,0	30,73	x	x	x	49,72

Tableau 2.2.8 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales hebd.  h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
					\$/h				
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 970	55 245	38,5	27,47	x	x	x	45,98
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40	54 442	40,0	26,11	24,61	26,99	28,16	42,60

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.9

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	116 816	35,8	62,66	56,36	61,77	67,06	102,42
0113	Directeurs et directrices des achats	106 356	35,0	58,46	x	x	x	93,95
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	116 784	35,7	62,77	55,89	62,18	68,11	104,37
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	110 179	35,5	59,68	53,34	59,07	63,02	96,47
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	109 257	35,6	58,95	53,26	59,00	62,00	95,42
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	117 189	35,9	62,82	56,35	62,14	68,15	102,93
0211	Directeurs et directrices des services de génie	119 894	36,0	64,08	56,84	62,66	70,23	104,30
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	115 105	35,8	61,77	55,89	61,50	67,13	101,73
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	117 379	35,8	63,02	56,35	62,07	67,19	103,26
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	121 784	34,4	67,79	x	x	x	109,04
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	110 790	38,4	55,81	46,03	53,91	64,06	92,27
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	108 752	39,6	53,09	47,65	48,99	55,49	87,92
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	109 521	35,9	58,68	52,04	58,55	63,65	96,81
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	109 521	35,9	58,44	53,99	58,83	62,52	97,23
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	109 460	35,8	58,79	51,15	58,55	64,78	96,53
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	112 923	36,5	59,51	51,29	57,91	65,89	97,43
0711	Directeurs et directrices de la construction	116 453	36,7	61,10	52,14	61,08	69,14	99,80
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	106 528	36,2	56,62	50,30	56,04	62,47	93,12
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90 051	34,8	49,67	46,24	50,44	54,91	78,27
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	85 527	35,4	46,39	41,56	46,86	50,78	74,71
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	89 012	36,0	47,43	43,07	48,49	51,57	77,68
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87 604	34,9	48,21	43,78	50,39	50,44	76,64
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 197	34,7	43,20	38,18	44,34	46,86	68,13
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	88 203	35,5	47,80	...	...	...	76,57
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	88 146	35,6	47,62	x	x	x	76,05
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	94 811	35,0	52,01	48,30	54,06	54,09	80,69
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	87 089	34,8	48,03	43,64	49,46	52,38	75,77
2151	Architectes	94 283	34,4	52,56	48,44	53,45	55,18	82,19

Tableau 2.2.9 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	86 088	34,8	47,44	42,51	49,11	51,52	74,92
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	91 288	34,9	50,17	45,53	49,37	54,06	78,76
217	Professionnels et professionnelles en informatique	84 795	34,7	46,78	42,31	46,55	50,86	74,36
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 896	34,6	41,44	...	...	...	67,40
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	102 086	34,8	56,22	x	x	x	88,02
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	81 665	35,1	44,70	39,42	45,42	50,44	71,39
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	82 773	35,0	45,58	43,17	46,70	50,57	71,57
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	79 864	34,8	43,93	38,95	44,81	49,46	70,63
5111	Bibliothécaires	80 766	34,9	44,36	40,23	45,08	49,46	71,56
5113	Archivistes	73 981	34,4	41,10	35,00	39,23	46,86	65,48
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	76 444	35,7	41,10	35,59	40,13	45,82	68,56
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77 158	36,2	40,81	36,81	39,76	44,22	67,86
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74 701	34,4	41,63	35,91	40,13	46,96	68,05
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	68 581	34,8	37,73	x	x	x	62,60
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	79 032	36,5	41,63	x	x	x	70,35
122	Personnel administratif et de réglementation	69 868	34,8	38,47	33,85	35,27	42,66	62,39
1221	Agents et agentes d'administration	64 698	34,5	35,90	32,89	34,97	37,52	59,12
1222	Adjoints et adjointes de direction	79 113	34,7	43,69	36,81	43,10	50,02	69,72
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61 448	34,7	33,98	...	...	...	56,10
1225	Agents et agentes aux achats	71 096	35,2	38,75	33,73	38,26	42,64	62,13
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	62 963	35,3	34,28	31,15	34,97	36,42	55,45
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	56 753	33,4	32,41	x	x	x	53,47
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	55 210	34,3	30,82	29,11	29,82	32,87	50,37
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	55 376	34,4	30,89	29,25	29,82	32,97	50,52
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	53 382	34,1	30,07	27,55	29,71	31,10	48,65
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	54 537	33,7	31,06	x	x	x	50,09
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	66 232	34,2	37,06	x	x	x	60,01
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	61 664	34,1	34,63	32,27	34,92	37,47	56,56

Tableau 2.2.9 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
222	Personnel technique des sciences de la vie	66 024	36,9	34,35	29,50	33,46	38,18	61,88
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	70 624	35,7	37,99	33,96	38,55	40,23	61,23
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71 585	36,8	37,51	34,47	36,57	39,54	61,99
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	68 162	34,8	37,58	33,51	38,45	39,54	61,29
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65 829	34,7	36,40	32,89	35,45	38,53	58,68
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	69 554	34,9	38,32	32,89	34,97	43,47	60,93
228	Personnel technique en informatique	66 502	34,4	37,13	32,89	36,00	40,76	59,53
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63 852	34,7	35,25	...	...	...	59,80
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	61 396	34,4	34,22	31,45	34,92	37,45	55,45
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	83 390	38,3	42,07	37,08	41,87	48,80	67,90
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	85 814	36,5	45,17	41,47	48,67	49,00	73,56
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	58 113	34,2	32,56	32,29	32,31	33,81	53,28
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	58 104	34,2	32,55	32,29	32,31	33,72	53,29
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62 269	34,7	34,44	30,81	33,39	38,79	57,27
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	63 047	35,2	34,41	30,84	34,94	39,10	54,89
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	62 582	35,2	34,15	30,33	34,39	38,18	54,51
631	Superviseurs et superviseuses de services	80 332	37,7	41,01	36,79	40,37	45,76	69,09
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	75 179	36,5	39,62	x	x	x	67,35
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	86 164	39,1	42,26	39,74	42,32	44,74	72,02
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 964	37,8	33,04	30,55	33,46	35,30	57,13
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 957	38,0	33,78	31,66	34,06	35,30	57,72
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 935	38,0	33,35	31,66	34,06	34,68	57,65
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	63 176	37,7	32,23	x	x	x	55,87
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	63 500	38,5	31,70	30,55	31,54	33,36	54,00
729	Autre personnel des métiers de la construction	59 839	37,7	30,44	x	x	x	53,74
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	59 873	37,8	30,42	x	x	x	53,64
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	85 095	38,5	42,43	39,79	42,32	45,46	71,32

Tableau 2.2.9 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	88 677	38,8	43,91	41,11	43,93	45,80	73,91
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	84 188	38,4	42,05	39,39	42,08	45,26	70,57
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	65 949	39,2	32,29	30,35	31,66	34,68	52,40
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	67 555	38,7	33,47	30,84	33,05	35,94	55,48
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	65 401	39,7	31,59	30,05	31,05	32,86	50,16
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	64 534	37,4	33,12	x	x	x	58,11
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	64 508	37,4	33,14	x	x	x	58,39
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	65 885	39,8	31,75	30,35	31,11	32,56	52,04
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	50 578	34,7	27,97	26,43	26,78	30,85	46,31
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 718	34,7	28,00	26,43	26,78	30,85	46,51
1414	Réceptionnistes	45 140	34,1	25,43	23,63	25,22	27,58	40,01
1415	Commis des services du personnel	57 495	34,0	32,42	x	x	x	53,09
142	Commis en bureautique et en éditique	52 455	34,5	29,15	27,43	29,25	30,73	48,33
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	53 496	34,0	30,15	27,60	30,83	32,88	48,75
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	52 985	34,2	29,69	26,88	29,71	32,31	48,09
1432	Commis à la paye	55 278	33,9	31,32	x	x	x	49,95
1435	Agents et agentes de recouvrement	55 151	32,8	32,27	...	...	...	52,60
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	46 493	34,0	26,18	24,37	25,42	28,45	43,44
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	45 197	34,0	25,52	...	...	...	42,39
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	54 168	34,4	30,15	26,54	30,81	32,89	49,61
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	50 096	37,8	25,38	x	x	x	41,60
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	50 142	38,8	24,72	x	x	x	41,10
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	60 552	36,8	31,58	29,25	32,16	33,68	51,47
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60 017	37,6	30,72	28,57	31,01	32,89	50,60
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	55 083	35,9	29,49	26,05	30,18	32,08	47,22
1525	Répartiteurs et répartitrices	61 392	36,7	32,11	29,82	32,89	34,85	52,25
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	59 973	35,0	32,93	28,75	31,77	37,91	54,30
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	56 589	35,0	30,98	x	x	x	51,69
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	59 395	38,5	29,65	27,87	28,90	30,59	49,49
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 622	37,1	27,74	...	...	...	49,20
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	56 139	..	..	..	..	..	..

Tableau 2.2.9 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
				\$	h	\$/h		
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	58 430	38,0	29,46	28,71	29,50	30,59	51,38
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	56 371	36,9	29,31	...	...	...	53,42
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	64 068	37,5	32,75	30,05	33,46	33,67	56,06
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	53 362	35,7	28,67	x	x	x	49,55
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6611	Caissiers et caissières	46 737	34,3	25,94	x	x	x	42,19
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	55 081	39,3	26,94	25,26	26,70	27,97	44,29
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	51 506	37,6	26,25	x	x	x	44,85
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 605	37,6	26,30	25,60	26,07	26,85	44,99
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	45 324	37,4	23,18	x	x	x	37,30
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	57 257	39,3	27,93	26,59	27,97	29,50	45,16
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	57 138	39,2	27,97	26,59	27,93	29,50	46,03
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	57 482	39,6	27,86	x	x	x	43,51
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	55 201	38,3	27,65	26,07	26,73	29,50	47,10
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	54 284	37,5	27,75	26,07	26,68	29,29	48,15

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.10

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	124 976	34,9	68,74	57,10	66,54	75,11	98,97
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	113 177	34,8	62,37	55,40	61,41	66,59	91,40
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	125 327	34,5	69,67	x	x	x	100,12
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	126 237	34,5	70,20	x	x	x	100,74
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	116 798	34,9	64,24	55,29	61,81	71,55	94,14
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	114 170	34,7	63,09	x	x	x	93,20
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	117 655	34,9	64,65	55,52	61,74	72,09	94,46
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	128 664	35,0	70,55	56,18	67,08	77,65	101,63
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	125 203	34,9	68,75	62,12	66,70	74,57	98,54
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	114 952	34,8	63,34	x	x	x	91,92
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	84 713	34,4	47,12	x	x	x	69,65
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 599	35,0	60,64	x	x	x	88,68
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 717	35,0	60,71	x	x	x	88,72
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80 774	34,4	45,01	38,19	45,48	49,47	66,75
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 224	34,5	44,01	38,31	45,48	49,57	65,35
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 106	34,5	46,65	40,97	47,47	52,61	69,10
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	80 857	34,5	44,92	39,76	45,66	49,80	66,89
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74 233	34,4	41,28	36,18	42,80	47,43	61,23
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	81 737	35,0	44,76	x	x	x	67,69
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	88 200	35,0	48,42	x	x	x	71,58
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	86 497	34,6	47,92	42,80	50,48	53,77	71,38
2151	Architectes	88 469	34,7	48,88	x	x	x	73,19
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82 889	34,5	46,04	41,97	47,37	50,48	68,31
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	73 392	34,4	40,93	37,04	42,80	45,08	61,70
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	67 423	34,8	37,11	x	x	x	54,40
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	125 543	36,0	66,86	x	x	x	94,58
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	111 079	34,8	61,32	x	x	x	89,12

Tableau 2.2.10 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	84 958	34,9	46,65	45,02	45,66	50,65	69,59
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	79 852	34,9	43,90	37,90	45,48	49,51	65,33
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	87 008	35,0	47,69	43,18	46,46	50,80	70,60
5111	Bibliothécaires	87 050	35,0	47,69	42,91	46,46	50,84	70,59
5113	Archivistes	85 191	34,8	46,93	x	x	x	70,58
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	73 145	34,3	40,74	x	x	x	60,60
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	81 150	35,0	44,43	x	x	x	66,60
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	68 084	33,8	38,44	x	x	x	56,57
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	78 859	34,8	43,42	x	x	x	65,69
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	78 516	34,8	43,25	x	x	x	65,57
<b>Formation collégiale</b>								
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	70 009	34,4	38,92	34,28	37,90	44,09	58,56
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	70 628	34,0	39,86	x	x	x	59,53
122	Personnel administratif et de réglementation	61 460	34,7	33,97	29,86	31,78	36,21	51,97
1221	Agents et agentes d'administration	59 064	34,6	32,67	29,46	30,69	34,19	50,18
1222	Adjoints et adjointes de direction	77 862	34,9	42,77	33,81	44,02	49,36	64,40
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 118	35,2	33,84	31,26	34,74	37,25	52,10
1225	Agents et agentes aux achats	72 285	34,6	40,04	33,30	40,28	45,66	59,83
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	50 757	34,6	28,14	25,59	27,59	29,86	44,36
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 740	34,6	28,13	25,59	27,53	29,86	44,35
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	56 755	34,8	31,21	29,99	31,47	33,00	47,15
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	56 713	34,9	31,17	x	x	x	47,10
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 652	34,0	31,33	x	x	x	47,40
221	Personnel technique des sciences physiques	62 733	35,1	34,26	31,93	34,84	37,11	51,90
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 737	35,1	34,26	31,93	34,84	37,06	51,77
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 440	35,8	33,98	x	x	x	52,64
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	60 713	35,7	32,58	x	x	x	50,17
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	59 657	36,6	31,17	28,85	31,16	33,09	50,68
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 886	35,2	35,34	31,59	33,69	36,80	52,94

Tableau 2.2.10 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63 895	35,3	34,72	x	x	x	52,18
228	Personnel technique en informatique	61 392	35,6	33,03	31,47	33,09	35,89	52,24
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	58 091	35,0	31,77	28,63	33,17	34,96	48,63
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	57 736	34,7	31,87	30,37	31,86	33,87	51,52
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	57 688	34,7	31,85	30,37	31,86	33,87	51,55
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	59 338	35,0	32,50	28,65	31,78	35,53	49,80
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 029	34,8	38,04	33,17	37,42	41,02	57,33
631	Superviseurs et superviseuses de services	71 661	35,7	38,49	32,83	38,97	43,84	57,69
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	70 410	35,3	38,18	x	x	x	58,11
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	79 631	36,8	41,58	37,12	41,99	44,94	61,57
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	58 365	38,7	28,90	x	x	x	45,58
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 713	38,8	28,53	x	x	x	44,94
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	56 649	38,8	28,00	x	x	x	44,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 665	38,8	27,02	x	x	x	43,24
729	Autre personnel des métiers de la construction	51 468	38,8	25,40	24,48	24,77	25,06	39,58
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	50 976	38,8	25,15	24,48	24,66	24,98	39,19
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	78 343	37,0	40,46	x	x	x	61,58
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 814	38,8	29,01	x	x	x	46,97
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52 945	38,3	26,48	24,77	25,95	27,86	41,35
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	51 125	37,2	26,31	x	x	x	40,79
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	53 758	38,8	26,55	x	x	x	41,59
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	49 455	34,6	27,38	25,69	27,00	29,15	42,73
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 716	34,6	27,54	25,85	27,00	29,28	43,08
1414	Réceptionnistes	45 041	35,0	24,69	23,05	25,51	25,85	38,12
1415	Commis des services du personnel	49 427	34,8	27,23	x	x	x	41,21
142	Commis en bureautique et en éditique	46 018	35,1	25,10	23,22	24,87	25,38	42,09
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	46 688	34,4	25,97	24,21	25,44	27,53	39,85
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	46 497	34,4	25,89	24,21	25,44	27,50	39,73

Tableau 2.2.10 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
1432	Commis à la paye	49 824	34,9	27,34	x	x	x	41,93
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	44 679	36,7	23,36	22,18	23,73	23,96	35,71
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	44 479	36,6	23,31	22,12	23,73	23,90	35,65
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	47 208	36,2	25,09	23,40	24,77	26,03	38,88
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	47 757	36,3	25,30	22,99	24,38	27,39	39,70
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	47 053	36,5	24,76	x	x	x	38,34
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	46 837	35,9	25,07	x	x	x	37,61
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 885	34,7	25,36	x	x	x	40,23
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 053	38,7	23,33	x	x	x	36,12
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	46 371	..	..	x	x	x	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	45 567	36,9	23,64	22,02	22,96	24,52	37,44
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	45 520	36,7	23,75	22,02	22,96	24,70	37,14
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 214	38,3	22,14	...	...	...	34,12
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	44 179	38,3	22,12	...	...	...	33,88
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	44 050	38,4	21,97	x	x	x	35,57
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	43 747	38,4	21,84	x	x	x	35,65

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.11

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	111 625	37,5	57,05	54,94	58,16	58,35	88,46
0113	Directeurs et directrices des achats	106 977	37,5	54,67	53,86	55,41	55,72	84,86
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	104 365	37,5	53,34	51,75	54,99	55,00	82,60
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	105 153	37,5	53,74	51,83	54,13	55,00	83,23
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	121 121	37,5	61,90	57,04	60,56	64,95	95,98
0211	Directeurs et directrices des services de génie	141 096	37,5	72,11	72,08	72,41	72,74	109,27
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 587	37,5	63,16	61,09	62,70	63,00	97,87
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 862	37,5	59,72	55,36	60,45	60,56	93,07
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	112 220	37,5	57,35	51,83	57,37	64,20	88,98
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	109 734	37,5	56,08	x	x	x	86,78
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	103 260	38,0	52,22	x	x	x	80,16
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 466	38,2	50,54	x	x	x	77,47
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	104 123	37,5	53,21	50,20	56,02	56,05	82,95
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86 123	37,5	44,01	41,02	44,35	47,43	68,72
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	86 637	37,5	44,27	41,71	46,67	46,86	69,31
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87 562	37,5	44,75	42,58	44,35	47,14	69,73
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82 748	37,5	42,29	37,06	44,35	47,43	66,03
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	95 809	37,5	48,96	42,21	50,27	55,10	76,43
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	92 071	37,5	47,05	42,18	47,26	50,48	73,51
2112	Chimistes	88 312	37,5	45,13	40,74	42,21	50,11	70,64
2114	Météorologues et climatologues	100 350	37,5	51,29	45,75	53,81	57,82	79,74
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	117 510	37,5	60,05	53,77	59,21	68,14	93,95
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100 788	37,5	51,51	42,21	50,19	59,39	80,56
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100 917	37,5	51,57	42,21	50,19	59,83	80,66
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	111 056	37,5	56,75	54,06	57,33	63,90	86,61
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	106 625	37,5	54,49	50,89	54,33	59,08	83,50
2151	Architectes	109 842	37,5	56,14	52,63	57,69	60,09	86,12
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	101 799	37,5	52,03	...	...	...	79,57
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 170	37,5	44,55	40,49	44,04	50,79	70,01
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	86 105	37,5	44,01	...	...	...	69,17
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	93 418	37,5	47,74	x	x	x	74,74

Tableau 2.2.11 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	102 310	37,5	52,29	x	x	x	80,84
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74 055	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	129 233	37,5	66,05	56,23	69,62	70,47	102,72
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	86 214	37,5	44,06	41,71	43,86	46,24	68,86
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89 026	37,5	45,50	37,13	44,35	53,40	70,78
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	101 800	37,5	52,03	...	...	...	80,88
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	80 688	37,5	41,24	37,70	39,06	43,17	64,97
5111	Bibliothécaires	81 669	37,5	41,73	38,27	39,06	45,47	64,90
5113	Archivistes	79 811	37,5	40,79	37,40	37,70	43,17	65,03
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	83 450	37,5	42,65	40,34	40,54	47,44	67,71
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	65 949	39,6	31,90	30,77	31,93	33,29	50,16
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66 424	40,0	31,83	29,97	31,38	33,53	50,03
122	Personnel administratif et de réglementation	65 047	37,5	33,24	29,46	31,62	34,36	52,52
1221	Agents et agentes d'administration	62 752	37,5	32,07	29,46	31,62	33,89	50,71
1225	Agents et agentes aux achats	78 920	37,5	40,33	33,32	40,34	45,17	63,33
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	63 216	37,5	32,30	29,46	31,62	33,89	51,11
1241	Adjointes administratives et adjointes administratives	49 038	37,5	25,06	x	x	x	39,97
222	Personnel technique des sciences de la vie	69 139	37,5	35,33	33,16	35,88	37,83	55,57
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	61 484	37,5	31,42	28,91	31,27	33,58	49,79
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81 024	37,5	41,41	37,21	40,93	45,02	64,52
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	81 627	37,5	41,71	37,63	43,62	46,09	64,41
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	87 097	37,6	44,40	38,35	46,89	50,25	69,02
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	83 666	37,5	42,76	37,99	39,95	48,62	67,02
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	80 060	39,0	39,54	31,52	35,92	48,95	61,72
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	104 945	37,5	53,63	50,48	54,55	55,04	82,69
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	71 274	40,0	34,15	27,07	28,66	30,03	54,05
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	74 933	40,0	35,90	31,54	34,64	37,94	56,57
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	67 285	37,5	34,39	30,49	35,92	38,93	54,27
322	Personnel technique en soins dentaires	64 341	37,5	32,88	x	x	x	53,42

Tableau 2.2.11 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
323	Personnel technique en soins de santé	49 955	37,5	25,53	x	x	x	40,81
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	66 416	37,5	33,94	32,41	33,34	36,18	53,37
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	67 472	37,5	34,48	32,41	33,34	36,55	54,18
4312	Pompiers et pompières	80 159	40,0	38,59	x	x	x	59,40
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	58 460	37,5	29,87	29,50	29,93	30,37	47,29
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66 490	37,5	33,98	30,08	32,12	36,35	53,51
631	Superviseurs et superviseuses de services	63 867	39,9	30,69	25,11	30,13	34,78	48,43
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	59 613	40,0	28,59	27,23	28,42	28,65	45,21
6321	Chefs	64 679	40,0	30,99	x	x	x	48,96
6322	Cuisiniers et cuisinières	58 013	40,0	27,83	27,06	27,77	28,65	44,02
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	79 958	40,0	38,31	36,46	37,76	38,97	59,27
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 415	40,0	30,86	29,48	29,57	31,89	48,24
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	62 823	40,0	30,10	x	x	x	46,96
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	71 743	40,0	34,38	32,20	34,44	34,97	53,55
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	72 824	40,0	34,89	x	x	x	54,10
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	67 343	40,0	32,27	31,16	31,66	32,16	50,26
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	64 359	40,0	30,84	x	x	x	48,06
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	66 490	40,0	31,86	x	x	x	49,69
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 812	40,0	32,97	x	x	x	51,23
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	71 236	40,0	34,13	...	...	...	52,98
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	71 278	40,0	34,15	...	...	...	53,01
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	59 222	40,0	28,38	27,39	28,23	28,33	45,06
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 474	40,0	32,81	29,13	34,09	35,19	51,09
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 802	37,5	26,48	26,16	26,33	27,39	42,12
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	53 272	40,0	25,53	24,33	24,76	27,58	40,42
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	80 036	40,0	38,35	...	...	...	59,53
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	55 899	40,0	26,78	25,52	25,97	26,42	42,14

Tableau 2.2.11 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3e quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	50 395	40,0	24,15	x	x	x	37,93
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 130	..	..	x	x	x	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	53 096	40,0	25,44	24,60	25,01	25,42	39,94
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	55 686	40,0	26,68	x	x	x	41,95
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 295	40,0	28,89	x	x	x	46,92
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	44 752	40,0	21,44	...	...	...	34,54
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	41 999	40,0	20,12	x	x	x	32,32
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	47 771	40,0	22,89	x	x	x	36,08
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 000	40,0	22,04	x	x	x	34,61

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.12

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h			\$/h		
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	98 405	35,0	53,88	49,29	51,74	57,63	83,30
0113	Directeurs et directrices des achats	99 990	35,0	54,75	47,47	54,81	59,61	85,31
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	99 770	35,0	54,63	45,08	53,50	59,84	84,56
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	107 854	35,0	59,06	x	x	x	88,31
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	100 461	35,0	55,01	49,31	50,56	59,61	84,79
031	Directeurs et directrices des soins de santé	96 032	35,0	52,58	46,35	49,43	56,31	82,25
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	103 262	35,0	56,54	53,50	55,55	62,81	89,37
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	98 020	35,0	53,67	48,68	52,91	56,73	82,83
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	102 870	35,0	56,33	52,30	56,95	57,35	83,67
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	95 815	35,0	52,46	48,58	52,83	56,12	81,24
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	109 798	35,0	60,12	47,47	58,03	67,20	93,33
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	73 476	35,0	40,23	36,36	40,03	44,62	63,88
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73 606	35,0	40,30	...	...	...	60,61
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	71 251	35,0	39,01	35,19	40,89	44,01	58,56
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	73 032	35,0	39,99	36,31	40,89	44,01	60,91
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	69 366	35,0	37,98	32,29	41,54	43,63	56,13
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	69 930	35,0	38,29	33,55	40,89	43,63	56,77
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	81 954	35,0	44,88	42,39	44,01	48,82	66,09
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	87 779	35,0	48,06	...	...	...	70,16
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	74 681	35,0	40,89	34,89	41,98	44,01	60,62
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	72 538	35,0	39,72	32,93	38,20	44,01	58,99
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	78 007	35,0	42,71	39,50	44,01	46,20	63,18
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	74 201	35,0	40,63	38,06	41,80	42,02	60,29
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 126	35,0	44,42	37,43	48,60	49,76	65,49
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	70 830	35,0	38,78	33,55	40,89	44,01	57,44
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	78 907	35,0	43,21	43,19	43,63	44,01	63,66
2151	Architectes	79 608	35,0	43,59	...	...	...	63,95
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	78 294	35,0	42,87	...	...	...	63,40
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	82 578	35,0	45,22	41,25	44,12	48,63	66,77
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 013	35,0	41,07	...	...	...	60,86
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	72 499	36,2	38,38	35,89	36,75	44,12	57,39

Tableau 2.2.12 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h	\$/h				
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	76 485	35,0	41,88	37,83	44,12	46,33	61,68
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	50 963	35,0	27,91	...	...	...	41,15
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79 243	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	76 529	35,0	41,91	...	...	...	68,98
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	77 240	35,0	42,29	...	...	...	60,91
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 728	35,0	58,99	48,49	60,08	71,04	87,85
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	75 248	35,0	41,20	...	...	...	60,66
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 914	35,0	42,12	39,28	44,01	44,12	62,40
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	73 986	35,0	40,51	39,01	42,57	43,63	59,86
5111	Bibliothécaires	84 720	35,0	46,39	46,13	47,93	48,50	72,01
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	62 020	35,0	33,96	30,99	31,37	38,40	49,77
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	46 477	35,0	25,45	...	...	...	38,84
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	46 238	35,0	25,32	...	...	...	38,69
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	49 901	35,0	27,32	26,50	27,65	27,76	41,14
122	Personnel administratif et de réglementation	54 665	35,0	29,93	27,92	29,07	29,63	45,06
1221	Agents et agentes d'administration	52 096	35,0	28,53	27,92	29,00	29,07	43,16
1222	Adjoints et adjointes de direction	66 467	35,0	36,40	30,54	37,83	43,43	53,77
1225	Agents et agentes aux achats	49 857	35,0	27,30	24,87	25,44	29,03	41,06
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	73 899	35,0	40,46	36,00	40,45	43,68	60,09
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	55 541	35,0	30,41	29,45	29,95	30,30	46,07
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	42 862	35,0	23,47	22,74	23,42	24,37	35,41
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	42 965	35,0	23,53	22,74	23,77	24,37	35,38
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	45 341	35,0	24,83	23,34	25,95	26,37	37,91
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	42 317	35,0	23,17	...	...	...	35,47
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 893	35,0	27,87	...	...	...	41,29
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 967	35,0	27,91	...	...	...	41,33
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67 802	35,0	37,13	28,34	36,28	43,76	55,34
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 578	35,0	28,24	x	x	x	42,85

Tableau 2.2.12 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h	\$/h				
221	Personnel technique des sciences physiques	51 410	35,0	28,15	26,30	28,31	28,58	42,67
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	51 541	35,0	28,22	26,39	28,24	28,58	42,78
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	49 786	35,0	27,26	x	x	x	41,33
222	Personnel technique des sciences de la vie	53 661	36,3	28,28	27,71	28,58	28,92	42,38
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	51 058	35,0	27,96	26,89	28,39	28,58	42,38
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	50 139	35,0	27,44	...	...	...	41,40
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	56 247	37,9	28,41	...	...	...	42,87
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	51 463	35,0	28,18	26,17	28,58	30,19	42,77
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	51 186	35,0	28,03	26,07	28,58	29,66	42,56
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	79 917	35,7	43,27	31,57	46,87	50,35	63,76
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	84 199	35,0	46,10	40,80	47,42	50,59	68,55
228	Personnel technique en informatique	54 505	35,0	29,83	29,29	30,45	31,92	44,61
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	55 761	35,2	30,38	26,72	32,93	33,31	45,98
3211	Technologues de laboratoires médicaux	58 484	35,0	32,02	...	...	...	48,42
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	57 717	35,2	31,52	31,30	32,93	34,50	47,60
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	45 929	36,0	24,51	...	...	...	37,56
322	Personnel technique en soins dentaires	56 171	35,0	30,76	...	...	...	46,65
323	Personnel technique en soins de santé	52 791	36,1	28,02	...	...	...	43,27
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	56 163	36,2	29,66	25,76	30,92	32,93	44,22
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	48 581	35,0	26,60	...	...	...	40,35
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	58 421	35,0	31,99	...	...	...	48,32
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	54 963	35,0	30,10	...	...	...	45,90
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	49 190	35,0	26,93	...	...	...	40,43
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 202	35,0	27,48	26,29	28,34	28,58	41,36
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50 269	35,0	27,52	27,06	27,57	29,63	41,12
631	Superviseurs et superviseuses de services	65 256	35,4	35,51	32,86	37,34	40,02	56,40
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	45 282	38,8	22,40	...	...	...	34,31
6321	Chefs	47 072	38,8	23,28	x	x	x	34,59
6322	Cuisiniers et cuisinières	45 259	38,8	22,38	...	...	...	34,31
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	43 801	38,8	21,66	...	...	...	33,27
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	43 654	38,8	21,59	...	...	...	33,16

Tableau 2.2.12 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h	\$/h				
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	39 817	38,8	19,69	...	...	...	30,35
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	64 554	35,0	35,35	32,72	33,67	37,57	55,98
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	49 255	38,8	24,36	...	...	...	36,58
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	49 255	38,8	24,36	...	...	...	36,52
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	50 517	38,8	24,98	...	...	...	37,47
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	50 296	38,8	24,87	...	...	...	37,29
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	57 138	38,8	28,26	x	x	x	42,74
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	49 302	38,8	24,38	...	...	...	36,65
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	47 512	38,8	23,50	...	...	...	35,67
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	44 807	38,8	22,16	...	...	...	34,00
729	Autre personnel des métiers de la construction	43 707	38,8	21,62	...	...	...	32,74
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	43 654	38,8	21,59	...	...	...	32,73
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	49 165	38,7	24,34	x	x	x	37,66
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	49 255	38,8	24,36	x	x	x	37,70
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	52 485	38,9	25,80	...	...	...	39,11
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	49 255	38,8	24,36	...	...	...	37,19
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	49 255	38,8	24,36	x	x	x	35,84
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	48 815	38,8	24,14	23,40	23,72	24,05	37,29
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	48 896	38,8	24,18	23,43	23,74	24,05	37,35
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	50 603	38,8	25,03	x	x	x	38,24
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	40 360	35,8	21,56	21,03	21,27	22,16	32,25
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	39 067	35,0	21,39	...	...	...	31,84
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	44 807	38,8	22,16	...	...	...	33,53
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	47 960	38,8	23,72	...	...	...	36,20
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	40 167	35,0	21,99	21,02	22,58	22,74	33,30
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 227	35,0	22,03	...	...	...	33,35
1414	Réceptionnistes	36 029	35,0	19,73	...	...	...	30,39
1416	Commis des services judiciaires	43 338	35,0	23,73	x	x	x	35,71

Tableau 2.2.12 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h	\$/h				
142	Commis en bureautique et en éditique	42 139	35,0	23,07	...	...	...	34,32
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	45 021	35,0	24,65	23,99	24,75	25,15	37,10
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	40 804	35,5	21,98	...	...	...	33,16
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	38 927	35,2	21,21	...	...	...	32,12
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 771	37,6	24,36	...	...	...	36,31
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47 371	35,0	25,94	23,57	27,26	28,34	38,28
341	Personnel de soutien des services de santé	41 095	36,3	21,72	...	...	...	33,97
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	39 659	35,0	21,72	...	...	...	33,29
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	61 765	39,9	29,66	28,89	31,34	31,65	43,32
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	46 827	40,2	22,16	18,32	19,74	27,09	33,45
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 356	35,0	24,84	23,99	25,17	25,44	37,38
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	37 386	38,8	18,49	...	...	...	27,78
7452	Manutentionnaires	37 899	38,8	18,74	x	x	x	28,82
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	41 522	38,8	20,54	...	...	...	31,24
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	43 290	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	42 098	38,8	20,82	x	x	x	32,02
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	37 952	38,8	18,77	x	x	x	28,06
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	40 743	38,8	20,15	...	...	...	31,03
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	43 625	38,8	21,58	20,99	21,18	21,37	33,38
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	39 209	35,0	21,47	...	...	...	31,73
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6611	Caissiers et caissières	35 083	35,0	19,21	...	...	...	29,77
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	38 933	38,8	19,26	...	...	...	29,70
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	39 177	38,7	19,39	...	...	...	29,62
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	38 032	38,7	18,84	...	...	...	29,09
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 496	38,8	20,03	19,12	20,00	20,21	30,22
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	39 122	38,8	19,35	...	...	...	29,84
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	39 152	38,8	19,36	...	...	...	29,86
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	46 000	38,6	22,80	...	...	...	33,69
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 031	38,6	22,82	...	...	...	33,70
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	37 952	38,8	18,77	...	...	...	29,02

Tableau 2.2.12 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>	
		\$	h	\$/h				
7621	Manceuvres à l'entretien des travaux publics	37 952	38,8	18,77	x	x	x	29,03
861	Manceuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	37 605	38,8	18,60	...	...	...	28,67
8612	Manceuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	37 337	38,8	18,47	...	...	...	28,47

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.2.13

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	127 198	36,0	68,02	57,25	66,44	76,71	99,65
0113	Directeurs et directrices des achats	117 494	36,4	62,15	54,00	61,41	70,96	92,86
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	130 447	35,8	70,07	58,70	69,09	79,28	102,87
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	137 305	35,7	73,87	63,21	71,02	83,07	108,24
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	125 284	36,0	66,89	57,36	65,65	76,19	98,44
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	132 580	37,6	67,88	60,92	63,40	70,20	100,71
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	122 342	35,3	66,45	59,42	65,88	72,78	98,86
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 077	35,1	67,21	x	x	x	99,90
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	126 740	35,6	68,39	61,67	65,88	74,84	100,39
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	111 595	35,9	59,59	53,04	58,28	65,62	86,90
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	120 830	36,8	63,12	53,72	62,10	74,03	94,01
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	120 408	36,8	62,90	53,53	62,08	73,79	93,74
0731	Directeurs et directrices des transports	115 283	36,2	61,12	54,80	61,39	65,88	91,90
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	77 641	35,1	42,35	33,41	41,36	47,56	63,00
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	92 133	35,7	49,61	42,22	48,96	57,26	74,78
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	90 508	35,9	48,44	40,90	46,87	55,99	72,29
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	96 048	35,5	51,98	45,59	53,84	60,84	79,29
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	86 721	35,8	46,55	40,78	46,06	54,49	69,43
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	107 452	35,3	58,36	x	x	x	89,47
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	110 238	35,3	60,03	x	x	x	91,20
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	88 862	35,4	48,17	44,51	46,46	52,47	72,43
2151	Architectes	87 967	35,2	47,83	...	...	...	70,93
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	97 519	35,0	53,40	46,72	56,29	60,84	78,13
217	Professionnels et professionnelles en informatique	85 629	35,2	46,69	40,41	45,56	54,49	69,73
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	100 210	35,2	54,67	53,28	54,49	55,53	83,45
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	79 773	35,5	43,00	38,86	42,86	49,05	64,11
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	85 190	..	..	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	115 517	35,1	63,03	56,94	67,94	68,35	91,63

Tableau 2.2.13 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87 176	35,1	47,65	39,08	45,95	56,99	71,68
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	76 369	35,6	41,22	x	x	x	62,22
5113	Archivistes	86 291	35,1	47,09	x	x	x	72,20
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	82 781	35,8	44,40	x	x	x	65,04
<b>Formation collégiale</b>								
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	66 638	35,4	36,13	x	x	x	54,25
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	76 186	37,8	38,62	x	x	x	57,60
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	77 914	37,5	39,95	35,74	40,64	43,21	60,79
122	Personnel administratif et de réglementation	64 951	35,4	35,18	30,09	32,37	39,47	53,34
1221	Agents et agentes d'administration	63 722	35,7	34,23	30,05	32,98	37,97	52,79
1222	Adjoints et adjointes de direction	83 622	35,7	45,00	38,89	41,11	47,22	65,28
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 338	35,3	33,90	29,74	33,53	37,31	51,28
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	78 648	35,3	42,71	37,75	43,61	47,54	64,42
1225	Agents et agentes aux achats	80 575	35,4	43,69	36,96	43,45	48,73	67,28
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 274	35,2	30,70	x	x	x	47,30
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 275	35,2	30,69	x	x	x	47,23
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	57 082	34,9	31,46	x	x	x	49,04
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	53 347	35,1	29,12	27,84	28,45	29,42	44,19
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 137	35,1	28,98	28,08	28,45	29,24	43,99
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53 363	35,1	29,14	26,67	29,07	29,82	43,11
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	79 907	35,2	43,60	x	x	x	67,80
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	85 846	35,7	46,34	x	x	x	72,59
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	66 260	34,8	36,52	32,36	35,30	40,84	57,12
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	84 931	36,7	44,60	40,98	43,23	46,43	69,41
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	90 035	36,4	47,99	x	x	x	70,39
228	Personnel technique en informatique	60 305	35,7	32,41	29,60	31,14	34,65	48,48
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	62 181	35,3	33,77	x	x	x	50,32
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	62 479	35,3	33,93	x	x	x	50,56
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	50 883	36,5	26,87	x	x	x	39,53
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	53 675	35,3	29,16	x	x	x	43,34

Tableau 2.2.13 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	46 797	38,3	23,53	x	x	x	34,41
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70 405	37,8	35,81	...	...	...	55,05
631	Superviseurs et superviseuses de services	81 583	39,5	39,59	...	...	...	57,43
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	73 663	37,9	37,34	34,89	38,24	40,89	54,20
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	87 479	37,0	45,42	...	...	...	73,58
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	73 648	37,4	37,77	x	x	x	62,06
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 671	38,3	29,86	x	x	x	44,45
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	69 483	39,7	33,53	...	...	...	52,10
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 981	39,0	30,91	x	x	x	46,56
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	67 815	39,9	32,60	x	x	x	50,01
729	Autre personnel des métiers de la construction	65 742	39,5	31,89	x	x	x	48,85
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	65 335	39,5	31,74	x	x	x	48,70
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 616	38,8	40,35	38,04	39,90	41,33	64,65
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 147	38,7	42,39	38,85	40,99	44,20	67,01
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	81 972	39,5	39,79	37,19	39,44	41,33	62,57
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	69 981	39,4	34,12	32,53	33,94	36,60	53,60
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 974	39,5	32,04	...	...	...	49,07
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	67 950	38,9	33,50	32,61	33,19	34,05	51,92
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	68 282	39,0	33,61	32,88	33,19	34,05	51,93
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	66 102	38,5	32,88	...	...	...	51,83
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	68 181	39,8	32,84	...	...	...	49,31
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	70 200	39,6	33,92	...	...	...	50,94
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 078	38,6	32,69	x	x	x	47,38
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	51 459	35,1	28,21	24,31	27,84	31,71	44,97
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 492	35,0	28,32	24,33	27,99	31,71	45,22
1414	Réceptionnistes	45 698	36,1	24,33	21,03	24,61	25,54	37,59
1415	Commis des services du personnel	54 289	36,1	28,81	25,50	29,48	31,55	45,73
142	Commis en bureautique et en éditique	47 796	35,4	25,88	x	x	x	39,25

Tableau 2.2.13 (suite)

**Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>	
		\$	h	\$/h				
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 977	35,1	27,39	23,31	24,73	32,16	42,58
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	52 633	35,7	28,24	24,47	27,79	32,16	45,21
1432	Commis à la paye	57 482	35,0	31,47	...	...	...	50,16
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	59 802	38,0	30,17	28,52	29,60	34,13	47,31
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	58 073	37,0	30,22	x	x	x	48,69
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 031	36,5	28,37	x	x	x	43,83
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53 088	35,7	28,67	x	x	x	46,30
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	71 005	39,4	34,55	34,13	34,52	36,54	53,18
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	62 559	39,0	30,68	25,59	30,53	35,49	46,76
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	57 823	35,3	31,59	26,30	32,12	36,53	50,75
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	58 812	35,2	32,28	26,12	34,48	36,53	52,31
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	59 531	38,2	30,04	x	x	x	48,36
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	60 568	40,0	29,04	28,56	30,27	30,42	45,31
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	58 324	..	..	..	..	..	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	48 919	36,7	25,40	x	x	x	39,55
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	45 224	35,5	24,38	x	x	x	37,62
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	52 806	38,7	26,03	...	...	...	39,72
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 182	37,4	25,64	24,15	25,09	27,18	39,98
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	35 162	37,6	17,95	x	x	x	27,16
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	60 088	38,0	30,46	x	x	x	48,43
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 132	39,7	23,74	x	x	x	35,39
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	66 183	37,1	34,19	x	x	x	56,64

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.



# Tableaux 2.3 – échelles salariales

Tableau 2.3.1

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,9	59 467	85 362	36,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,6	62 674	84 920	36,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	89,2	62 996	85 530	36,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90,9	64 715	87 142	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	87,9	58 784	80 399	36,4
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	85,1	69 700	89 881	36,9
2112	Chimistes	65,7*	58 840	79 838	37,0
2113	Géoscientifiques et océanographes	90,0	63 245	80 244	37,7
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	91 670	111 051	36,4
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	92,0	58 135	84 089	36,6
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	91,0	59 942	84 943	36,8
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	55 415	86 342	35,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	86,2	69 876	92 145	37,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	94,0	78 143	101 324	38,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	96,4	64 109	90 605	35,7
2151	Architectes	98,9	67 443	94 745	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	56 764	80 704	36,4
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	63 504	89 920	35,3
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	91,5	65 683	93 007	36,4
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	62 751	86 144	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82,4	62 446	87 782	36,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	85,7	70 330	96 326	36,9
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83,0	65 718	85 748	37,3
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,5	48 469	77 814	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	46 454	82 327	34,9
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	81 393	112 374	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	94 496	130 040	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	40 116	56 724	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	96,9	43 058	83 385	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	41 555	80 628	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	46 759	81 362	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	78,3	74 560	117 933	35,9
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	45 926	82 381	35,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,9	61 020	87 106	35,9

Tableau 2.3.1 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	92,1	72 441	99 011	36,7
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,5	61 626	87 070	35,3
5111	Bibliothécaires	x	61 797	87 435	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	56 167	87 812	34,9
5113	Archivistes	x	60 581	84 137	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	91,5	54 734	74 645	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	90,7	55 914	72 127	38,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	93,1	53 441	72 305	36,7
5123	Journalistes	x	51 932	74 657	35,9
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	88,7	56 585	77 105	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	71,5	66 159	85 556	38,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	72,1	66 304	85 744	38,7
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	80,6	50 813	65 069	37,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	93,9	45 166	55 989	36,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	85,3	49 077	63 812	37,0
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	42 434	58 135	37,0
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67,5	54 057	72 973	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	93,0	49 553	63 361	36,4
1221	Agents et agentes d'administration	95,7	45 394	58 689	36,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	94,9	46 868	72 439	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	71,5	43 825	59 596	36,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	84,0	54 137	76 566	35,9
1225	Agents et agentes aux achats	84,8	61 269	77 234	37,8
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	90,2	47 273	62 709	37,6
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	x	57 669	77 813	34,9
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	92,0	38 719	48 896	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	90,9	38 880	48 943	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,2	41 107	56 916	34,6
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	35 559	42 818	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	93,6	41 621	57 802	35,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	93,1	39 317	55 101	35,4
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	43 009	56 482	37,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	89,2	43 729	59 792	35,9

Tableau 2.3.1 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	86,0	40 595	56 017	36,0
221	Personnel technique des sciences physiques	51,1**	46 536	61 089	37,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	54,5**	45 016	59 247	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	36,0**	57 004	73 874	38,6
222	Personnel technique des sciences de la vie	80,1	49 002	63 275	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	69,1	46 638	61 094	36,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,6	53 608	69 171	37,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	70,5	55 808	79 473	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	83,5	51 389	66 352	36,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	86,1	55 128	70 702	37,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	82,7	53 843	71 453	36,4
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	29,4**	69 606	80 797	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	65,0	72 140	93 370	39,4
228	Personnel technique en informatique	69,7	43 367	59 662	36,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 768	57 349	35,4
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	41 920	58 518	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	36 937	47 168	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	92,1	41 704	60 875	35,4
323	Personnel technique en soins de santé	98,5	41 231	54 723	36,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,0	42 580	58 798	36,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	96,8	48 403	64 811	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	77,0	45 521	81 772	38,3
4312	Pompiers et pompières	76,4	45 242	77 607	41,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,7	42 412	59 768	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,7	42 456	59 868	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	38 981	51 976	37,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	56,2*	48 511	64 580	38,4
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	x	59 224	74 983	35,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	65,0	46 858	61 832	37,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	44,3**	41 674	57 948	35,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	83,1	40 129	56 247	35,1
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	83,2	28 855	40 708	37,7

Tableau 2.3.1 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	33,9**	56 953	75 799	37,7
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	28,4**	60 814	80 929	38,0
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	55,2*	49 277	65 599	37,1
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	84,5	43 820	57 063	36,8
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	64,4*	47 049	63 697	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	93,6	42 781	54 912	37,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	59,2	49 694	64 038	38,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	83,6	50 506	67 364	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	15,4	41 416	49 344	38,0
6321	Chefs	15,8**	52 765	67 384	39,2
6322	Cuisiniers et cuisinières	15,3*	38 478	44 674	37,6
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	85,1	27 940	43 257	39,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	83,0	25 311	38 633	39,5
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	88,7	32 205	50 760	39,6
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	25,2**	43 044	67 922	39,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	43,3*	66 356	88 599	38,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	45,8**	46 142	67 429	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	79,9	47 461	72 860	39,4
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	65,9*	47 416	72 834	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	61,3	43 527	69 630	38,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	17,2	47 231	60 992	39,4
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,2**	44 872	60 245	39,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	14,6	48 890	68 649	39,4
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	19,7*	44 428	58 882	39,2
729	Autre personnel des métiers de la construction	13,7	44 146	56 771	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	14,3	43 989	56 562	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72,8	68 294	89 433	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82,7	69 125	92 133	39,5
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	48,7	72 722	94 454	38,9
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	89,3	59 294	74 555	36,0
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	80 756	106 844	39,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	88,2	63 891	81 956	39,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	26,3*	51 324	66 007	39,8

Tableau 2.3.1 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	22,3**	47 939	61 296	39,7
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	12,8*	55 254	68 290	40,2
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	16,4	43 054	60 246	39,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	17,6	42 978	60 216	39,3
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	5,3	45 431	61 196	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	35,5**	41 749	55 839	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	39,3**	41 848	55 732	39,6
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	37,5**	29 775	48 091	36,0
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	13,8**	43 099	54 523	38,6
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	84,8	81 075	109 908	39,6
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	62 042	78 183	40,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	58,3	62 514	84 571	39,4
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	70,2*	65 787	85 179	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	55,2	53 772	79 246	38,2
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	89,4	37 074	44 549	35,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	91,9	37 278	44 666	35,7
1414	Réceptionnistes	57,0	32 677	40 647	36,8
1415	Commis des services du personnel	81,5	36 588	47 991	35,8
142	Commis en bureautique et en éditique	86,4	32 736	42 337	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	75,8	36 076	47 346	36,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	54,4	36 804	48 212	36,2
1432	Commis à la paye	84,8	34 210	47 451	37,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,8	35 352	46 173	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	77,5	37 595	48 838	35,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	79,0	36 447	47 134	35,1
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	94,1	35 494	45 436	34,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	58,1*	36 815	49 912	36,5
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	52 617	63 380	35,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	33 622	44 216	38,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	31 806	41 719	38,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	61,2	33 825	43 179	38,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55,0	36 535	48 963	38,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46,8*	31 465	43 787	38,6
1522	Magasiniers et magasinières, commis aux pièces	65,1	36 252	46 148	37,4
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	45,4*	43 725	57 508	37,8

Tableau 2.3.1 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	65,0	33 937	48 718	38,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	57,7	45 710	59 523	37,3
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51,6*	43 420	59 088	38,3
341	Personnel de soutien des services de santé	97,6	36 579	40 492	36,2
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	98,9	54 148	70 596	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	55,6	23 752	31 083	36,8
651	Personnel des services des aliments et des boissons	17,6**	35 588	43 435	36,4
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	55,2*	30 712	47 849	39,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	7,7**	42 111	55 940	39,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	81,8	35 649	47 912	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	35 276	46 247	36,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	73,8	35 875	48 896	37,1
656	Autre personnel des services personnels	x	32 939	41 502	36,7
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	8,7**	39 009	54 348	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	49,4*	30 075	47 386	39,7
7452	Manutentionnaires	49,3*	30 071	47 329	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	11,4*	36 810	54 959	40,8
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	30,4*	39 262	49 145	37,6
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	8,3**	36 477	48 855	39,7
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	16,6*	48 232	60 996	40,2
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	9,4**	47 943	59 487	40,5
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	44,8	48 471	62 237	40,0
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	15,3**	39 593	57 603	39,8
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	77,8*	33 891	41 781	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	46,1**	33 604	44 809	39,7
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	75,2*	29 442	41 858	37,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	84,2	27 575	35 183	39,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	85,8	36 246	54 242	39,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	79,9	45 686	66 849	39,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.2

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	60 977	82 246	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	83,2	62 317	83 145	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78,4	61 690	82 053	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86,8	64 224	85 896	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,9	59 068	78 621	37,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	61 112	78 984	37,6
2112	Chimistes	x	58 770	76 990	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	83,8	58 215	77 984	37,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	84,0	57 886	78 324	37,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81,7	68 231	88 084	37,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	75 483	99 462	38,8
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	86,3	61 144	79 284	37,7
2151	Architectes	x	73 943	92 769	36,7
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	60 022	78 148	37,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	67,8*	65 964	87 520	39,5
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	63 702	83 767	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	72,2	66 239	88 409	37,0
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84,4	70 460	95 570	37,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	73,8	61 569	82 888	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	80,4	55 239	80 722	37,1
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	46 079	77 072	34,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	72,6	53 442	69 710	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	42 031	81 496	35,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	89,8	82 122	107 392	36,4
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	47 827	82 128	35,3
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	81,5	68 377	91 071	36,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	69 764	93 174	37,7
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	49 938	65 281	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	86,9	51 712	71 543	37,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	55 750	71 718	38,6
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	51 327	68 482	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	75,5	49 897	69 600	37,8
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	67,3	68 839	87 522	38,8
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	68,0	69 045	87 805	38,8

Tableau 2.3.2 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	73,6	51 292	68 528	38,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	52 299	68 614	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	84,0	48 561	63 431	37,2
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	34 836	50 246	38,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,3	53 079	71 970	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	72,9	50 287	66 197	37,8
1221	Agents et agentes d'administration	76,0	43 595	58 110	37,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	53 124	68 219	37,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,4	42 231	56 343	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	53 654	69 336	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	75,6	57 925	75 739	38,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	87,1	46 852	62 197	38,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	79,9	40 602	53 832	36,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	77,1	40 484	53 061	36,7
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,5	41 176	57 403	34,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	87,1	49 544	65 664	37,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	82,7	42 469	56 742	37,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	85,2	44 858	60 226	36,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	76,2	40 870	55 168	37,0
221	Personnel technique des sciences physiques	45,9**	46 811	60 889	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	48,8**	44 895	58 513	37,9
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	58 218	75 148	38,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	30,5**	49 076	62 773	39,0
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	49 032	64 409	38,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,2	53 898	68 905	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62,9	56 107	79 217	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79,9	51 132	65 317	37,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	80,2	53 883	69 052	39,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62,9*	58 444	76 488	37,8
228	Personnel technique en informatique	56,2	43 753	59 925	37,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	34 087	44 827	37,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	76,6	51 945	71 419	35,6
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	91,6	54 308	74 604	35,7

Tableau 2.3.2 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	52 113	66 306	36,2
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	47,7**	49 145	65 475	38,8
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	60,2	46 257	61 386	38,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	46 371	62 102	36,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	37,4**	37 876	53 307	35,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	57 024	75 731	37,7
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	60 861	80 956	38,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,1*	45 424	59 296	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 891	66 792	37,7
6321	Chefs	10,2**	44 834	58 405	39,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	38,3**	63 951	84 323	39,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	47,6**	46 106	67 482	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	83,3	47 441	72 857	39,4
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	47,3**	47 489	59 876	39,6
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,3**	44 608	59 814	39,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	17,0**	51 130	75 267	39,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	20,4**	41 418	56 080	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73,2	66 777	88 845	39,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	77,9	68 400	91 751	39,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	50,2*	74 490	101 531	40,0
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	83 215	111 240	40,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	69,8*	53 244	69 220	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	27,7*	51 254	66 004	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	22,9**	47 864	61 295	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	6,6**	58 597	69 649	40,4
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	28,8**	39 268	55 325	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	29,9**	39 397	55 434	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	40,5**	41 800	55 954	39,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	44,3**	41 921	55 853	39,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57,6*	61 769	83 921	39,4
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	30,0**	46 924	61 355	39,5

Tableau 2.3.2 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	66,4	33 143	43 567	37,1
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	70,2	33 378	44 028	37,0
1414	Réceptionnistes	48,1*	31 537	40 734	37,7
1415	Commis des services du personnel	74,5	33 460	43 030	36,4
142	Commis en bureautique et en éditique	80,8	30 014	40 381	37,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	73,3	35 263	46 585	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48,3	35 433	46 668	36,8
1432	Commis à la paye	85,3	32 487	45 872	38,3
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	35 232	46 031	36,8
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	47,3*	37 537	49 553	37,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	50,4*	35 208	47 622	37,3
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	92,9	28 259	38 433	38,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	93,0	28 187	38 384	38,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51,1	34 832	48 254	38,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49,3*	31 330	43 720	38,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59,2	35 255	48 162	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	43,2*	43 894	57 780	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	63,1	33 071	48 274	38,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	30,1*	46 128	59 453	38,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	50,0**	40 475	57 393	39,0
341	Personnel de soutien des services de santé	82,1	28 859	34 213	35,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,9**	36 353	49 452	38,7
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,8	34 519	46 844	37,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	69,3	34 059	47 365	37,7
656	Autre personnel des services personnels	x	27 683	34 915	37,2
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	50,6*	30 054	47 377	39,7
7452	Manutentionnaires	50,5*	30 059	47 327	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	12,9**	35 994	48 664	39,8
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	79,5*	33 814	41 649	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	74,3*	28 741	41 629	37,4
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	82,3	25 700	33 622	39,6

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.3

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	67 957	92 892	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86,3	62 002	84 844	35,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	63 830	89 379	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	60 143	81 610	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79,6	65 278	89 208	35,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	60 859	81 332	35,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	68 625	93 067	35,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 962	74 683	35,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	51 157	79 937	37,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	87,0	54 454	67 764	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	76 563	101 621	34,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	76 973	93 131	33,6
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	49 556	73 001	35,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	57 645	74 241	37,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	47 437	64 632	35,8
5123	Journalistes	x	49 321	76 295	34,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	48 720	64 667	38,6
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	56,8*	47 633	65 239	37,8
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	39 912	61 125	37,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	56 027	67 185	34,8
122	Personnel administratif et de réglementation	92,6	45 574	61 792	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	x	41 612	58 483	35,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 434	57 953	36,8
1225	Agents et agentes aux achats	x	50 657	66 584	37,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	82,8	43 091	53 735	34,7
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	82,7	42 967	53 590	34,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	45 252	63 272	37,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	43 752	64 424	38,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	90,3	44 787	59 911	35,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	44 085	59 877	36,0
221	Personnel technique des sciences physiques	4,0**	63 154	75 388	35,7
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	39,4**	58 986	79 566	38,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	56,9*	53 384	84 566	39,2

Tableau 2.3.3 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	85,2	62 062	69 262	35,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	48,7**	54 180	77 778	37,5
228	Personnel technique en informatique	94,0	42 822	62 453	37,3
323	Personnel technique en soins de santé	x	41 028	52 635	36,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	43 915	61 426	34,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	51 644	65 762	36,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	99,3	47 998	66 089	38,3
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	53 613	74 547	37,5
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	54 153	74 956	37,5
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	43 990	59 312	37,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	42 685	58 079	37,4
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	x	23 328	37 351	39,3
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	23 403	37 229	39,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	41 529	64 316	39,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	45,1**	46 768	69 054	39,8
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	83,6	48 031	74 704	39,5
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	47 562	73 255	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	75,2	41 068	68 292	38,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	11,4**	46 406	61 531	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	22,1**	53 070	70 192	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	12,5**	45 384	62 594	39,7
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	11,2**	54 535	70 575	40,0
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	12,2**	54 535	70 575	40,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	15,9**	38 670	54 711	38,3
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	15,3**	38 388	54 513	38,2
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	65,9	35 826	48 988	35,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	70,7	35 477	49 043	35,4
1414	Réceptionnistes	35,9*	37 431	46 085	36,1
1415	Commis des services du personnel	59,9*	43 104	53 801	36,6
142	Commis en bureautique et en éditique	98,1	30 248	41 440	37,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,8	39 914	52 571	35,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	73,0	39 413	52 036	36,1

Tableau 2.3.3 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1432	Commis à la paye	36,7**	40 840	54 005	36,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	39 290	50 612	35,2
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	88,4	47 762	60 552	36,7
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	43 843	57 943	37,0
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	36 322	47 512	35,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	36 362	47 370	35,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48,8	38 889	57 166	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	36,9*	30 802	48 741	39,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	49,8*	43 534	60 779	39,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	55,9*	49 368	61 389	37,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	73,2	36 117	58 445	39,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	42,9**	50 360	65 805	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	39 621	62 118	38,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	0,3**	42 394	51 143	37,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	81,3	35 479	49 369	36,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	76,1	35 922	49 728	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46,2*	30 574	50 353	39,7
7452	Manutentionnaires	45,8*	30 597	50 312	39,7
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	12,0**	41 812	60 380	39,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	37 948	50 326	35,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	44 117	66 359	39,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	76,4*	44 280	70 355	39,9

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.4

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	77,3	60 881	82 100	37,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	83,1	62 333	83 058	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77,7	61 589	81 704	37,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87,0	64 459	86 143	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,9	58 811	78 182	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71,6	66 392	88 610	37,0
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	70 471	95 585	37,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	61 830	83 213	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	64,9*	61 401	81 937	36,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	69,8	53 190	70 196	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	82 663	107 955	36,6
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	67 546	90 869	37,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	82,6	52 965	70 671	38,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	89,3	55 539	71 437	38,7
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	84,8	54 185	71 326	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	49 970	69 933	37,7
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	74,2	51 389	68 616	38,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	83,2	53 165	69 142	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	48 448	63 373	37,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67,5	53 149	72 073	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	71,5	50 723	66 598	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	73,7	43 918	58 050	37,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,3	41 960	56 259	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	74,2	53 446	69 009	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	74,6	58 398	76 314	38,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	79,7	40 419	53 839	36,4
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	76,6	40 268	53 017	36,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	93,5	50 471	66 181	37,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	91,4	42 154	54 859	37,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	84,4	44 870	60 276	36,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	75,5	40 444	54 543	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	73,0*	46 232	60 374	38,2

Tableau 2.3.4 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	72,9*	44 257	57 930	38,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,1	53 715	68 518	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	68,4*	58 155	75 195	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79,3	49 757	64 980	37,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82,9	53 868	68 613	39,3
228	Personnel technique en informatique	46,7	44 223	58 646	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	54 525	75 321	35,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	39,5**	49 599	65 232	39,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	60,9*	47 852	62 435	38,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	54 718	70 285	37,8
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	82,3	29 208	40 503	37,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	33,0**	57 250	75 810	37,8
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	26,8**	61 522	81 547	38,1
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,6	43 607	56 762	36,9
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	63,0*	46 847	63 633	35,3
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	98,0	42 567	54 544	37,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	58,3	45 476	59 295	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	82,6	50 301	67 303	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	18,5**	38 476	50 929	39,0
6322	Cuisiniers et cuisinières	20,5**	35 229	46 943	38,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	56,2*	64 991	85 349	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	77,4	41 516	56 557	38,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	80,9	42 492	57 267	38,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	61,1**	37 182	51 450	37,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	43,6**	48 608	59 896	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	45,5**	49 346	60 517	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	42,7**	36 110	52 171	39,6
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	43,0**	36 193	52 230	39,6
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	61,5**	42 493	56 208	39,9
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	74,8*	42 683	56 118	40,0
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	66,9*	71 752	92 565	39,4

Tableau 2.3.4 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales hebd.  h
			Minimum  \$	Maximum normal	
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	66,5	32 539	42 358	37,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	70,1	32 859	42 789	37,4
1414	Réceptionnistes	50,0*	30 881	40 201	37,9
1415	Commis des services du personnel	77,6	31 856	41 239	36,3
142	Commis en bureautique et en éditique	69,2*	29 792	39 378	37,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	72,4	34 549	45 644	37,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45,0*	34 559	45 497	36,9
1432	Commis à la paye	89,3	32 198	45 591	38,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,6	34 841	45 572	36,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	67,3*	35 098	46 436	37,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	37,5**	31 781	43 258	37,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	42,4**	31 491	43 096	37,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	26 706	36 685	38,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	26 600	36 640	38,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52,2*	33 031	44 293	38,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	54,8*	31 486	42 237	38,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	67,9*	29 548	39 465	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	40,3**	42 148	56 628	38,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	59,3	31 671	43 602	38,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	23,0**	41 745	52 508	39,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	37,2**	41 255	53 074	39,5
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	60,4	22 941	30 117	36,7
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	18,7*	35 877	49 319	38,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,1	34 081	45 674	37,3
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	35 337	45 562	36,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	65,4	32 811	45 783	37,9
7452	Manutentionnaires	55,3*	29 595	44 749	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	14,5**	34 321	48 270	41,0
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	85,4	27 073	46 419	38,5
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	58,2**	34 694	47 301	39,6
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	25 204	32 946	39,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.5

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	58 910	78 333	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	57,5*	51 946	74 891	37,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	62,3	52 577	77 046	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	55,2**	57 977	82 368	38,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	55,4**	45 903	66 111	37,6
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	57 136	73 965	37,5
2112	Chimistes	x	56 572	72 884	37,4
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	32,1**	56 234	78 899	38,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	58 321	85 076	38,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	42,2**	57 860	82 874	37,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	28,5**	64 565	93 529	38,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	54 127	80 156	36,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	63,3*	48 636	66 910	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	64 213	97 443	36,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	63,0**	50 485	79 208	37,0
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	91,6	40 923	65 078	36,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	39 381	53 785	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	84,1	47 100	70 212	37,0
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	47,2*	45 314	63 171	38,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	54,0*	42 464	57 726	36,1
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	45,6**	47 305	65 927	39,4
122	Personnel administratif et de réglementation	48,3*	41 674	58 572	37,3
1221	Agents et agentes d'administration	63,9	40 289	56 734	36,3
1225	Agents et agentes aux achats	42,3**	43 427	61 514	38,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	69,2*	40 112	55 039	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	46,2**	39 281	51 848	35,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	35 496	48 563	36,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	35 209	48 307	36,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53,7**	41 835	54 486	37,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	43,2*	37 904	52 058	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	75,2*	37 775	49 039	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	77,4*	37 114	47 942	38,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	32,7**	49 922	78 345	38,5

Tableau 2.3.5 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	25,9**	42 635	63 692	38,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	52,1**	57 862	77 140	38,1
228	Personnel technique en informatique	49,9*	39 921	57 150	37,4
323	Personnel technique en soins de santé	x	36 251	45 314	35,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	52 660	77 065	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	39,9**	47 148	69 036	38,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	15,9**	40 575	60 142	38,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	48 903	71 401	38,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	51 029	74 262	38,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	37,9**	43 955	60 999	38,4
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	43 151	60 700	38,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	33,5**	37 414	53 746	37,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	97,0	45 786	67 014	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	44,4**	64 608	87 877	37,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	39,4**	68 137	100 826	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	36,2**	38 847	52 662	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	39,3**	39 711	53 614	39,8
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	68,4	49 374	68 008	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	41,8**	43 395	55 381	39,5
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	31,6**	33 572	42 298	36,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	32,4**	34 284	43 473	36,4
1414	Réceptionnistes	30,0**	32 141	39 923	37,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	28,9**	34 392	45 512	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	20,5**	35 599	47 322	36,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	31 649	40 373	37,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	31 009	43 143	37,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	36,6**	32 529	46 382	38,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	44,6**	30 122	44 120	39,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	41,7**	37 211	48 778	39,0
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	22,9**	40 030	56 698	37,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	60,2**	32 561	45 586	38,3

Tableau 2.3.5 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	60,1**	29 555	39 026	37,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	56,0**	29 039	38 659	38,2
7452	Manutentionnaires	37,7**	31 204	40 184	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	x	30 856	43 883	39,4

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec—Collecte 2018*.

Tableau 2.3.6

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales hebd.  h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81,6	61 080	82 441	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86,6	63 220	83 866	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	81,2	62 904	82 724	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	89,5	64 549	86 079	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85,7	60 674	80 149	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	66,6*	62 730	81 029	37,6
2112	Chimistes	x	61 595	82 286	37,6
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	62 933	79 230	37,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	87,3	68 735	88 472	37,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93,5	76 036	99 926	38,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77,2	67 005	88 915	36,9
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89,0	61 247	81 745	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	33,6**	64 644	86 011	39,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74,4	54 204	70 156	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90,9	83 386	108 096	36,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83,8	70 042	92 188	36,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	78,5	71 345	93 377	37,6
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	85,5	55 210	73 690	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	89,7	61 373	77 878	39,0
5123	Journalistes	x	55 317	78 322	34,9
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	72,3*	51 134	69 298	38,1
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	79,5	52 081	69 247	38,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	91,1	52 145	68 161	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	87,5	48 999	63 858	37,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	72,1	54 102	73 045	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	79,2	51 644	67 388	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	78,6	44 172	58 347	37,3
1222	Adjoints et adjointes de direction	75,4	54 166	69 697	37,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	63,3	42 808	56 951	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	72,8*	54 596	70 061	36,2
1225	Agents et agentes aux achats	87,2	60 364	78 112	38,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	84,7	40 784	53 388	36,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	85,3	40 657	53 233	36,8

Tableau 2.3.6 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	85,9	54 124	71 239	37,7
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	79,0*	46 408	61 318	37,7
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	90,5	45 158	60 794	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	82,6	41 172	55 484	37,0
221	Personnel technique des sciences physiques	39,4**	50 628	65 909	38,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	40,9**	48 941	64 017	37,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84,2	54 101	68 422	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72,2	57 319	80 613	39,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82,2	53 709	68 698	39,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	65,8*	58 020	75 812	37,7
228	Personnel technique en informatique	57,4	44 384	60 383	37,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	69,7	51 379	66 948	36,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	50,3**	49 689	64 505	38,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	75,7	46 677	61 478	38,2
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	86,3	27 913	39 542	37,6
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	57,3	59 316	76 953	37,7
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	55,6*	64 078	83 145	38,0
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	60,6*	50 646	65 679	37,0
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	92,4	44 601	58 033	36,7
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	92,9	43 706	55 954	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	56,6*	45 572	59 121	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	89,5	50 703	67 551	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	13,6**	36 405	46 910	38,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	13,6**	32 532	41 629	38,3
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	83,4	24 192	40 032	39,3
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	23 866	38 347	39,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	38,9**	66 655	87 786	39,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	35,8**	46 314	67 786	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	80,0	67 063	88 974	39,8
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85,9	68 425	90 863	39,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	26,5*	53 436	68 353	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	20,5**	50 161	63 462	39,8

Tableau 2.3.6 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	80 859	108 617	39,5
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	54,1*	66 759	90 673	39,3
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	85,9	67 194	86 919	39,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	26,6**	48 516	64 049	39,5
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	76,7	33 091	43 716	37,1
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	78,9	33 293	44 079	37,1
1414	Réceptionnistes	62,7	31 302	41 040	37,8
142	Commis en bureautique et en éditique	90,8	29 737	39 970	37,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	85,0	35 341	46 682	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	64,8	35 401	46 548	36,8
1432	Commis à la paye	89,2	32 156	45 451	38,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,7	35 437	46 365	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	84,1	36 951	49 099	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	49,3*	40 711	52 720	36,9
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	45,0**	37 507	49 970	37,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	56,6	35 392	48 711	38,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	51,3*	31 767	43 575	38,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	61,7	35 068	48 103	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	56,9	44 941	58 073	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	63,9	33 215	49 035	39,0
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	56,6	23 087	30 093	36,9
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	84,9	35 431	48 300	36,9
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	35 295	46 450	36,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	74,6	35 557	49 963	37,6
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	54,3*	29 826	48 802	39,6
7452	Manutentionnaires	54,2*	29 830	48 759	39,6
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	10,6**	32 523	53 316	39,7
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	11,1**	38 859	58 057	39,7
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	90,3	37 994	56 930	39,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	86,6	46 073	66 865	39,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.7

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales hebd.  h
			Minimum  \$	Maximum normal	
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	76,7	64 596	82 528	37,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	74,4	64 545	86 670	37,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,0	63 160	83 408	38,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73,4	67 675	92 559	37,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	70,5*	60 976	80 815	38,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	60 356	78 852	37,8
2112	Chimistes	x	57 392	74 896	38,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	65 040	90 916	38,6
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	66 928	97 949	38,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81,6	66 736	90 106	38,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	94,4	76 981	100 915	39,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	70,2	65 706	87 483	37,8
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	59 645	82 778	37,9
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	52,9**	56 481	74 766	36,9
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	63 441	82 967	39,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	62,8*	60 596	77 865	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	86 163	113 408	37,9
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90,7	70 712	99 442	38,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80,1	68 845	98 985	37,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	91,7	57 264	74 198	39,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	57 396	73 947	39,0
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,1	54 545	72 318	39,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	47 168	60 785	38,3
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74,8	51 708	67 408	36,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,4	55 026	73 134	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	80,2	56 996	74 262	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	70,8	45 549	61 001	38,3
1222	Adjoints et adjointes de direction	63,0*	56 145	71 974	38,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	69,9	42 949	56 817	37,9
1225	Agents et agentes aux achats	84,4	60 445	78 412	39,2
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	47 809	63 934	38,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	67,6	43 090	56 569	38,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	67,3	43 307	56 799	38,1

Tableau 2.3.7 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	74,4	41 679	53 709	37,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	74,0	41 334	53 290	37,9
221	Personnel technique des sciences physiques	33,1**	43 826	56 119	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	37,0**	42 212	54 112	38,2
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	63 995	82 000	37,6
222	Personnel technique des sciences de la vie	8,1**	54 138	74 306	39,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63,1*	60 631	80 503	39,1
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	68,8*	59 063	82 028	39,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	62,1**	55 906	73 791	38,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	43,5*	58 815	78 700	38,1
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	45,8**	62 158	80 666	38,1
228	Personnel technique en informatique	51,5*	47 786	64 189	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	56 016	72 845	38,0
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	53 353	68 834	38,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	58,2**	53 204	68 881	39,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	51,2*	66 171	86 094	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	55,9*	67 067	87 381	38,3
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	x	53 002	67 188	38,6
631	Superviseurs et superviseuses de services	65,2	54 072	71 007	39,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	64,4*	51 738	68 733	38,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	42,5**	64 971	84 646	39,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	65,7*	46 190	68 736	39,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	83,5	47 084	73 375	39,4
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	47 485	73 129	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	5,7**	51 384	73 706	38,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	5,0**	49 904	74 532	39,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	38,4**	49 574	75 353	39,4
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	x	46 228	60 859	39,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	83,5	66 786	88 474	38,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	81,3	67 920	91 370	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	27,9**	48 920	63 402	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	24,9**	48 015	61 338	39,8

Tableau 2.3.7 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	44,1**	41 515	55 769	39,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	56,4*	61 669	83 382	39,4
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	71,0*	65 817	85 202	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	27,8**	47 397	62 243	39,6
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	54,4*	36 467	47 608	38,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	54,1*	36 381	47 813	38,7
1414	Réceptionnistes	53,7*	33 285	43 186	39,0
1415	Commis des services du personnel	61,9**	49 921	61 929	39,4
142	Commis en bureautique et en éditique	x	43 967	55 828	36,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	61,6	38 016	48 527	37,2
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	59,5*	37 013	47 613	37,3
1432	Commis à la paye	x	39 454	51 610	37,2
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	43 388	51 871	36,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	33 532	41 234	37,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	33 989	41 695	36,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41,6*	39 017	53 296	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	36,1**	32 217	44 875	39,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50,2*	44 625	59 850	39,4
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	35,0**	41 699	55 549	38,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	56,3**	43 392	62 051	39,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	38,1**	44 558	50 965	39,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	39 305	51 282	38,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	13,4**	53 460	67 554	40,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	55,3*	37 919	50 677	37,7
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42,7*	33 719	44 792	39,6
7452	Manutentionnaires	43,0*	33 719	44 792	39,6
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	21,5**	39 183	54 320	42,1
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	41 796	63 751	39,6
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	15,5**	39 612	57 679	39,8
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	77,6*	30 968	38 987	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	46,4**	33 715	44 958	39,7
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	86,7	36 200	54 246	39,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	75,2*	44 266	70 281	39,9

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

 Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.8

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	57 843	88 704	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,4	63 132	87 190	35,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,8	64 011	88 219	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,3	65 598	89 380	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,8	58 425	82 656	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	76 384	98 357	36,4
2112	Chimistes	x	59 037	87 904	35,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	58 078	88 451	35,8
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	61 831	91 027	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	73 940	102 137	35,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	93 823	112 292	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,2	64 805	93 267	35,2
2151	Architectes	x	66 632	94 991	35,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	64 061	91 804	34,9
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	65 622	94 219	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	59 029	95 439	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,7	57 845	87 022	35,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	69 144	103 222	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	71 238	89 551	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	48 333	77 757	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	46 534	83 452	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	94 496	130 040	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	42 246	84 452	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	41 542	80 604	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	74,9	71 931	121 592	35,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	45 915	82 383	35,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,7	60 377	86 763	35,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	73 448	101 062	36,4
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	61 732	87 266	35,2
5111	Bibliothécaires	x	61 848	87 529	35,2
5113	Archivistes	x	61 104	85 067	35,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	59 468	79 416	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 969	79 721	35,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	58 120	80 744	36,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	60 840	81 537	36,9

Tableau 2.3.8 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	57 812	79 432	38,4
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	57 871	79 406	38,4
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	50 070	59 788	37,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	41 385	49 359	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	96,4	52 966	66 576	35,6
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	55 655	71 863	34,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	65 083	84 250	37,0
122	Personnel administratif et de réglementation	99,5	49 380	62 696	36,0
1221	Agents et agentes d'administration	99,5	45 657	58 773	35,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	46 067	72 978	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	96,2	46 330	64 706	35,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	54 759	85 877	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	99,0	65 231	78 985	36,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	48 128	63 749	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,2	37 929	46 835	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	98,0	38 234	47 295	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	95,5	40 788	54 657	34,7
125	Sténographes judiciaires, transcripateurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	96,6	38 395	54 601	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	96,6	38 408	54 628	34,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	97,4	41 724	59 024	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	97,6	40 342	56 794	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	x	45 367	61 935	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	45 485	62 067	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	43 310	59 624	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	90,1	48 997	63 310	36,7
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	46 371	60 725	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	96,1	52 883	69 831	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	90,2	55 268	79 934	36,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	95,6	52 113	69 163	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	92,5	56 300	72 255	35,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,3	51 413	68 804	35,6
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	73 171	87 174	38,8
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	85 167	99 129	36,3
228	Personnel technique en informatique	98,6	42 896	59 341	35,2

Tableau 2.3.8 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	41 268	58 285	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	36 867	47 058	36,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	42 268	58 376	36,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	45 405	59 839	35,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	42 245	59 656	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	42 288	59 756	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,8	47 047	62 514	37,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,7	49 418	63 732	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	92,4	41 057	57 402	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	93,8	40 340	56 523	35,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	48 425	83 863	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	93,4	66 442	82 343	38,4
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 078	76 005	37,0
6321	Chefs	x	62 671	78 600	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	69 384	93 491	37,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	15,0	48 012	64 647	39,0
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	12,8	49 964	73 226	37,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	14,4	47 152	61 333	39,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	8,9	45 797	61 740	39,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	12,0	45 553	58 792	39,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	19,2	46 701	60 999	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	15,6	44 862	56 848	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	15,8	44 710	56 624	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72,3	70 129	90 134	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,5	70 902	93 048	38,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	71 928	91 275	38,4
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	70 210	87 988	38,5
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	68 333	87 270	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	18,7	51 902	66 028	39,6

Tableau 2.3.8 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	16,1	49 194	61 310	38,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	25,9	53 440	67 552	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	9,4	49 652	68 822	38,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	10,1	49 440	68 844	38,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	17,8	41 333	54 923	39,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	20,4	41 248	54 752	38,9
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	34 463	41 404	35,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	79 365	98 742	39,4
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	64,3	54 928	82 267	38,0
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	99,1	38 178	44 821	35,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,3	38 219	44 817	35,4
1414	Réceptionnistes	90,2	34 948	40 477	35,0
1415	Commis des services du personnel	93,8	40 968	54 938	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	x	37 288	45 608	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	91,7	40 212	51 090	34,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	88,7	40 979	52 755	34,5
1432	Commis à la paye	82,3	44 276	56 642	34,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	38 874	50 246	35,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	94,2	36 184	46 558	34,6
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	94,2	35 518	45 449	34,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	40 726	55 416	34,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	41 773	53 006	38,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	41 734	50 868	38,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	68,9	40 975	50 807	36,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	39 387	47 772	36,8
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	72,5	37 284	44 065	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	41 902	54 583	36,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	88,9	41 623	52 650	35,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	86,7	45 558	59 548	37,0
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	48 636	62 088	37,1
341	Personnel de soutien des services de santé	x	37 450	41 200	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	35 981	39 731	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	45 186	59 406	39,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	97,0	42 449	54 269	35,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	96,8	42 503	54 483	35,0
656	Autre personnel des services personnels	x	37 331	47 007	36,2
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	x	42 372	52 598	38,6

Tableau 2.3.8 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	x	41 991	53 183	38,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	41 563	50 868	38,4
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	14,7	49 084	68 078	38,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	89,7	38 309	44 755	36,1
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	37 657	43 574	35,7

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.9

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	67 225	94 100	34,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97,9	64 309	90 342	35,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	71 399	93 964	36,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,0	60 149	92 079	34,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	94,9	55 793	82 732	34,7
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	58 643	93 819	35,3
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	68 396	99 977	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	63 437	92 841	34,8
2151	Architectes	x	64 779	96 695	34,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	63 521	91 972	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	68 460	97 030	34,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	60 294	87 648	34,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 556	77 854	34,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	56 865	76 936	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	61 892	115 420	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	62 174	87 263	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	65 193	87 781	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,0	60 702	87 041	34,9
5111	Bibliothécaires	x	61 158	87 580	34,9
5113	Archivistes	x	57 747	82 268	34,8
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	96,4	63 008	81 026	35,8
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	61 160	78 877	36,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	90,1	59 215	78 012	34,5
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et de correspondancières et d'autres commis à l'information	x	58 403	74 527	34,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	66 672	84 752	36,5
122	Personnel administratif et de réglementation	93,9	53 397	72 915	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	93,3	49 504	66 576	34,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	60 320	83 201	34,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	91,5	47 683	63 575	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	91,5	54 844	73 884	35,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	52 151	66 544	35,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	85,7	42 808	56 839	34,6

Tableau 2.3.9 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	85,2	42 949	56 888	34,6
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	90,9	41 248	56 405	34,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	68,1	42 842	56 473	34,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	90,8	50 837	69 612	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	87,4	48 435	63 896	34,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84,0	54 874	73 296	35,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,6	52 722	70 515	34,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	91,8	51 160	68 709	34,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	96,8	51 452	73 242	34,9
228	Personnel technique en informatique	88,6	49 645	68 074	34,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	49 382	65 027	34,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	48 519	63 913	34,4
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	77,2	45 241	82 282	38,3
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	76,7	45 425	84 914	36,6
4312	Pompiers et pompières	78,0	44 911	77 568	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	84,9	44 740	59 564	34,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	84,8	44 768	59 555	34,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	49 307	65 108	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	83,7	49 382	67 491	35,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	83,1	48 933	66 922	35,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	66 707	84 797	37,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	58 764	74 862	36,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94,1	74 666	93 264	39,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	21,1	48 286	64 578	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	23,4	52 958	68 310	39,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	27,7	49 549	65 485	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	97,2	72 980	92 411	38,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	76 782	96 593	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	29,1	53 304	67 432	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	27,7*	54 588	67 921	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	22,1	49 441	67 031	40,0

Tableau 2.3.9 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	x	49 278	67 163	40,0
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	82,5	73 948	93 488	38,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	62,6	51 913	67 500	40,0
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	92,9	37 975	52 334	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	94,5	37 920	52 274	34,8
1414	Réceptionnistes	70,4	36 099	47 778	34,7
1415	Commis des services du personnel	x	42 323	59 975	34,1
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 831	53 418	34,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	41 587	55 209	34,3
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	90,7	41 450	54 870	34,3
1432	Commis à la paye	x	42 129	56 585	34,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	89,1	35 074	47 915	34,2
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	88,7	34 028	46 405	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	41 189	56 739	34,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	80,0	45 983	61 380	36,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	72,2	45 557	60 105	36,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	43 121	56 671	35,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	83,0	46 307	62 192	36,6
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	87,4	48 936	62 137	35,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	43 273	58 380	35,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	30,0	45 319	61 079	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	16,1	42 040	55 516	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	42 180	51 799	38,6
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	28,0	48 562	61 924	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	48 603	61 109	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 663	50 536	35,5

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.10

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	57 805	89 919	34,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	55 945	86 716	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	58 098	91 116	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	57 048	88 101	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	53 283	82 177	34,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	57 670	83 918	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	58 702	92 816	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	61 656	92 243	34,6
2151	Architectes	x	62 385	91 927	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	58 035	90 212	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	55 618	79 215	34,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	49 904	74 738	34,8
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	94 551	130 080	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	65 849	88 034	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	78 171	124 282	34,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	54 711	88 070	34,9
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	54 634	84 362	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	55 430	88 920	35,0
5111	Bibliothécaires	x	55 227	89 265	35,0
5113	Archivistes	x	57 654	86 481	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	53 765	79 781	34,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 831	83 067	35,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	48 310	78 329	33,8
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	56 026	83 245	34,8
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	56 811	83 122	34,8
<b>Formation collégiale</b>					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	50 466	75 033	34,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	53 408	75 330	34,0
122	Personnel administratif et de réglementation	x	46 789	65 637	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	45 105	63 088	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	57 430	80 351	34,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	48 290	65 184	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	x	52 508	79 757	34,6

Tableau 2.3.10 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoint administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	41 557	52 648	34,6
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	x	41 540	52 636	34,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	44 647	59 462	34,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	44 639	59 434	34,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	45 022	62 715	34,0
221	Personnel technique des sciences physiques	x	47 649	64 004	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	47 688	64 057	35,1
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	49 111	65 337	37,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	49 843	66 924	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	48 170	61 921	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	47 117	62 357	36,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	50 735	72 621	35,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	49 959	70 754	35,3
228	Personnel technique en informatique	x	47 856	63 341	35,7
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	46 280	61 507	35,0
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	44 937	60 062	34,7
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	44 885	60 000	34,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	44 521	62 439	35,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	49 899	71 519	34,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	54 222	77 175	35,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	53 350	74 833	35,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	59 635	86 234	36,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	45 498	59 341	38,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	45 481	57 470	38,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	x	41 170	52 275	38,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	40 705	51 632	38,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	46 733	59 354	38,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	45 618	57 259	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	43 957	54 493	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	43 494	54 341	38,8

Tableau 2.3.10 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	x	40 713	51 346	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	40 858	51 679	34,6
1414	Réceptionnistes	x	38 602	45 455	35,0
1415	Commis des services du personnel	x	40 259	51 656	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 238	46 355	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	39 379	50 240	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	39 226	50 125	34,4
1432	Commis à la paye	x	42 021	51 785	34,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 344	44 102	36,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	37 252	43 829	36,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	39 698	48 116	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	39 992	48 008	36,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	39 876	48 466	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	39 349	47 370	35,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	39 025	48 355	34,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	40 754	47 556	38,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	39 489	46 094	36,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	39 251	46 124	36,6

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.11

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales hebd.  h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	84 982	109 087	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	80 505	87 995	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	79 065	88 477	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	82 924	89 639	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	78 039	84 286	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	82 935	100 527	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	80 980	96 322	37,5
2112	Chimistes	100,0	69 974	91 481	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	83 123	105 074	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	102 311	126 119	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	80 468	106 533	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	80 405	106 655	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	97 618	114 287	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	93 726	110 924	37,5
2151	Architectes	100,0	97 343	113 232	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	88 300	107 461	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	73 394	90 953	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	77 978	87 415	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	78 885	93 593	37,5
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	64 925	108 345	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,9	45 691	67 804	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	99 871	134 789	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	69 786	89 002	37,5
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	80 207	92 828	37,5
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	84 008	102 716	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	72 805	81 639	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	73 840	83 825	37,5
5113	Archivistes	100,0	71 881	79 685	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	65 841	85 309	37,5
<b>Formation collégiale</b>					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	60 536	66 551	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	59 014	64 090	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	72 178	82 395	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	58 493	64 258	37,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	46 240	50 118	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	62 157	72 246	37,5

Tableau 2.3.11 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	53 291	64 829	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	68 393	83 217	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	99,6	67 907	83 656	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	94,9	75 506	87 521	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	74 208	87 592	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	71 801	82 985	39,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	92 400	107 535	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	66 895	74 196	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	69 580	77 450	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	54 765	71 660	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	43 283	48 743	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	60 794	70 639	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	63 418	71 774	37,5
4312	Pompiers et pompières	83,7	69 495	78 931	40,5
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	51 326	59 661	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	61 021	69 518	37,5
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	48 502	52 501	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	64 720	81 231	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.12

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	47 744	80 273	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	47 572	78 792	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	52 356	82 638	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	42 526	75 008	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	44 006	75 656	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	56 822	86 695	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	66 989	92 758	35,0
2112	Chimistes	100,0	55 538	86 776	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	47 149	79 627	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	45 725	77 878	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	50 101	82 857	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	44 853	77 857	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	58 194	89 728	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	42 388	80 375	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	49 971	81 784	35,0
2151	Architectes	100,0	50 847	81 906	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	49 205	81 677	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	55 793	93 404	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	48 450	81 526	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	48 104	77 726	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	46 384	83 426	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	37 473	51 750	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	41 440	84 437	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	41 417	80 563	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	42 455	79 863	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	61,9	57 719	116 328	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	44 243	81 898	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	48 933	81 780	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	43 155	79 681	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	65 646	89 543	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	42 092	64 169	35,0
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	100,0	40 613	47 849	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	40 390	47 644	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	43 805	50 785	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	38 666	57 129	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	36 848	54 008	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	44 528	71 894	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	39 730	54 996	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	52 893	80 680	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	42 384	56 708	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	35 923	43 452	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	36 003	43 568	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	36 654	48 160	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	35 540	42 772	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	35 738	52 838	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	35 762	52 865	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	46 612	72 230	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	100,0	34 517	51 757	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	41 202	53 349	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	41 418	53 409	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	38 517	52 602	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,4	42 244	55 911	36,3
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	39 444	52 978	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	39 910	53 117	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,9	41 009	58 033	37,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	40 185	55 350	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	39 861	55 197	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	72 262	84 669	35,7
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	77 173	89 838	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	40 241	56 652	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	41 123	58 180	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	41 831	61 182	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	41 931	58 837	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	36 834	47 026	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	39 163	57 234	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	41 097	54 114	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	41 790	58 005	36,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	35 326	52 035	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	54 181	61 507	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	41 010	59 865	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	34 390	52 010	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,5	37 316	52 336	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,2	36 662	52 105	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	88,8	59 272	77 191	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	53 492	71 324	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	4,0	41 289	57 788	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	41 289	57 788	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	13,9	55 634	73 173	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	39 206	52 511	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	77,5	33 033	39 335	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	33 033	39 335	35,0
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	34 768	40 503	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	34 788	40 569	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	33 367	36 069	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	35 777	43 558	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	35 922	43 207	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	36 745	46 461	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	96,7	35 735	42 054	35,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	95,8	34 439	39 132	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	42 491	52 474	37,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	34 517	51 757	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,8	37 480	41 154	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	35 981	39 731	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	46 318	63 159	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	61,3	41 624	52 880	41,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	36 946	46 693	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	35 531	39 267	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.

Tableau 2.3.13

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	53 410	85 729	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,7	64 035	95 684	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	64 949	94 898	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	66 006	99 025	35,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	59 270	90 346	35,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	86 691	111 253	35,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	90 430	112 379	35,3
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	61 428	91 455	35,4
2151	Architectes	x	55 570	89 708	35,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	64 900	103 345	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	56 861	89 691	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	65 664	101 391	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 721	81 544	35,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	57 788	88 332	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	68 459	117 228	35,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	57 496	93 246	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	48 605	80 234	35,6
5111	Bibliothécaires	x	46 392	75 748	35,9
5113	Archivistes	x	53 885	90 769	35,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 570	85 153	35,8
<b>Formation collégiale</b>					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	53 145	69 446	35,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	60 170	76 207	37,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	64 185	84 112	37,5
122	Personnel administratif et de réglementation	x	48 860	66 631	35,4
1221	Agents et agentes d'administration	x	47 808	65 355	35,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	50 450	77 404	35,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	45 112	65 346	35,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	51 319	80 171	35,3
1225	Agents et agentes aux achats	x	59 356	83 866	35,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	44 787	56 646	35,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	44 883	56 628	35,2
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	43 720	57 975	34,9

Tableau 2.3.13 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	38 696	54 599	35,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	38 677	54 596	35,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	39 654	56 474	35,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	56 330	81 903	35,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	52 362	67 987	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	61 931	89 827	36,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	63 148	95 140	36,3
228	Personnel technique en informatique	x	46 112	62 557	35,7
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	44 903	63 479	35,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	44 975	63 644	35,3
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	38 327	52 066	36,5
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	39 450	54 616	35,3
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	36 685	48 334	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	56 648	73 314	37,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	69 072	83 190	39,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	63 032	77 120	37,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	69 360	101 766	37,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	68 429	88 855	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	68 095	91 281	38,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	68 617	87 644	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	5,6**	47 801	59 347	37,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	47 907	59 321	37,6
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	x	40 968	51 651	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	41 142	51 622	34,9
1414	Réceptionnistes	x	34 771	44 255	36,3
1415	Commis des services du personnel	x	40 886	55 260	35,6
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 491	48 252	35,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	93,4	40 148	50 081	34,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	42 176	52 372	35,0

Tableau 2.3.13 (suite)

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2018**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1432	Commis à la paye	x	45 944	57 611	34,7
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	43 316	52 664	38,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,0	47 464	59 131	36,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57,8	44 846	56 287	35,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	41 674	54 534	36,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	41 981	53 106	35,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	90,9	48 143	65 317	39,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	x	46 508	59 331	35,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	47 215	60 542	35,0
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	29,7	49 088	67 564	37,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	39 000	47 567	36,7

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018*.



# Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018

Tableau A1.1

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
<b>Gestion</b>			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.	
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.	
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Formation universitaire	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
<b>Formation universitaire</b>			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
		211	Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2170 <sup>1</sup>	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		207	Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		308	Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	s.o.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	
<b>Formation collégiale</b>			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303	Techniciens/techniciennes en administration
		407	Personnel de soutien en administration

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303	Techniciens/techniciennes en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404	Magasiniers/magasinières
		407	Personnel de soutien en administration
		411	Préposé aux télécommunications
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Techniciens/techniciennes en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transcripteurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
		307	Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301	Pilotes – avion d'affaires

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
		311	Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pompières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superveuses des ventes – commerce de détail	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.	
6310	Superviseurs/superveuses de services, excluant 6314	s.o.	
6314	Superviseurs/superveuses des services d'information et des services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisiers/menuisières d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.	
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.	
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débosselleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	
<b>Formation de niveau secondaire</b>			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403	Préposés/préposées à la photocopie
		407	Personnel de soutien en administration
		409	Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411	Préposés/préposées aux télécommunications
		412	Téléphonistes-réceptionnistes
1415	Commis des services du personnel	s.o.	
1416	Commis des services judiciaires	s.o.	
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1432	Commis à la paye	407	Personnel de soutien en administration
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	s.o.	
1435	Agents/agentes de recouvrement	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1512	Facteurs/factrices	s.o.	
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	s.o.	
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasiniers/magasinières
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407	Personnel de soutien en administration
		414	Acheteurs/acheteuses

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposés/préposées aux télécommunications
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	s.o.	
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle - institutions financières	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
7451	Débardeurs/débardeuses	s.o.	
7452	Manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2018**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
<b>Formation en cours d'emploi</b>			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
6621	Préposés/préposées de stations-service	s.o.	
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins	s.o.	
6623	Autre personnel assimilé des ventes	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

# Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

## 1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés<sup>1</sup>. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

## 2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

# Glossaire

## TERMES GÉNÉRAUX

### Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

### Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

### Employé permanent à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

### Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

### Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

### Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

### Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

## SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

### Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

### Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

### Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

### Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

### Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ;

fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

### **Commerce (41-44-45)**

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

### **Transport et entreposage (48-49)**

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

### **Industrie de l'information et industrie culturelle (51)**

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

### **Finance, assurances, immobilier et location (52-53)**

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

### **Services professionnels, scientifiques et techniques (54)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

### **Gestion de sociétés et d'entreprises (55)**

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

### **Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

### **Services d'enseignement (61)**

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

### **Soins de santé et assistance sociale (62)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

### **Arts, spectacles et loisirs (71)**

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

### **Hébergement et services de restauration (72)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

### **Autres services (81)**

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

### **Administrations publiques (91)**

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

## **STATUT DE SYNDICALISATION**

### **Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

### **Non-syndiqué**

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

## **TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES<sup>1</sup>**

### **Corps d'emploi**

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

### **Emploi repère**

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

## **CATÉGORIES D'EMPLOIS**

### **Professionnels et professionnelles**

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

### **Techniciens et techniciennes**

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

### **Employés et employées de bureau**

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation

d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

### **Employés et employées de service**

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

### **Ouvriers et ouvrières**

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

## **NIVEAUX DE COMPLEXITÉ**

### **Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)**

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

### **Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)**

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

### **Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)**

#### *Chef d'équipe*

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

#### **Spécialiste**

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

# TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

## NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'Annuaire québécois des statistiques du travail : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

### Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

### Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

### Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité et de la santé (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

### Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que

celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

### Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

## TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

### Heures normales de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

### Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

### Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

## MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

### Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

### Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

### Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

### Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

### Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

## RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

### *Régimes individuels*

#### **Boni au mérite**

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

#### **Commission**

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

### *Régimes collectifs*

#### **Boni d'équipe**

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

#### **Partage des bénéfices**

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

#### **Partage des gains de productivité**

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

## Régime mixte

### Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

### Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

## AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

### Bandes salariales élargies (broadbanding)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des structures. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

### Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail ; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

### Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

### Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

### Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

### Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

## TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

## RÉMUNÉRATION DIRECTE

### Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

## RÉMUNÉRATION INDIRECTE

### Assurances collectives

#### Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

### **Assurance soins dentaires**

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

### **Assurance soins optiques**

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

### **Assurance salaire de courte durée**

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

### **Assurance invalidité de longue durée**

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

### **Assurance vie et régimes connexes**

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

### *Compensation pour congés familiaux*

#### **Congés d'adoption**

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

#### **Congés de maternité**

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

#### **Congés de paternité**

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

#### **Congés parentaux**

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

### *Régimes étatiques*

#### **Assurance emploi**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

#### **Santé et sécurité du travail (SST)**

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

## Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi sur l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

## Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

## Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

## Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

### Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

## Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

*Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)* : Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

*Régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB)* : Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéficiaires à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéficiaires (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

*REER collectif et RPDB (régime combiné)* : Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

### Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

---

## HEURES CHÔMÉES PAYÉES

### **Congés annuels (vacances)**

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

### **Congés de maladie**

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

### **Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse**

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la Loi sur les normes du travail), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20<sup>e</sup> semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

### **Congés mobiles**

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

### **Congés sociaux**

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

### **Horaire réduit**

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'horaire d'été.

### **Jours fériés**

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui  
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2018* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.